



COMITÉ SOCIAL ET
ECONOMIQUE
CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION
NORD-EST –
NORMANDIE

Procès-verbal n°5

Réunion extraordinaire du 12 mars 2019

La Direction était représentée par M. Olivier MARTY (Président du CSE), Mme Agnès RAULT, Arnaud AUBERT et Jean-Louis BARRET.

Représentants titulaires du Personnel du Collège Exécution :

M.	JUDENNE	Renaud	CGT	INE	Présent
Mme	MAHIEU	Shirley	CGT	EIC HDF	Absente
M.	VUILLAUME	Nicolas	CGT	ILOG Lorraine	Présent
M.	BONNESOEUR	Christophe	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	REYMANN	Didier	CGT	IP Rhéna	Présent
M.	TRUFFIN	Anthony	CGT	IP NPDC	Présent
M.	ROBERT	Aurélien	CGT	IP Lorraine	Présent
M.	LECLERC	Edouard	CGT	IP Normandie	Absent
M.	FATOME	Jean-Christophe	CGT	IP NPDC	Absent
M.	LLOPIS	Arnaud	CGT	EIC LORCA	Présent
Mme	KAMMERER	Sylvie	UNSA-Ferroviaire	EIC ALSACE	Présente
M.	PINOT	Vincent	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
Mme	SCHEUER	Stéphanie	SUD-Rail	EIC HDF	Absente
M.	BRASSART	Nicolas	SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
Mme	LANTZ	Caroline	CFDT	IP Rhéna	Présente

Représentants titulaires du Personnel du Collège Maîtrise :

M.	ACHOUB	Christophe	CGT	IP Lorraine	Présent
Mme	GUILHERME	Isabelle	CGT	ILOG NPDC	Présente
M.	NEAU	Sébastien	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	MUTEL	Jean-Marie	CGT	IP Normandie	Présent
M.	DE CLERCQ	Jean-Claude	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	CHERIFI	Mickael	CGT	IP Normandie	Présent
M.	LEROY	Adrien	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présent
Mme	MELONI	Delizia	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présente
M.	NOEL	Maurice	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéna	Présent
M.	BERTRAND	Pierre	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DURIEZ	Éric	SUD-Rail	INE	Présent
Mme	MORVAN	Céline	SUD-Rail	EIC HDF	Absente
M.	SEGATTO	Manuel	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
M.	STIEGLER	Emmanuel	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants titulaires du Personnel du Collège Cadre :

M.	GUELUY	Pascal	CGT	IP NPDC	Présent
Mme	DEMARES	Sophie	UNSA-Ferroviaire	IP Normandie	Absente
M.	SCHMITT	Pascal	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent
M.	RAWOLLE	Régis	UNSA-Ferroviaire	ILOG Lorraine	Absent
M.	THEVENARD BERGER	Benoit	UNSA-Ferroviaire	IP lorraine	Présent
M.	DAIME	Laurent	UNSA-Ferroviaire	Dir. ZP NEN	Absent

Représentants suppléants du Personnel du Collège Exécution :

Mme	DEQUEANT	Faustine	CGT	EIC NMD	Non convoquée
M.	WAVELET	Sylvain	CGT	IP NPDC	Présent
M.	DOUCET	Denis	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	FLAUW	Ulrich	CGT	INE	Non convoqué
M.	LOISEL	Anthony	CGT	IP Rhéna	Non convoqué
M.	PIERRE	Steve	CGT	IEE	Non convoqué
M.	MERLIN	Vincent	CGT	IP NPDC	Non convoqué
M.	CERVELLIN	Gilles	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	NOYELLE	Jean-Philippe	CGT	EIC HDF	Non convoqué
M.	HUVE	Julien	CGT	IP Normandie	Présent
Mme	HERRMANN	Valérie	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéna	Non convoquée
M.	BAETENS	Ludovic	SUD-Rail	ILOG National	Non convoqué
Mme	COEPLER	Amélie	SUD-Rail	EIC LORCA	Présente
M.	RUBY	Alan	SUD-Rail	IP Normandie	Non convoqué

M.	CANTREL	Guillaume	CFDT	EIC ALSACE	Non convoqué
----	---------	-----------	------	------------	--------------

Représentants suppléants du Personnel du Collège Maîtrise :

Mme	PENAROYAS	Fanny	CGT	ILOG Lorraine	Non convoquée
M.	SIMON	Arnaud	CGT	IP Rhéna	Non convoqué
M.	DI CARLO	Antoine	CGT	EIC LORCA	Non convoqué
M.	LANSIAUX	Laurent	CGT	ILOG NPDC	Présent
M.	REPILLET	Thierry	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	MARSEILLE	Frédéric	CGT	IEE	Non convoqué
Mme	LE CESNE	Claire	UNSA-Ferroviaire	ILOG National	Non convoquée
M.	COLLOTTE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	HALAS	Gaël	UNSA-Ferroviaire	EIC NMD	Non convoqué
M.	MARQUISE	Philippe	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DERRIEN	Marc	SUD-Rail	EIC NMD	Non convoqué
Mme.	WALTHERT	Emmanuelle	SUD-Rail	EIC HDF	Non convoquée
M.	DINE	Dominique	SUD-Rail	EIC LORCA	Présent
Mme	L'HOMEL	Vanessa	CFDT	EIC LORCA	Non convoquée

Représentants suppléants du Personnel du Collège Cadre :

M.	DEGAND	Jérôme	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	CAILLE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP NPDC	Présent
Mme	HENER	Evelyne	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéna	Non convoquée
M.	TREDEZ	Christophe	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	STRICHER	Pascal	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéna	Non convoqué
M.	NOWICKI	Pierre	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Non convoqué

Représentants syndicaux :

M.	HERNOUX	Franck	CGT		
M.	CATIAU	Bruno	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	
M.	GENEAU	Pierre	SUD-Rail	ILOG NPDC	
M.	OZENNE	Pascal	CFDT	EIC ALSACE	

Réunion extraordinaire du 12 mars 2019

A. LES REPONSES ET L'ORGANISATION DES DEBATS DES QUESTIONS POSEES
LORS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIF AUX SEANCES DU 29 JANVIER, 13 FEVRIER ET
21 FEVRIER 2019

La séance est ouverte à 9 h 11.

M. Olivier MARTY (Président) : Si tout le monde est en place, je vous propose de commencer. Monsieur le Secrétaire, il me semble que tout le monde est assis.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, monsieur le Président, on peut commencer.

M. Olivier MARTY (Président) : Bonjour à toutes et à tous, nous sommes réunis aujourd'hui en CSE exceptionnel dont j'assurerai la Présidence par délégation du Président Jean-Claude LARRIEU. Du côté des assesseurs, nous avons Jean-Louis BARRET qui est membre du comité de direction de la zone de production. Sur ma sollicitation, il pourra contribuer à certains échanges, selon la nature des questions posées. La fonction qu'il exerce est celle de responsable du pôle des experts voie et il a aussi été RDET d'un Infrapôle sur la région, celui de Champagne-Ardenne. Comme à chaque début de CSE, nous allons vérifier de la part de chaque délégation les situations où des suppléants sont présents en remplacement des titulaires. Je vous laisse nous le dire, monsieur HERNOUX.

M. Franck HERNOUX (CGT) : Oui, monsieur le Président, pour la CGT, madame Shirley MAHIEU sera remplacée par monsieur Sylvain WAVELET, monsieur Édouard LECLERC, par monsieur Julien HUVE, monsieur Jean-Christophe FATOME par monsieur Laurent LANSIAUX et monsieur Sébastien NEAU nous rejoindra en début d'après-midi.

M. Olivier MARTY (Président) : Très bien, monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Absence de dernière minute, Sophie DEMARES absente excusée, non remplacée. Régis RAWOLLE et Laurent DAIME, sont absents, excusés et ils sont remplacés respectivement par Sébastien CAILLE et Philippe MARQUISE.

M. Olivier MARTY (Président) : Merci, monsieur GENEAU pour la délégation SUD-Rail.

M. Pierre GENEAU (SUD-Rail) : Bonjour, Stéphanie SCHEUER est remplacée par Amélie COEPLÉ, Christine MORVAN est remplacée par Dominique DINE.

M. Olivier MARTY (Président) : Très bien. Pour la CFDT, les titulaires sont présents. Nous sommes au complet. Bienvenue à ceux pour lesquelles c'est la première participation. Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour les réponses et l'organisation des débats lors des questions posées lors des séances du 29 janvier, 13 février et 21 février, mais avant de poursuivre, monsieur le Secrétaire, vous avez souhaité la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Juste une question, vous remplacez aujourd'hui monsieur LARRIEU qui doit normalement présider nos séances et j'ai appris qu'il a rendez-vous aujourd'hui avec un cabinet d'expertise, si je ne me trompe pas. Ma question est : est-ce que le Président est présent dans les murs, ou est-ce qu'il n'a pas envie de présider ? C'est une question, parce que quand il a un

impératif, on peut comprendre qu'il se fasse remplacer, mais s'il est aujourd'hui dans les murs et qu'il ne préside pas, je ne trouverais pas ça tout à fait normal. C'est une simple question, ce n'est pas en vue de polémiquer, mais j'aimerais juste savoir.

M. Olivier MARTY (Président) : Monsieur LARRIEU n'est pas absent de l'entreprise, par ses obligations et ses fonctions, il est sur un certain nombre de sujets et à ce titre, il m'a délégué la Présidence de la séance d'aujourd'hui. Monsieur PINOT

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Rassurez-vous, il va bien quand même ? Parce qu'on ne le voit pas aux bilatérales, on ne le voit pas aux DCI et maintenant, s'il ne vient pas aux séances plénières, il y a de quoi se faire peut-être du souci, vous ne nous cachez rien ? Sans polémique.

M. Olivier MARTY (Président) : Rassurez-vous, tout va bien. Oui, monsieur HERNOUX.

M. Franck HERNOUX (CGT) : Monsieur le Président, avant de commencer les questions, une petite intervention.

M. Franck HERNOUX donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CGT :

« Monsieur le Président,

Le parking du château d'eau à Metz est géré par Effia. Ceux-ci ont voulu faire payer aux agents 150 € remboursés 100 €, donc 50 € de leur poche. L'entreprise, dans sa générosité prend en charge le coût total, mais demande aux agents d'avancer la somme pour les rembourser le mois d'après. Monsieur le Président, les agents n'ont pas à avancer de l'argent pour venir travailler. De plus, cet accord est prévu pour une durée de 4 ans. Pour la CGT, nous voulons que celui-ci soit pérennisé pour toujours. Monsieur le Président, nous vous demandons d'intervenir le plus rapidement possible sur ce sujet. Merci ».

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Avant de continuer, je voudrais intervenir sur un point. Un message a été envoyé à l'ensemble des élus qui me gêne énormément, c'est le cas des reclassements. Je ne sais pas si vous, la direction, vous savez ce qu'est un reclassement, ce que peut subir un agent quand il doit être reclassé dans un métier pour des raisons de santé ou autre. La manière dont c'est présenté aujourd'hui n'est pas tolérable, puisqu'on demande aux élus de se prononcer à travers un mail. Vous imaginez, nous, à travers un ordinateur ou une tablette, on va décider de reclasser peut-être, dans quelles conditions, on ne sait pas. Ce n'est pas comme ça qu'on fait, monsieur le Président, aujourd'hui, on est en train de parler de travailleurs, d'êtres humains, d'agents SNCF et pour ma part, il est hors de question de me prononcer sur un possible reclassement. Aujourd'hui, on a les prérogatives d'un CHSCT, donc si vous voulez parler de reclassement

d'agents, vous convoquerez l'ensemble des élus dans une séance plénière avec un médecin et tous les acteurs qui vont bien, afin qu'on puisse en discuter, parce que le débat doit avoir lieu. On ne peut pas demander d'intervenir par mail pour le devenir d'un agent, ce n'est pas acceptable. Je vous le dis une fois, mais je ne vous le dirai pas deux fois, parce que je vais porter le fait plus haut. Ce n'est pas comme ça qu'on traite les agents.

C'est la première chose, la deuxième, j'ai entendu que vous vouliez faire des CME et à ce titre inviter un élu du CSE pour assister à cette CME et là aussi, vous convoquez une plénière extraordinaire où on réglera le problème. Les attributions en termes de CHSCT n'ont pas changé, ça se faisait comme ça par ailleurs en réunion et tant que vous n'aurez pas mis des CSSCT en place, on fonctionnera comme ça. C'est moi qui vous le demande et je reviens sur ma première intervention, il va falloir respecter les agents, parce que je n'ai jamais vu ça dans une entreprise où on va par mail dire si on va le reclasser ou pas, alors qu'on n'a pas le débat, qu'on ne connaît pas l'agent, on ne connaît rien. Ce n'est pas comme ça qu'on travaille.

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, monsieur GUELUY, puis monsieur CATIAU et monsieur PINOT.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur le Président, je tenais à vous réinterpeler, parce qu'on prévoit aujourd'hui de faire la suite des questions, mais monsieur LARRIEU s'était engagé quand même à nous donner des réponses lors de la première plénière, notamment sur le travail agent seul et la situation sur notre zone de production. Il nous avait annoncé qu'il allait être en contact avec les DET dès le lendemain. Depuis le 30 janvier jusqu'au 12 mars, il s'est passé du temps, j'aimerais bien que vous nous répondiez aujourd'hui.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Pour compléter l'intervention de notre Secrétaire, les obligations de consultations sont régies par le Code du travail, article L1226-2 et article L1226-10. Il y a une obligation de consultation certes, vous employez la voie dématérialisée et évidemment, nous rejoignons les propos de notre Secrétaire ; certes, nous sommes au XXIème siècle, certes, c'est l'ère du digital, mais consulter par le biais d'un mail relève pour notre délégation d'une pratique extrêmement cavalière. Nous demandons également que ce genre de pratiques cesse. On est dans la notion de consultation obligatoire et pratiquons comme on le fait d'ordinaire avec la plénière. Merci.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Je vais prendre un peu moins de gants. Ce mail est à l'image de ce que vous voulez en faire comme le dialogue au sein de la ZP NEN. Vous savez que le statut est en cours de modifications, que ce genre de dossier va être extrêmement important pour les agents, parce qu'on risque de tomber sur une seule proposition de poste. En effet, il y aura lieu de beaucoup discuter sur certains cas et ça ne se fera pas par mail, monsieur MARTY, arrêtez de rêver, respectez un peu vos obligations et envoyez l'ensemble des documents, parce qu'on va faire plus que repousser ce genre de dossiers s'ils ne sont pas complets. Donc, un peu de respect envers les cheminots, envers les salariés, s'il vous plaît.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Au regard de tout ce qui se dit, on voit bien déjà la nécessité de mettre des commissions santé en place au niveau de chaque établissement et on voit bien que ça devient urgent, puisque derrière, on a des humains, des hommes qui souffrent au travail, notamment par l'intermédiaire de reclassements, parce qu'ils sont inaptes ou qu'ils ont eu un accident du travail. À ce propos, j'aimerais savoir où est le médecin, parce qu'il paraît qu'on a vu le médecin, on l'a découvert à la dernière séance, mais là, il n'a pas l'air d'être là. Je voudrais savoir où est le COSEC aussi, puisque vous avez nommé en séance plénière du mois de février le COSEC pour notre territoire et pour l'instant — sauf erreur de ma part —, on ne l'a pas encore vu. C'est de l'humain et derrière tout ça, je voudrais aussi vous alerter, car au mois de janvier, vous avez oublié d'alerter le CSE sur au moins 3 accidents du travail. Ce qui entrave un peu quelque part le fonctionnement de cette instance. Vous vous êtes aussi permis de clôturer les accidents du travail sans notre avis. Je pense qu'il est grand temps que vous preniez la mesure et que vous réagissiez. Clairement, ça ne va pas durer comme ça, ce n'est pas possible. C'est tout pour l'instant.

M. Pierre GENEAU (SUD-Rail) : Monsieur le Président, une courte déclaration par rapport à l'actualité.

Monsieur Pierre GENEAU (SUD-Rail) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation SUD-Rail :

« Monsieur LARRIEU a clôturé la dernière séance en disant : on ne sait pas où on va. C'est certainement sur ce thème que va redémarrer cette séance. Tout d'abord, on ne peut pas passer sous silence les propos du président du groupe SNCF Guillaume PEPY lors de son interview sur BFM TV. Il ne recule devant aucun stratagème pour justifier tous ses errements dans sa politique ferroviaire. Il a nié la vérité et a méprisé les cheminots qui chaque jour, dans un contexte de course à la productivité et de réorganisations insensées font de leur mieux pour garder sur les rails le service au public. Ses propos ont choqué tous les cheminots, quel que soit leur métier. Bienvenue dans le monde du Monopoly où seuls les gains financiers sont importants, un jeu où Colas entretient les voies ferrées, Carrefour envoie les colis postaux, La Poste surveille les gares, la SNCF fait rouler les bus. Alors, à quand l'entretien des locomotives par l'amicale ferroviaire du coin ? À quand l'entretien des pistes par une classe verte ? Pour en revenir à notre CSE, notre petit doigt nous dit que les bilatérales relatives à votre projet d'accord ont tourné en eau de boudin. Quant à la DCI relative à l'écrêtage des compteurs, on a pu se demander une fois de plus s'il y a un pilote dans l'avion CSE. Car au final, on s'aperçoit que chaque dirigeant d'établissement ou d'unité fait ce qu'il veut. On a compris, SUD-Rail apportera sa propre vision des choses et à sa manière auprès des DET et des DU.

Dans l'actualité également, le sujet des notations où on a pu constater au passage que les managers ne se gênent pas pour diffuser des données personnelles, voire les afficher. Mais ces notations nous ont appris un sujet grave : la manière dont sont traités les contractuels. En effet, il est difficile de faire respecter les règles de

notations pour les contractuels par les RH des établissements qui n'ont pas les mêmes pratiques selon les établissements. Déjà que ces agents ont du mal à être informés sur leur contenu de leurs bulletins de salaire, on voit bien que la direction en profite. Ils font le même boulot que leurs collègues au statut, ils sont classés dans une autre filière, ce qui permet de les mettre en annexe C, l'annexe la plus nébuleuse. Un montant appelé salaire qui comprend tout : forfait mensuel dont le montant est inconnu mélangé à des primes de travail et 1/12^{ème} de PFA. Franchement, monsieur le Directeur, trouvez-vous acceptable qu'ils soient traités de cette manière ? Les contractuels sont de plus en plus nombreux, ils le seront de plus en plus et le moment est venu d'établir des règles plus transparentes et plus équitables si vous voulez garder du personnel compétent ou attirer du personnel de valeur à l'embauche. C'est pourquoi nous vous demandons où en est le déploiement de l'application DIGITREM sur notre périmètre. Merci de votre attention, et prenez bonne note ».

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Juste pour vous dire que la CFDT partage ce que l'ensemble des organisations syndicales ont pu dire. Sur le parking de Metz, on l'a déjà dit lors de la DCI en bilatérale. Ce n'est pas l'endroit pour le traiter et c'est à vous de mettre en place les instances nécessaires pour traiter ce genre de sujet. Vous nous avez transmis un protocole d'accord CSE qui ne nous convient pas à la CFDT. Vous nous avez dit qu'il était urgent de trouver un accord, on n'a toujours pas de date pour la table ronde. Pour revenir sur les propos du secrétaire concernant le reclassement, c'est la même chose pour les inaptitudes, il y a un durcissement des visites médicales dernièrement, on n'a pas d'information sur le sujet. Pour le reclassement, quand on traite de l'humain, il faut le traiter de façon humaine et non virtuelle. C'est à vous de mettre les instances nécessaires pour traiter ce genre de sujets. Merci.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, j'ai un autre souci, je vous ai dit que je n'utilisais pas pour le moment votre tablette numérique, d'ailleurs, je n'ai pas la formation ni de code pour y accéder et aujourd'hui, pour pouvoir faire une analyse des dossiers d'accidents du travail, il faut aller sur la plateforme prévention qui ne peut être que sur des tablettes ou du matériel SNCF. Je n'ai pas accès à ça et ce qui est un peu déroutant, c'est qu'il semblerait en plus que vous demandez l'avis du Secrétaire. Je suis un peu étonné, parce que moi qui ai 20 ans de CHSCT derrière moi, ce n'est pas le Secrétaire qui donnait un avis sur les accidents du travail, mais bien le comité. Le Secrétaire signe mais après avis du comité. À ce titre, il devrait y avoir une case avis des membres, pas du Secrétaire. C'est la première des choses que je voulais vous dire et deuxièmement, il va falloir que vous mettiez en place très rapidement des mesures pour chaque élu ici puisse accéder à vos données et se prononcer. Là, ce n'est juste pas possible, on ne peut pas travailler comme ça. Je crois savoir qu'ainsi tous les élus seront au même niveau d'information. À la suite du courrier préventif que j'ai adressé à l'inspection du travail, j'ai été contacté la semaine dernière par madame CHAMPAGNE Nadège qui est inspectrice du travail et il semble qu'elle vous rencontre jeudi, justement dans le cadre du fonctionnement du CSE. J'ose espérer que ça va aller dans le bon sens dans les semaines qui vont venir.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Pour finir, pour le paquet cadeau de tout ce qui ne va pas, on ajoutera les accès et les habilitations, puisqu'avec un autre élu (monsieur CHERIFI), nous sommes allés faire l'enquête à la suite de l'ESR de Lisieux cette semaine en Normandie. Nous sommes tous les deux Normands et je n'ai pas pu accéder — Mickaël non plus — à l'EIC Normandie. Le comble est que Mickaël CHERIFI qui est de l'Infrapôle Normandie n'a même pas pu accéder à son établissement. Visiblement, vous avez un gros souci, puisque d'après ce qu'on nous dit, c'est chaque établissement qui doit habiliter chaque membre. Si on commence à être confrontés aux portes fermées, si on n'a plus accès à rien, c'est juste impossible. Merci de faire le nécessaire. On est quand même aujourd'hui le 12 mars, on est mis en place théoriquement depuis le 1^{er} janvier, vous n'avez pas souhaité maintenir les CHSCT, vous n'avez pas voulu mettre en place d'instances transitoires. Ce n'est juste pas possible, on est le 12 mars, réagissez très vite, merci.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Au vu de ce que je viens d'entendre, j'invite chaque membre (on en discutera au bureau), si vous avez des portes fermées, c'est-à-dire que la direction empêche la libre circulation des élus, je vous invite à contacter un huissier de justice pour faire constater que vous ne pouvez pas entrer dans les emprises de la SNCF pour pouvoir réaliser vos missions. Après, on fera le nécessaire juridiquement.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Dans la liste des doléances, on a eu la surprise cette semaine de voir une demande de formation économique, sociale et syndicale dans le cadre de l'instance CSE refusée à un élu par son établissement au titre qu'il était suppléant. On aimerait que vous interveniez rapidement à ce niveau, parce que je ne pense pas que ce soit acceptable. Merci.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Sur la dernière intervention du collègue, ce n'est juste pas possible. Je vous rappelle que le suppléant a le même statut qu'un titulaire, c'est pour cela que vous les avez d'ailleurs dotés de tablettes numériques, vous allez leur donner une formation, etc., puisqu'ils sont censés remplacer un titulaire absent. Aujourd'hui, vous nous dites comment un suppléant peut remplacer un titulaire s'il n'a pas de formation. Là aussi on est dans la dérive, je me demande s'il y a encore quelqu'un dans le bateau CSE Nord-Est-Normandie. On commence à se poser de sérieuses questions.

M. Olivier MARTY (Président) : Par rapport à l'ensemble de vos propos, contrairement aux séances ordinaires, je ne vais pas refaire un débat général sur l'entreprise. On sera bien sûr sur le mois de mars en séance ordinaire la semaine prochaine, c'est à ce moment-là que dans nos échanges entre élus et Président on pourra avoir ce genre de débat. J'ai noté dans vos propos un certain nombre d'interpellations sur le fonctionnement de l'instance. J'ai bien pris note de l'ensemble des positions que vous avez exprimées, notamment sur la manière d'échanger sur certains sujets. Juste pour compléter, dans les échanges à venir, nous aurons bien un échange avec l'inspectrice du travail compétente pour l'instance, comme vous l'avez mentionné, non pas jeudi, mais demain pour mettre votre information à jour. Je pense qu'on balayera un certain nombre de sujets. La

dernière interpellation est de portée évidente, bien sûr que les suppléants ont droit à la formation et s'il y a eu une erreur de réponse, elle va être naturellement rectifiée, il n'y a pas de sujet par rapport au fait d'être formé pour l'ensemble des élus, titulaires et suppléants. Pour le reste, sur le fonctionnement, je prends note de vos différentes positions. On est encore bien sûr dans un fonctionnement qui n'est pas stabilisé, vous le savez bien. Le fait de mettre en débat la nouvelle configuration et la recherche d'un accord fait qu'on n'a pas abouti aujourd'hui. Ce sera l'objet de la suite de nos travaux. On tient compte de cette situation dans le cadre du fonctionnement de l'instance en attendant une stabilisation. Voilà de manière un peu générique ce que je pouvais vous dire en ayant pris note de vos positions sur les différentes manières de traiter les sujets.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, on va essayer de le dire autrement. Aujourd'hui, vous êtes le Président de cette séance et vous l'avez dit, le Président vous a donné le pouvoir de délégation et à ce titre, le pouvoir de décision. Moi, ce que j'attends d'un Président de CSE c'est qu'il passe à l'acte, vous nous dites qu'on est dans une stabilisation, mais je ne vois pas de stabilisation, si vous en voyez une quelque part, depuis le 1^{er} janvier, vous devez mettre en place des CSSCT, ce n'est pas mis, on est dans une situation qui est invivable pour les élus comme pour l'ensemble des agents. Ce n'est plus possible. Aujourd'hui, avoir un DRH qui nous dit qu'on est dans une stabilisation, non, on n'y est pas. Je regarde un peu à côté sur d'autres établissements comme le fret ou Mobilités, les accords ont avancé et pour le bon fonctionnement, la direction a lâché des choses et en particulier sur les représentants de proximité. Aujourd'hui, on a un DRH national au niveau de Réseau — n'ayons pas peur des mots — qui bloque tout de son bureau, et on a des décideurs comme vous qui ne sont pas en mesure de faire face à ce DRH pour lui dire Stop, qu'on ne peut pas fonctionner comme ça. Ne dites pas qu'on est dans une phase de stabilisation, on est dans une stabilisation de rien du tout. Chaque séance passe, vous nous revoyez à une autre séance. Aujourd'hui, on vous a évoqué un certain nombre de sujets dont pour ma part un qui est grave sur le reclassement, j'aimerais vous entendre là-dessus, parce qu'il va falloir qu'on en discute. Si on n'en discute pas, on va passer la journée à ne discuter que de ça, vous allez voir. Il y a aussi sur le fonctionnement en général, comment fait-on pour accéder aux accidents de travail ? Qui valide les accidents de travail ? De quelle façon, comment faites-vous pour convoquer, vous devez, vous avez l'obligation pour tout accident qui pourrait avoir des conséquences graves de convoquer l'ensemble des élus et vous ne l'avez pas fait. Vous êtes déjà en entrave au fonctionnement du CSE. À moment donné, j'entends, mais ne nous dites surtout pas qu'on est en phase de stabilisation.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur MARTY, vous répondez, je ne vous ai pas posé de question sur le fonctionnement, je vous ai posé une question précise sur laquelle monsieur LARRIEU s'est engagé à répondre rapidement. Vous avez la délégation de pouvoir, est-ce que vous allez me répondre aujourd'hui, ou est-ce que je dois comprendre que n'avez pas autorité, moyens et compétences ?

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Il me semblait qu'au dernier CSE supplémentaire, monsieur le Président devait rapidement revenir vers nous concernant la résolution qui avait été lue. Qu'est-ce pour vous, rapidement ? Aujourd'hui, on n'a aucune nouvelle. Je rejoins le camarade de la CGT où on va revenir vers vous, on prend note, on vous répond rapidement, mais on ne voit jamais rien venir. C'est ce que vous appelez « stabiliser » ? Aujourd'hui, il a fallu batailler pour qu'un élu SUD-Rail puisse venir hors BD à une séance supplémentaire de CSE, vous appelez ça « stabiliser » ? Il va peut-être falloir professionnaliser vos équipes, parce que ça part très mal. Ensuite, vous savez qu'aujourd'hui est une journée sur le sexisme organisée par la direction nationale avec l'institut Code de déontologie, etc. Il est normal que l'ensemble des acteurs soit invité, sauf les élus ? Là-bas, ils posent tous un congé pour y aller ou alors ils sont délogés en service pour pouvoir y aller. Si vous voulez faire avancer certains dossiers sur vos zones de production, mettez-y un peu du votre, pas seulement les élus, parce qu'on a pas mal de camarades qui y vont, ils ont été désignés comme référents sur leur zone de production et ils sont délogés du service. *A priori*, c'est un sujet que vous comptez mettre plus que de côté. On voit encore un peu le niveau du dialogue social que vous voulez mettre sur cette zone de production.

M. Olivier MARTY (Président) : Par rapport à vos prises de parole, déjà, je n'ai sûrement pas dit qu'on était en situation stabilisée, au contraire. On est dans une situation qui est en attente de stabilisation, parce que le sujet est en cours. On est loin d'être stabilisés, ce n'est pas du tout l'esprit dans lequel je me suis exprimé ni les propos eux-mêmes. Ce fonctionnement n'est pas le fonctionnement nominal que doivent être à la fois l'instance, ses différentes commissions et l'architecture générale. Après, la négociation ne se fait pas en plénière, elle a son rythme et les éléments que chacun y apporte. Je ne ferai pas plus de commentaires là-dessus, vous l'avez fait de votre côté, mais elle va se poursuivre et on reviendra vers les organisations syndicales pour la poursuivre, car la négociation ne se fait pas en plénière.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Donnez-nous une date.

M. Olivier MARTY (Président) : Je n'ai pas de date aujourd'hui.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Alors, vous ne comptez pas avancer.

M. Olivier MARTY (Président) : La suite doit se faire à la fois avec une date et un calendrier avec du contenu. Aujourd'hui à la réflexion par rapport à la manière de continuer à avancer, on reviendra vers les organisations syndicales pour poursuivre cette négociation et bien sûr être en format de table ronde le jour venu. Sur les questions immédiates de fonctionnement, j'ai noté le fait que vous contestez la sollicitation de l'avis des élus sur un reclassement qu'on a dressé à chacun des élus pour recueillir cet avis. C'est une forme qui du côté de l'entreprise nous a été autorisée. J'ai pris note de ce que vous exprimez aujourd'hui en retour et en contradiction sur la manière d'obtenir l'avis des élus sur un reclassement. Je l'enregistre et je verrai ensuite si on évolue sur ce sujet. Il a été exprimé clairement par plusieurs d'entre vous.

Sur l'accès à la plateforme, il est effectif avec les moyens qu'on vous a donnés et les capacités à y accéder ont déjà connu une première présentation en instance au mois de janvier pour l'installation. Ce sera bien sûr complété, comme on s'y était engagés par des formations permettant d'explorer l'ensemble des dispositions, mais l'accès est déjà possible pour chacun d'entre vous. Sur le calendrier des formations, nous avons conçu un certain nombre de sessions permettant à l'ensemble des élus de les suivre. En termes de calendrier et de préparations des propositions concrètes de dates, ça se fera en avril.

Par rapport à l'intervention de monsieur GUELUY, je ne reviendrai pas aujourd'hui sur la situation du travail agent seul, ça fait partie des points qui peuvent être effectivement remis dans les débats sur la plénière ordinaire avec le Président. Aujourd'hui, notre ordre du jour est sur le CSE exceptionnel qui est d'instruire la suite des questions/réponses soumises lors des CSE précédents et pour lequel vous avez délibéré la création d'un CSE exceptionnel. Je ne reviendrai pas au titre d'un débat préalable sur d'autres questions ou de questions différentes de fond qui pourront être reprises en débat de CSE ordinaire.

Concernant la situation concernant la prévention par rapport aux harcèlements sexuels et aux agissements sexistes, il y a effectivement aujourd'hui une journée à laquelle sont invités les différentes personnes en lien avec le sujet, y compris des élus référents au titre de leur CSE. Lorsqu'il y a un sujet ou une incompréhension sur la manière de gérer une commande ou un dégageement de service ou non, c'est bien sûr nous à la DRH de la ZP NEN qui pouvons donner la position à prendre. Dans le cas d'espèces, une invitation de service était de notre point de vue la bonne solution, ce genre de chose peut se rectifier évidemment par rapport à ce qui pouvait être compris d'une commande locale.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Il va falloir faire quelques efforts, monsieur le Président, parce que si je décède, ça veut dire qu'aujourd'hui la loi nous permet de demander votre avis sur un reclassement par mail. Je note que vous refusez de donner un avis, ce n'est pas sain, ce n'est pas la forme, on est vraiment sur le fond. On ne refuse pas de donner un avis, on n'est pas en mesure de donner un avis à travers un mail ou un papier écrit. Vous savez que l'humain se travaille de l'humain à l'humain, on a besoin d'être en discussion, on échange en présence peut-être du médecin, peut-être de la hiérarchie, de tout ce dont on a besoin pour prendre une décision. Vous nous demandez une décision, mais vous ne nous donnez pas les moyens pour le faire humainement et convenablement. En tant qu'élu, je refuse de donner un avis dans ces conditions.

La seconde chose concerne le fonctionnement. Vous nous dites qu'aujourd'hui vous êtes là pour répondre à des questions, qu'il y ait des accidents de travail, ce n'est pas votre souci, on ne va pas en parler aujourd'hui, que les enquêtes à la suite des accidents de travail ne soient pas réalisées, parce qu'on n'a pas encore de fonctionnement, ce n'est pas votre problème, parce qu'il faut répondre aux questions, etc. Voilà comment vous réagissez, des questions vous ont été posées, COSEC a-t-il été invité ? Le médecin du travail a-t-il été invité ? L'inspection du

travail a-t-elle été invitée ? Il y a un représentant particulier qui doit aussi assister et je ne sais pas si vous l'avez invité. Si vous êtes là juste pour répondre aux questions des élus et que le reste ne vous concerne pas, ça ne va pas aller. On va regarder un peu comment on va travailler par la suite, mais pour l'instant, je ne dirais rien de plus.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : C'est quand même assez fort de café de remettre des discussions sur la table sur la tablette. Vous dites que vous fournissez une tablette, êtes-vous sûr que l'ensemble des élus a eu une tablette ? Il ne me semble pas. Il serait peut-être temps pour commencer de réinviter l'ensemble des élus suppléants pour que vous puissiez leur remettre la fameuse tablette si indispensable à vos yeux. Je vous invite également à lire — et pas seulement regarder — l'opposition d'une signature et l'ensemble des réserves apposées sur le dernier accord concernant l'utilisation de la tablette, monsieur MARTY. Ce serait un bon conseil de le faire.

Ensuite, vous devriez quand même être en capacité de fournir aux élus des dates de formation pour la tablette, parce qu'à force de nous le promettre, on ne croit plus beaucoup à vos promesses, monsieur MARTY. On vous l'a déjà dit, que ce soit pour les tables rondes, etc., il y a un calendrier à mettre en place et c'est quand vous voulez. On peut aussi évoquer le tour des délégués pour les conseils de discipline. Le document est *a priori* fait depuis X jours et vous l'envoyez quand vous voulez. En fait, vous remplissez vos obligations quand vous voulez.

Je préfère le dire devant les 35 élus ici présents, concernant la journée harcèlement, la zone de production sur mon établissement a dit que vous lui imposiez un délai pour qu'il y aille. C'est une invitation. Il est important que l'ensemble des élus voie comment vous considérez le sujet du harcèlement dans l'entreprise sur votre zone de production. J'espère que les invités y vont sur leurs congés et ne sont pas considérés en service, un peu d'égalité entre tous.

Pour finir, une chose que vous zappez, mais ce n'est pas surprenant, parce que c'est tous les jours que vous la zappez, ce sont les agents contractuels, monsieur MARTY. Si vous ne voulez pas parler maintenant de l'outil DIGITREM, ce n'est pas un souci, on en parlera différemment, mais c'est le moment des notations pour tous, également pour les agents contractuels qui sont en général les grands oubliés. L'outil DIGITREM devrait faire en sorte qu'ils ne fassent plus partie des oubliés à partir du moment où l'outil est en place et bien connu des managers. C'est une question importante, mis à part si vous voulez la zapper aujourd'hui. Là-dessus, c'est pareil, on ne lâchera rien non plus, ça fait partie des droits et de vos obligations envers les agents contractuels.

Nicolas VUILLAUME (CGT) : Je vais revenir en vitesse sur le reclassement. Vous avez dit que chacun des élus a été avisé, ça veut dire par mail et je vais vous demander sur quelle boîte mail, parce que depuis le début du CSE en janvier, je vous ai dit 50 millions de fois que je n'utiliserai pas la boîte SNCF et je n'ai aucune information sur ma boîte personnelle. Merci.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : vous connaissez l'expression : « nul n'est censé ignorer la loi », stabilisation ou pas stabilisation, accord ou pas accord, vous savez très bien que la mise en place CSE a signifié également un arsenal législatif. Je suis de plus en plus coutumier de faire des rappels de textes, que ce soit dans cette instance, ou à l'occasion de bilatérales. S'agissant par exemple de mes collègues normands en difficulté pour se déplacer librement, je vous l'ai déjà lu à l'occasion de la mention que je qualifie d'abusive sur la carte 18A, c'est l'article L2315-14 qui spécifie que tant durant les heures de délégation qu'en dehors de leurs heures habituelles de travail, les élus doivent pouvoir circuler librement dans l'entreprise, c'est la loi. Je répète, nous n'avons pas besoin d'accord, nous n'avons pas besoin de stabilisation pour que la loi soit respectée par vous employeur et par nous élus ou représentants syndicaux.

S'agissant de la formation, la formation santé, sécurité et conditions de travail s'adresse à tous les membres de la délégation du personnel du CSE, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Le Code du travail ne réserve pas cette formation aux élus titulaires, Code du travail, article 2315-18. C'est encore une référence législative. Je me pose la question au nom de ma délégation : quel est le niveau de connaissance de nos collègues RS non pas ici présents, mais en établissement ? Nous sommes dans un nouveau monde, ce n'est pas un scoop, mais quid quand même du niveau de connaissance de ce nouveau monde par nos collègues en établissement avec quelque part une attitude qui s'apparente plutôt à un délit d'entrave s'agissant des élus.

Pour terminer, pour la notion de consultation, l'article 2312-15 du Code du travail dit nommément que le CSE émet des avis et des vœux dans l'exercice de ses attributions consultatives. Dans le cadre de ce reclassement, la plénière qui est souveraine doit être consultée, mais en pouvant émettre des vœux. Utiliser l'outil numérique ne peut pas nommément se dispenser de l'émission de vœux de la part des élus. Vous voyez, ce sont 3 articles de loi qui doivent être respectés par vos services et également par nous-mêmes. Dans le cas présent, c'est par vos soins. Accord ou pas accord, stabilisation ou pas, la loi est valable pour chacun. Nous vous demandons de respecter la loi. Merci.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Vous nous avez dit que pour le projet d'accord CSE, ce n'était pas le lieu. Nous, on dit que si, c'est aussi le lieu. Effectivement, il y a eu des bilatérales par organisations syndicales, mais il est de votre devoir de nous donner une date pour la table ronde. Savoir si votre projet reste tel quel ou si vous allez le modifier. Vous nous faites tourner la montre, ça en est la preuve, donnez-nous une date pour la table ronde, qu'est-ce qui vous en empêche ? Si vous ne donnez pas de date, donnez-nous les vraies raisons, mais pas nous faire tourner en bourrique. On est le 12 mars, on n'a eu aucun sujet traité dans cette instance. Il n'y a pas de sujet dans l'entreprise, il n'y a que des questions d'élus ? Je ne pense pas. On vous demande une date précise et votre objectif de trouver un accord. À part temporiser, on ne voit aucun signe de votre part. Là, vous faites l'unanimité des 35 élus contre ce mode de fonctionnement, c'est qu'il y a bien un problème. Il n'y a pas un élu pour dire que c'est peut-être normal de temporiser. Il faudrait que vous vous remettiez en cause et qu'on avance sur ce dossier, mais pour de vrai. Si on

n'avance pas, vous nous donnez les vraies raisons. On est intelligents, on arrivera à les comprendre. Merci.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, pour terminer ce que je voulais dire tout à l'heure, vous êtes revenu sur l'aspect de la tablette numérique. Je vais vous rappeler que l'accord technique dit effectivement que la tablette numérique a traité tout ce qui est réclamations individuelles et collectives, est-ce que les accidents de travail, est-ce que les reclassements sont des réclamations individuelles et collectives, la réponse est non. Aujourd'hui, ces tablettes peuvent nous servir pour avoir les informations pour le cadre économique, est-ce que les accidents de travail, les reclassements font partie du côté économique, la réponse est non. Vous êtes en train de me dire que puisque j'ai reçu une tablette numérique, je dois pouvoir m'en servir, mais je ne sais pas m'en servir.

Deuxièmement, je n'ai pas les codes pour y accéder, je l'ai encore signalé à vos services et troisièmement, je m'interdis de donner un avis numériquement sur le devenir de quelqu'un. Si vous estimez que la loi le permet, que c'est un fonctionnement normal, on va avoir des difficultés de fonctionnement pendant les 4 ans à venir, monsieur le Président. Je vous le dis sincèrement. Puisqu'aujourd'hui vous m'obligez — je vous l'avais déjà dit — je vais vous restituer votre tablette dans peu de temps et comme ça, on va vite régler le problème. Je veux aujourd'hui un outil qui me permet d'accéder aux accidents de travail. On ne peut plus faire d'analyse aujourd'hui. Comment fait-on ? Expliquez-moi. Qui réalise l'analyse des causes ? On a fait une DCI dans un établissement et aucune inspection trimestrielle n'a été faite depuis le début de l'année. Les causes des accidents de travail sont faites comme ça, il n'y a plus de spécialiste, plus d'élus, etc. Il y a des dysfonctionnements très importants.

Comme l'a soulevé un élu, je vous rappelle que le CSE a aussi un aspect économique. Jusqu'à présent, à part discuter des questions, quand allons-nous rentrer dans le vif des sujets ? J'entends à droite et à gauche que des réorganisations se préparent, la loi REBSAMEN vous oblige à la consultation des élus sur les blocs, quand allons-nous commencer à travailler ? Quand allez-vous nous en donner les moyens ? Le côté SSCT ne correspond pas au fonctionnement pour pouvoir le traiter. Je crois bien que c'est pour ça que l'inspectrice du travail vient vous voir demain – j'avais compris jeudi, mais peu importe – l'important est qu'elle vienne vous questionner et vous allez lui expliquer comment on fonctionne. Comptez sur nous pour lui expliquer, pour lui donner les arguments nécessaires de ce qu'on vit au quotidien. Un élu a dit un jour qu'on allait mettre un droit d'alerte sur les élus eux-mêmes, je crois que ça ne va pas tarder, parce que quand on voit la masse de travail, la masse de mails qui tombe, ce n'est plus possible. Si vous mettez ça sous le coude en disant qu'aujourd'hui, c'est une plénière où je dois répondre à des questions et le reste, c'est secondaire, ce n'est pas comme ça qu'on va fonctionner.

M. Pascal GUELUY (CGT) : sur le sujet des inaptitudes, il y a quand même une dimension que vous oubliez qui est qu'on avait l'habitude d'interroger le médecin du travail, il est de bon conseil. Si ça ne se fait pas dans une plénière, il faudra nous

expliquer comme on fait. Je ne pense pas qu'il va apprécier de recevoir des mails de 35 élus. En termes de fonctionnement, il est clair que ce n'est pas possible. Deuxième sujet, puisqu'apparemment vous ne voulez toujours pas répondre à ma question de tout à l'heure, je vous rappelle qu'il y a des écrits, tout est enregistré ici. Bien sûr, on n'a pas encore validé, mais on a déjà les projets de PV. Sur le sujet du courrier de monsieur CHABANEL qui traite de l'agent seul, je vais reprendre les propos de monsieur LARRIEU s'il le faut. À la réponse d'une question de notre secrétaire : « *Aujourd'hui, les établissements appliquent-ils la directive de Mathieu CHABANEL, la question est simple, c'est tant mieux si la réponse est oui en revanche, il faudra que vous interveniez si la réponse est non* ». Réponse de monsieur Jean-Claude LARRIEU : « *Nous sommes absolument d'accord concernant le dernier point, il n'y aura pas tergiversations au sujet de ce point de sécurité considéré comme vital pour les agents, puisque nous l'avons vu, un de nos collègues a été victime d'un accident mortel* ». Un peu plus loin, il nous apprenait : « *Je vais vérifier que nous nous sommes bien compris, j'avais besoin de vous entendre là-dessus, il était prévu que j'ai les DET à ce sujet cette semaine et je les aurai* ». Ça, ça date du 29 janvier, monsieur MARTY. Donc, à part de l'entrave caractérisée, je ne vois pas pourquoi vous ne voulez pas me répondre.

Dominique DINE (SUD-Rail) : Comment fait un agent pour contacter un élu CSE ? On passe dans les postes, et la plupart du temps, la liste n'est pas affichée et si elle est affichée, il n'y a aucun moyen de communication pour les joindre. Ce serait bien de tout remettre en place. Dans beaucoup de postes, ce sont encore les listes de CHSCT qui sont mises en place. Normalement, n'importe quel agent doit pouvoir joindre un élu CSE.

Vous avez fait des interventions sur différents sujets. En ce qui concerne le fonctionnement de l'instance, la plupart de vos interventions portaient sur ce sujet. Comme à chaque plénière, les invitations sont bien sûr lancées à l'ensemble de ceux qui sont susceptibles d'y participer, y compris le COSC, le médecin du travail, l'inspection du travail. Les personnes qui ne sont pas là aujourd'hui sont excusées, je le précise. Sur le fonctionnement et les modes de relation, on a bien l'accord national avec les dispositions techniques. Le texte de l'accord permet de cerner les modalités d'échanges et de mise à disposition de documentation par la voie numérique. Il ne s'agit pas seulement des réclamations individuelles et collectives, on est aussi sur la mise à disposition des élus de l'ensemble des informations utiles à la tenue du mandat, en particulier, on a une partie des textes qui tourne autour de la BDES. Cet outil numérique permet aussi d'avoir accès aux sujets autour de la santé au travail et à la plateforme santé au travail pour pouvoir prendre connaissance des informations et les traiter. Vous avez réexprimé le sujet du reclassement par rapport au questionnaire fait par envoi à chacun des élus de la demande d'avis. J'ai noté que vous considérez que ce n'est pas la méthode à retenir et qu'il faut passer par un débat et une plénière. J'ai répondu, j'ai enregistré cette position, ce n'est pas celle que nous avons comme méthode possible et donnée par le national. Je ne vais pas plus loin aujourd'hui par rapport à ça, c'est une question que je vais réinstruire. Je n'ai pas dit que je considérais l'échange de ce matin comme étant un refus d'avis automatique. Vous avez explicité de votre côté en quoi la méthode ne vous convenait pas.

Je n'en dirais pas plus sur la négociation, la date de la table ronde n'est pas fixée et je ne peux pas inventer une date. La raison est claire si on en est là, c'est qu'à la suite des échanges que nous avons eus avec les organisations syndicales en bilatérales, on est parfaitement conscients qu'en l'état, la perspective d'avoir un accord n'y est pas, du coup, ça nécessite de notre côté de rechercher quelles évolutions pourraient être dans les propositions pour se donner les chances d'aboutir. C'est pour cela qu'aujourd'hui on n'a pas encore fixé de date. Il n'y a pas de mystère autour de ça, le contenu de nos échanges montre assez clairement l'écart qui existe aujourd'hui dans l'approche du sujet pour qu'on ne puisse pas le conclure aussi simplement sans que nous ayons fait un travail complémentaire de notre côté.

Nous viendrons bien sûr sur les aspects économiques, on va déjà avoir des sujets à l'initiative du service à la prochaine plénière ordinaire. Les échéances que nous avons en termes de loi REBSAMEN, les consultations sont connues et les éléments sont en cours de préparation. On a une échéance avant la fin du premier semestre sur ce sujet et elle sera traitée.

Par rapport à l'interpellation sur le sujet de l'agent seul, je ne change pas ma réponse de tout à l'heure, on ne reviendra pas sur ce sujet eu égard à la nature de cette séance exceptionnelle et de son ordre du jour.

On est en train de regarder avec l'établissement les dates de formation pour proposer une bonne répartition des élus. Une date va être choisie en avril soit le 10, le 11, le 16 ou le 17 sera pour des groupes pour passer en formation. On aura 4 dates sur lesquelles on regardera la répartition des élus.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je vais tout de suite prendre la parole, BDES, vous pouvez me dire ce que ça veut dire ? Base de données économiques et sociales. Vous avez entendu santé et sécurité au travail dans cette base ? Vous êtes fort quand même, ça veut dire que grosso modo, on met dans une base de données économiques et sociales les accidents du travail, les dossiers de reclassement, le devenir des cheminots, leur santé, leur sécurité et leurs conditions de travail. Pourquoi on n'y a pas pensé avant ? Pourquoi on a créé des CHSCT ! Vous auriez dû arriver un peu avant dans l'entreprise et dire que certaines instances ne sont pas nécessaires, qu'on peut tout mettre dans une base de données économiques et sociales et vous allez voir, ça va marcher avec le numérique. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, je vous le dis, je ne vous permettrai jamais de gérer l'humain dans une base de données. L'accord technique ne parle pas de ça. C'est vous qui interprétez les choses, je vous le dis gentiment. Je vais simplement vous demander dans un premier temps une suspension de séance, monsieur le Président.

M. Olivier MARTY (Président) : Je vous accorde la suspension de séance, vous nous ferez signe.

La séance est suspendue à 10 h 11 et elle reprend à 11 h 06.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, on peut reprendre la séance, nous avons fini notre suspension.

M. Olivier MARTY (Président) : Très bien, nous reprenons notre séance, la parole à monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, je vais vous faire lecture de 2 résolutions et je vous demanderai de les faire passer au vote, s'il vous plaît.

Monsieur Christophe ACHOUB (Secrétaire) donne lecture de la résolution suivante :

« Monsieur le Président, conformément à l'article L2315-28 du Code du travail, le comité social et économique a la possibilité de tenir une réunion supplémentaire à la demande de la majorité de ses membres. Par conséquent, les élus vous demandent la tenue d'une réunion extraordinaire avec comme point à l'ordre du jour : consultation des élus dans le cadre d'un reclassement d'un agent, suite au mail de madame Nathalie VARELA en date du 8 mars 2019 vous demandant la présence du médecin et du COSEC lors de cette plénière ».

Je vous demande de faire voter.

M. Olivier MARTY (Président) : Je mets aux voix la résolution qui vient d'être lue par le Secrétaire. Qui est pour ? 33 pour sur les 33 votants. La résolution a été adoptée à l'unanimité des votants. Je vous redonne la parole, monsieur le Secrétaire.

Monsieur Christophe ACHOUB (Secrétaire) donne lecture de la résolution suivante :

« Monsieur le Président, suite aux nombreux dysfonctionnements de l'instance et dans le cadre des prérogatives relatives à la SST, les élus vous demandent :

- *Pour tout accident du travail la mise en place d'une procédure qui consiste à ce que chaque élu puisse accéder à l'ensemble des éléments sans passer obligatoirement par un serveur SNCF (envoi sur boîte mail personnelle pour les élus qui le désirent), et que pour tout accident grave ou ayant pu avoir des conséquences graves, la convocation de l'ensemble des élus pour la tenue d'une séance plénière, afin de pouvoir analyser et prendre les mesures de prévention nécessaires.*
- *Pour tout reclassement ou cellule maintien dans l'emploi : la convocation systématique de l'ensemble des élus pour la tenue d'une séance plénière.*
- *La mise en place d'une procédure des droits d'alerte et d'affichage de celle-ci sur tous les lieux de travail.*
- *L'affichage avec le nom et les coordonnées de chaque élu sur chaque lieu de travail.*
- *Garantir la libre circulation et l'accès des élus sur tous les lieux de travail.*

Les élus vous demandent la mise en œuvre sans délai de cette résolution ».

Je vous demande de faire voter cette résolution, monsieur le Président.

M. Olivier MARTY (Président) : Je mets au vote la résolution qui vient d'être lue. Qui est pour ? 33 pour en ayant 33 votants, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Merci, monsieur le Président.

M. Olivier MARTY (Président) : J'ai pris note de ces deux résolutions, bien sûr de nature différente. Elles mériteront comme pour toute résolution une analyse par rapport aux suites à donner. Il n'y a pas de sujet autour de la compréhension du texte de la résolution qui est rédigé de manière explicite. Il peut y avoir parfois dans nos échanges des sujets qui méritent un questionnement complémentaire, ce n'est pas le cas. Du côté de la Présidence du CSE, on enregistre ces résolutions telles qu'elles ont été exprimées ce matin.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, au nom des élus ici présents, on ne va pas vous demander de prendre note, comme vous avez l'habitude de nous le dire. Depuis ce matin, on tourne autour des procédures vis-à-vis des accidents du travail, on vous demande des réponses immédiates.

M. Olivier MARTY (Président) : Sur la première, vous formulez par la résolution le format pour lequel l'avis des élus sur une offre de reclassement doit être éditée. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ça ne correspond pas au format sur lequel par rapport aux préconisations de l'entreprise nous avons initié un recueil d'avis sur un cas particulier, celui que vous avez cité dans la résolution. Sur le fond du sujet, ça mérite réflexion de notre côté. Sur la forme, je vais m'attacher à faire des vérifications. Nous avons en principe dans le Code du travail tel que vous l'avez cité la capacité pour les élus à solliciter une réunion supplémentaire au-delà du rythme d'une réunion mensuelle, telle qu'elle est prévue au titre des réunions ordinaires. La question que je me pose, c'est que ça nous fait une sollicitation qu'il faut voir par rapport à la gestion du temps, sachant que déjà aujourd'hui on est sur une réunion supplémentaire demandée à la majorité des élus.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je vous coupe, monsieur le Président, parce qu'il faut que là, je réponde. Lors d'un ordre du jour, je vous ai demandé combien on pouvait demander de réunions supplémentaires entre deux réunions ordinaires et vous m'avez dit : à l'infini. Ce sont vos paroles. Vous ne m'enlèverez jamais ma mémoire. C'est la première des choses que je voulais vous dire. Si jamais à moment donné on ne passe pas par une plénière, on a aussi — à travers la SST — le pouvoir de demander une réunion supplémentaire, je vous rappelle qu'on doit donner un avis, je crois, avant le 27 ou 28 mars, c'est urgent et il va falloir rapidement réunir les élus autour de ce sujet, puisqu'aujourd'hui, c'est une demande. Vous sollicitez l'avis des élus, on veut bien vous le donner, on va le donner à travers une instance pour qu'on puisse avoir le débat avec tous les acteurs autour de la table. Je tenais juste à vous le préciser.

M. Olivier MARTY (Président) : Je donnerai ensuite la parole à monsieur PINOT. C'est pour ça que ma remarque porte sur la capacité de solliciter des réunions supplémentaires sur des sujets SSCT avec une demande de 2 membres et qui n'est pas limitée dans le Code du travail et là-dessus, il n'y a pas de lecture différente.

Ma remarque venait, sans avoir un temps d'étude particulier, vous vous appuyez sur le Code du travail qui évoque la réunion par une majorité des élus sans que dans cet article il ne soit précisé que ce sont des sujets SSCT sur lesquels on a bien la capacité de déclencher une réunion supplémentaire. Ma remarque était autour de ça, parce que c'est vous dans votre résolution qui avez choisi l'article du Code du travail en question. Sur des sujets SSCT, le sujet ne se pose pas, il n'y a aucune mention de nombre par rapport à ça.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Si ça peut vous aider, on peut aussi doubler avec une demande à deux membres, on sait faire aussi. Vous choisirez. Effectivement, vous nous dites que vous êtes pris par le temps, mais le reclassement, il peut être différé, il n'est pas obligé d'être ce jour-là. Je vous rappelle qu'on parle d'agents, d'êtres humains et qu'on ne fait pas les choses dans la précipitation et surtout pas dans la forme que vous voulez le faire.

M. Olivier MARTY (Président) : Je complète. Comme l'ensemble des termes à la lecture compte, dans l'explicitation que vous venez de faire, à partir du moment où le sujet ayant une connotation SSCT, vu la nature du sujet que vous auriez pu formuler par l'autre article sur la demande par deux membres autour de la SSCT, la Présidence du CSE donnera suite à la réunion extraordinaire que vous sollicitez par rapport à ce projet de reclassement.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Merci bien de vos bons conseils, monsieur MARTY. Pour rappel, si on est obligés de passer par des CSE supplémentaires pour aborder les questions, c'est tout simplement que ça devrait venir de vous, monsieur MARTY. À 18 heures, si ce n'est pas fini, c'est vous qui devriez nous convoquer pour finir. Malheureusement, on est obligés d'en passer par des CSE supplémentaires. Ne venez pas nous dire que 2 ou 3 CSE supplémentaires entre deux séances, ça va faire beaucoup trop par rapport aux obligations. Remplissez vos obligations, monsieur MARTY, et reconvoquez-nous à chaque fois qu'un ordre du jour de CSE n'est pas fini après 18 heures. Vous remplirez déjà ainsi vos fonctions.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Si j'ai bien compris, le Président va convoquer l'ensemble des élus dans le cadre du reclassement de l'agent précité ?

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, nous ferons une réunion exceptionnelle du CSE sur le sujet que vous avez évoqué pour ce projet de reclassement. C'est enregistré. Par rapport à la remarque sur le fonctionnement du CSE, ça rappelle un point de divergence que l'on a sur l'instruction des questions en séance. Pour nous, les questions posées ne sont pas toutes susceptibles de faire débat, vu qu'il y a dans de nombreuses questions de prise de renseignements ou des réponses précises. Le fait d'aborder les questions de manière exhaustive a été choisi par vous et ce n'est pas la vision du côté de la Présidence que l'on a. Jusqu'à présent, on a constaté et donné suite au fait que vous aviez sollicité des poursuites d'études de questions par le biais de la réunion supplémentaire du CSE demandée par la majorité des membres, ce qui était le cas lors de la dernière plénière.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Pour répondre à ce point-là, on n'a pas sollicité une étude, on a sollicité un débat contradictoire. Vous ne pouvez pas

empêcher les élus d'avoir un débat contradictoire sur des questions. Effectivement, il est convenu que vous apportez des réponses écrites et un débat a lieu sur des questions où les réponses ne conviennent pas. Force est de constater qu'il y a beaucoup de réponses qui ne conviennent pas. Avant, on avait des représentants de proximité au plus près des établissements pour régler ça localement, ils se comprenaient, on savait de quel sujet on parlait, mais vous nous ramenez ici des réponses qui ne conviennent pas à l'ensemble des élus, parce qu'on n'a plus cette proximité. Effectivement, le débat est beaucoup plus long et vous verrez que quand vous aurez mis le nombre nécessaire de représentants de proximité pour un bon fonctionnement à tous les niveaux, ça se calmera tout seul.

M. Olivier MARTY (Président) : J'ai bien noté, notre approche n'est bien sûr pas la même, mais dans vos propos, il est fait référence à la situation d'aujourd'hui qui n'est pas la situation qui doit être celle de l'instance sur la durée. Là-dessus, on est bien d'accord, même si aujourd'hui nous n'avons pas convergé sur le niveau et l'articulation qui doivent être faits en représentation de proximité ou de commissions permettant de ne plus s'en tenir à la seule séance plénière. Cet état des lieux n'est pas satisfaisant au sens où la recherche d'un autre dispositif est quelque chose de partagé. C'est un sujet qui est encore à instruire.

Pour votre deuxième demande, j'ai pris les points que vous avez sollicités et parmi ces points, certains sont liés à des déclenchements qui doivent se faire lors d'un accident grave du travail qui appartient au Président. C'est un rappel faisant partie des choses qui ne peuvent pas être contestées. Nous avons une procédure permettant de gérer les accidents du travail, vous sollicitez un remplacement ou une autre procédure permettant de faire l'association des élus du CSE. Je ne peux pas instruire plus avant, mais en premier lieu, on avait déjà mis en place une procédure, mais votre résolution fait qu'on va se requestionner avec les services liés à la sécurité par rapport à ce sujet.

Nous avons une divergence sur les reclassements sur la manière de solliciter l'avis des élus et là aussi, on est dans une situation qui n'est pas nominale, vu qu'elle est propre au moment où on a uniquement le CSE en place et non pas de structure de proximité qui pourrait prendre le relais.

Par rapport au CME, la convocation de tous les élus n'est pas une solution. Cette cellule fait appel à une réunion à vocation pluridisciplinaire pour laquelle il était installé l'invitation d'un membre de CHSCT compétent à participer à une réunion avec d'autres personnes autour d'une situation individuelle. Cette invitation d'un membre reste le principe pour que la CME se tienne, il ne s'agit pas d'un examen en instance. C'est la participation d'un élu d'une instance à une réunion pour explorer des capacités de suites professionnelles pour un agent. C'est dans ce cadre que les CME vont continuer à se faire. La question porte juste sur le fait de solliciter le nom d'un élu de la part du CSE pour participer à une CME. C'est dans ce cadre que je travaillerai afin qu'on puisse à nouveau profiter de ce partage autour d'une situation individuelle pour chercher des solutions.

Sur les questions d'affichage, on vérifiera que les consignes puissent avoir été réalisées dans les établissements et concernant la libre circulation, il y a libre

circulation, pour autant, ça n'exonère pas le fait que lorsqu'on se présente dans un site SNCF de pouvoir se présenter et se faire autoriser l'accès sans que le droit des élus se transforme en un accès libre et sans avis dans l'ensemble des services, vu qu'il y a des règles d'accès édictées par chacun de ces services. À partir du moment où on se présente, l'accès est organisé.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Sur le dernier point, on peut entendre qu'il va falloir qu'on réveille les cadres d'astreinte à chaque fois qu'on voudra visiter à tout moment de nuit ou de jour pour pouvoir accéder à un site. On vous entend très bien là-dessus, monsieur le Président, mais ça ne nous correspond pas, parce qu'on n'a pas la même analyse ni la même définition sur « libre accès des élus ». Quand vous nous donnez des leçons de morale sur comment accéder sur les sites, je pense que tous les élus sont aguerris ici, ils ont un peu d'expérience et n'ont peut-être pas besoin de conseils pour savoir comment se déplacer sur les emprises et accéder dans les locaux. Nous vous demandons simplement de pouvoir avoir les accès, en particulier avec les Pass Carmillon sur certaines barrières qui sont devenues électroniques. On est toujours dans l'électronique et dans le numérique avec vous.

Quand vous dites qu'il appartient au Président de convoquer les élus pour les accidents, je ne vais pas vous dire que ça lui appartient, ça lui incombe. Pour tout accident grave ou ayant pu avoir des conséquences graves, vous devez convoquer le comité et le comité, c'est nous. Il n'y a pas plus un élu qu'un autre qui doit être convoqué au détriment des autres. Au niveau de la CME, je vous rappelle qu'effectivement il y avait un membre de CHSCT désigné dans cette cellule pour chaque décision. À l'époque, ça restait du local, on connaissait l'agent, on connaissait son métier, il y a eu souvent des aménagements de poste. Aujourd'hui, vous n'avez pas la capacité de désigner un tel ou un tel, parce que peut-être qu'il n'a pas la connaissance de tout le métier. C'est dans ce cadre, parce qu'on peut finir sur un reclassement suite à une CME et là aussi, ça incombe au niveau des élus. Si demain, vous ne voulez pas donner suite à cette demande, nous, on saisira les instances compétentes pour être entendus aussi, parce que vous interprétez les choses à chaque fois. Quand vous dites que vous allez vous requestionner sur les accidents du travail, sur les procédures, n'oubliez pas que le temps pendant lequel vous vous questionnez, il y a des agents qui se blessent tous les jours. Aujourd'hui, on n'est pas en mesure de faire de la prévention pour éviter que ça recommence, c'est ça la réalité.

Pour les accidents, êtes-vous d'accord, on met tout de suite en place la procédure ?

M. Olivier MARTY (Président) : Non, ce n'est pas la réponse que j'ai donnée tout à l'heure. Je ne vais pas la répéter, mais je veux juste compléter, parce que dans un des points que vous avez cités, on ne fera pas des CME en séance plénière. La CME est une réunion locale avec de multiples intervenants qui ne sont pas de l'instance pour lesquels il y a une invitation à s'y joindre pour contribuer à la réflexion. Le principe de cette cellule est une réunion qui n'a pas à changer de format et de taille, mais pour laquelle la sollicitation de la participation d'un élu du

CSE prend le relais de la sollicitation qui était celle d'un représentant du personnel en CHSCT. Le tout est de savoir quel élu participe.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je vais vous poser deux questions. Comment choisissez-vous l'élu ? Qui le choisit et sur quels critères ?

M. Olivier MARTY (Président) : C'est un sujet qui est propre à l'instance et entre élus, parce que du temps des CHSCT, ce n'était pas le Président qui choisissait le représentant appelé à participer à la CME. La sollicitation sera faite aux élus pour que l'un d'entre eux y participe. Je n'ai pas la forme pratique, mais l'interlocuteur naturel de la direction étant le Secrétaire, la sollicitation peut parvenir au Secrétaire, sachant qu'il y a une CME sur un site ou un établissement pour un agent, pour qu'un élu puisse être identifié comme étant celui à inviter. Les choses peuvent être aussi directes que ça.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Écoutez, quand le Secrétaire sera sollicité, il renverra vers un CSE extraordinaire, on se réunira pour qu'on puisse débattre pour identifier celui qui sera amené à participer à cette cellule. Pour les accidents ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je n'ai pas plus de commentaires à faire que ce que j'ai déjà exprimé.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : D'accord, je vais vous demander une nouvelle suspension de séance.

M. Olivier MARTY (Président) : Je vous accorde cette suspension.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Merci, monsieur le Président.

La séance est suspendue à 11 h 33 et elle reprend à 13 h 41.

Arrivée de Sébastien NEAU pendant la pause.

M. Olivier MARTY (Président) : Monsieur le Secrétaire, nous reprenons cette séance à la suite de cette suspension. Est-ce que certains souhaitent prendre la parole avant de passer à l'ordre du jour ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Le Secrétaire réitère simplement sa demande, si vous pouvez mettre en place un système Wi-Fi avec un code pour l'ensemble des élus qui siègent ici. Merci.

M. Olivier MARTY (Président) : On l'a bien noté et on avait du coup demandé aux services techniques ce qu'il en était et la réponse est que le système de Wi-Fi n'est installé que pour le Wi-Fi d'entreprise et non pas pour un grand public permettant une connexion telle que vous la souhaitez.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Excusez-moi, mais il me semble qu'il y a un Wi-Fi disponible qui s'appelle Salle Reims, donc on s'interroge, est-ce qu'il n'y aurait pas un accès internet visiteurs. On vous avait déjà posé la question lors du dernier CSE, il me semble.

M. Olivier MARTY (Président) : Peut-être qu'il reste une émission de signal, mais il n'est plus utilisé pour fournir un accès en dehors de l'accès SNCF interne.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Pendant la petite interruption de séance, vous étiez également dans les couloirs, monsieur MARTY et je pense que vous avez entendu comme nous le directeur signalant que les inaptitudes ne pouvaient pas se traiter de façon numérique. À vous entendre en début de séance, si vous avez entendu exactement la même chose que nous... Également, en termes de fonctionnement, nous vous demandons de bénéficier d'une date concernant les EPI dont on doit bénéficier pour pouvoir effectuer l'ensemble de nos missions. Ça fait déjà plusieurs fois qu'on vous le demande et maintenant on veut avoir une réponse. Si vous ne nous fournissez pas de date, c'est du délit d'entrave, si vous nous empêchez de faire nos missions de terrains et si on n'a pas les EPI nécessaires.

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne vais pas reproduire en séance un débat qui a eu lieu hors séance et que vous évoquez, d'autant plus que je n'étais pas présent sur l'ensemble de l'échange. Tout ce qu'a pu dire le directeur sera recroisé et rebouclé avec lui. Je pense que sur ce sujet évoqué ce matin, des suites seront données à ce qui a été mis en résolution ce matin. Pour la date des EPI, il n'y a pas de date unique, vu que la commande a été passée par nous-mêmes pour que chaque établissement fournisseur d'EPI, qui les commande, qui les gère et qui les attribue aux agents, puisse pouvoir vous en attribuer au titre d'élu pour l'exercice de vos missions, sans qu'on cumule ou on mélange les EPI au titre professionnel de ceux au titre de la mission de CSE. C'est le sens de la demande que vous aviez formulée la dernière fois. Les commandes des fournitures opérationnelles sont gérées par établissements.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Excusez-moi, quand alliez-vous nous donner l'information ? Si maintenant on doit se tourner vers les établissements, comment les élus ont-ils été mis au courant qu'il fallait passer une commande auprès de son établissement pour bénéficier des EPI ?

M. Olivier MARTY (Président) : Ce sont les établissements qui vont se rapprocher de vous pour que chacun puisse être doté et que la commande soit adaptée à chacun. Les établissements seront à l'initiative.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : De quelle manière ? Parce que pour eux, nous ne sommes plus rien, il n'y a plus d'activité syndicale avec les établissements, monsieur MARTY, mis à part les DCI et les audiences. De quelle manière vont-ils prendre contact avec nous ?

M. Olivier MARTY (Président) : Vous êtes tous agents d'un établissement et la dotation au titre de salarié fait que chaque établissement est en capacité d'être en contact avec vous. Il ne s'agit pas d'une rencontre de nature syndicale ou de réunion, mais de compléter ou de doter d'EPI certains agents au titre de salarié, même si la motivation est de pouvoir se rendre sur des lieux où les EPI sont nécessaires.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Monsieur MARTY, votre réponse est carrément ambiguë, parce qu'on voit dans les CSE Axes que l'ensemble des élus a reçu des dotations avec chaussures, gilets, casquettes, etc. Je parle pour moi, pratiquement la moitié des élus provient des EIC et à l'heure actuelle, on va sur des chantiers

sans équipement, on tourne sans chaussures de sécurité. Ce serait bien qu'on nous fournisse la dotation très rapidement. Merci.

M. Olivier MARTY (Président) : Le sens de la fourniture est bien celle qui est décidée pour que chacun puisse en être doté et cette gestion opérationnelle est faite établissement par établissement.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Vous allez voir les établissements pour que les élus soient dotés, c'est ça ?

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, on a passé la consigne.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Est-ce qu'on pourrait être en copie du mail, s'il vous plaît ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je vais vous faire une réponse de principe, nos relations internes ne sont pas destinées à être fournies en copie aux élus, quoi qu'il arrive, ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne. On a passé cette consigne, c'est une fourniture opérationnelle qui sera faite, mais toute situation nous amenant à être en relation avec les établissements pour du fonctionnement ou des questions de fond n'a pas vocation à être retranscrite au titre de l'instance.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Donc, si je vais voir le correspondant COSEC, je ne sais pas qui, mais je vais trouver, sans voir vos petits mails secrets et les échanges hyper importants, la personne dans l'établissement est au courant de ce mail secret important ? Si je vous embête, ne soufflez pas, je ne vous embêterai plus, je vais rester dans le couloir.

M. Olivier MARTY (Président) : On peut continuer ce débat, il n'y a pas de souci.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Mais c'est vous qui continuez, c'est vous qui apportez des réponses complètement incongrues, à l'ouest, à gauche, à droite, c'est n'importe quoi, répondez clairement une bonne fois pour toutes.

M. Olivier MARTY (Président) : La réponse est claire, la consigne est donnée aux établissements pour qu'ils se mettent en situation de vous doter des équipements. Bien, je vous propose d'aborder les questions à l'ordre du jour.

Éric DURIEZ (SUD-Rail) : Avant d'aborder les questions du jour, j'aurais voulu rebondir sur les formations sur les tablettes numériques dont on a parlé ce matin. Vous avez proposé des dates, sauf que c'est en pleines vacances scolaires, j'espère qu'il y aura d'autres dates proposées pour faire le rattrapage.

M. Olivier MARTY (Président) : On note, on a étalé le calendrier sur 2 semaines, ce qui permet déjà de faire face à des situations. S'il y a des situations particulières qui se présentent, on s'organisera évidemment pour assurer en complément la formation de ceux qui seraient absents sur les 2 semaines.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Pour la délégation SUD-Rail, c'est quand même mal venu de prévoir des formations en pleines vacances scolaires. Les établissements et les agents CPS, etc. vont apprécier ce fait, monsieur MARTY. C'est pour ça qu'on vous le fait remonter. Ça manque quand même un peu d'intelligence d'avoir choisi ces deux semaines sur les vacances. Sur les deux

semaines, les élus pourraient être en vacances, mais c'est l'histoire pour les élus CSE qui continuent à être à la production, monsieur MARTY. On vous signale ce fait, ça ne va pas avantager les agents CPS pour accorder des congés. Il y a une production derrière que vous devez protéger.

M. Olivier MARTY (Président) : C'est noté, on compose avec la capacité qu'on a aussi en termes de présence de formateurs. Le fait que les vacances soient dans le calendrier n'est pas idéal, je vous rejoins.

Éric DURIEZ (SUD-Rail) : Je trouve ça assez malheureux, parce qu'on est depuis le 1^{er} janvier en CSE et comme par hasard, vous attendez — je suis désolé — pile-poil les vacances scolaires pour faire des formations. À la rigueur, on n'était plus à un mois près, vous auriez pu la décaler après.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

A – LES REPONSES ET L'ORGANISATION DES DEBATS DES QUESTIONS POSEES LORS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIF AUX SEANCES DU 29 JANVIER, 13 FEVRIER ET 21 FEVRIER 2019

On aborde les questions, nous avons lors de la dernière séance instruit les questions parmi celles qui avaient été posées pour la séance du 29 janvier et dont l'examen a commencé le 13 février avec les éléments de réponse qui vous avaient été fournis à l'époque pour cette séance. Nous avons vu jusqu'à la question 52 incluse, mais aussi des questions qui avaient été sélectionnées, vu le débat avec le médecin qui étaient la 72, la 226, la 228, la 230 et la 356. Je remets juste le point d'étape que l'on avait la dernière fois. Je reformule ce qu'on a dit ce matin par rapport au traitement en débat de qui peut être sélectionné comme questions le méritant, juste pour savoir si vous souhaitez à nouveau qu'on reprenne par rapport à là où on en était la dernière fois.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Il ne faudrait surtout pas remonter en arrière, parce que les 45 et 46, ce sont des réponses qu'on n'a pas eues en commissions de notations pour information. Quand on écrit quelque chose, ce serait bien de reboucler avec les établissements pour qu'ils fournissent les éléments, sans vouloir en débattre.

Question 53

La délégation CGT demande, sans renvois en annexe, le nombre exact et réel de remplacements autre que Q sur Q par UO, par grade, par qualification et par postes concernés à jour depuis les dernières DP, mois par mois, et qu'a fait la direction pour se mettre en conformité avec la réglementation depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

M. Olivier MARTY (Président) : Donc, à partir de la 53 de cette liste, si certains souhaitent prendre la parole ou s'exprimer sur les réponses abordées.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Monsieur MARTY, pour la réponse à la question 53, même si je comprends bien que la question sur les utilisations des remplacements qualifs par qualifs ne font pas l'objet d'assemblages au niveau de la ZP, elles le font au moins au niveau des établissements et on pourrait avoir en annexe la situation par établissements. Merci.

M. Olivier MARTY (Président) : Pour cette question, la position sera la même dans certains autres cas pour laquelle nous avons choisi de ne pas recueillir et demander aux établissements des situations statistiques par rapport au format de la zone de production NEN. Ceci sans non plus prendre le parti de déclencher l'édition d'une annexe par établissements, tel que vous la sollicitez — j'ai bien compris la demande -, sachant qu'on est sur des questions de suivi opérationnel qui ne sont pas toutes suivies de manière homogène et on considère que cette question ne fait pas l'objet de suivi.

M. Arnaud LLOPIS (CGT) : Vous êtes en train de nous dire que vous choisissez les questions que vous voulez. Vous ne répondez qu'à celles qui vous arrangent.

M. Olivier MARTY (Président) : Je suis en train de vous dire que par rapport à l'ensemble des questions que vous posez, certaines questions ne font pas référence à des suivis que l'on fait et on ne déclenche pas forcément la fabrication spécifique d'un suivi ou d'une statistique uniquement parce qu'une question nous est posée en instance.

M. Arnaud LLOPIS (CGT) : Elles sont faites en établissement, il y a juste à les récupérer. Sinon, vous nous envoyez les questions qu'on a le droit de poser et vous ne répondez qu'à celles-là.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Le camarade m'a pris de court, parce qu'en effet, ce sont des choses qu'on obtenait en établissement et vous n'arrivez pas à obtenir ces choses, il y a un problème de coordination au niveau des mails, peut-être. Si vous nous mettiez en copie, on pourrait faire le lien pour avoir les informations nécessaires. Maintenant, vous savez que par rapport à la question 53, vous avez des obligations, il y a un statut à respecter, surtout concernant le Q sur Q. Bien sûr, vous pouvez faire certaines choses, mais c'est bien encadré. Avoir ces informations me semble être le minimum que vous devez fournir aux élus, mis à part qu'on les obtienne via des droits d'alerte DP, par exemple. C'est une simple question, vous avez 15 remontées d'établissement à bénéficier, c'est ce qui se faisait auparavant, soit vous choisissez la solution simple, la solution la plus compliquée pour vous avec les établissements, c'est qu'on va faire un droit d'alerte DP. Ça vous laisse le choix.

M. Pascal GUELUY (CGT) : C'est une question qui a été posée par la CGT, vous n'avez pas noté quelle est leur compétence, parce que vous seriez bien embêté de l'écrire, parce que ça ne correspond pas à la réalité, donc vous devez répondre et nous donner les moyens de travailler, ça fait partie de nos prérogatives. En quel honneur décidez-vous de répondre ou de ne pas répondre ? Ce n'est pas normal.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Pour préciser : est-ce que ça vous dérange de répondre à la question ou est-ce que ça vous dérange que l'on continue à regarder

comme on le faisait auparavant l'utilisation réelle des agents dans les établissements ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je vous ai répondu qu'on est maintenant à la maille de la zone de production et sur ce nouveau format d'instance dans lequel on n'entend pas être producteur de cette statistique pour l'ensemble ni en assemblage ni en production directe. Ces situations sont tout à fait propres à l'utilisation opérationnelle par chacun des établissements.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Monsieur MARTY, je suis d'accord avec vous en partie. Mais ces statistiques, vous n'allez pas les produire, elles existent déjà, au pire, vous allez les assembler, sinon, au moins nous les transmettre, parce qu'il n'y a plus qu'une instance, expliquez-nous comment faire autrement que de vous poser la question et d'exiger la réponse, réponse qu'on avait encore jusqu'au 31 décembre de l'année dernière.

M. Olivier MARTY (Président) : Il y avait des fonctionnements propres aux anciennes instances, avec ce qui avait pu être étendu en termes d'alimentation et de fourniture de statistiques. Là, on est dans une nouvelle configuration, d'où ma réponse.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, ça suffit maintenant ! Votre provocation gratuite, ça suffit, je vous le dis. Les statistiques existent et vous devez nous les remettre. Si vous voulez qu'à chaque question on fasse une suspension de séance, qu'on fasse autant de résolutions qu'il y a de questions, on va y passer la nuit. À moment donné, vous n'avez pas le droit de répondre comme ça. Les statistiques existent et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il y a une seule instance, qu'on est en maille établissement, c'est parce que vous ne voulez pas faire le travail. Et bien le travail, vous allez le faire, parce que si vous ne voulez pas le faire, on va vous obliger à le faire. Vous n'avez pas le droit de répondre comme ça aux élus, vous leur devez du respect. Vous n'êtes pas en train de créer quelque chose, on vous demande juste d'appeler vos établissements, de prendre les éléments et de les assembler. C'est tout ce que vous avez à faire.

M. Olivier MARTY (Président) : Ce n'est pas une question de respect, on a des différences de vues sur le fond et la nature des éléments que vous sollicitez et qui seraient à produire par la direction. Je vous ai exprimé ce qu'il en était en disant ce que j'avais à dire sur le sujet.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je pense que le Président de l'instance, c'est-à-dire monsieur LARRIEU va souvent avoir la visite des élus là-haut et peut-être des cheminots dans pas longtemps. Vous ne pouvez pas continuer à présider une réunion en apportant de telles réponses. Ce ne sont pas des divergences de vues, il y a des questions d'élus, ces élus ont été élus, contrairement à vous, vous n'êtes pas élu, ils ont été élus par des cheminots et ils sont porteurs d'une mission, porteurs des questions des cheminots et de leurs attentes et à ce titre, vous devez des réponses. Autrement, à quoi sert qu'on se réunisse, on reste chez nous et on utilise la tablette pour vous poser des questions, vous nous répondez, et tout va

bien dans le meilleur des mondes. J'ai déjà vu des instances, mais là, on ne peut pas se contenter de réponses comme ça, je vous le dis.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Les attributions des élus CSE, c'est de vérifier que les accords collectifs, etc. soient bien respectés par l'entreprise. La question 53 est pour vérifier si le statut est bien respecté. Donc, je vais réitérer, soit vous nous fournissez les éléments nécessaires tels qu'on vous les demande pour vérifier si nos accords collectifs sont bien respectés, sinon, on ira les chercher. On vous demande de nous fournir les documents nécessaires à la question 53, ce n'est pas compliqué. Je dirais que c'est un excès de zèle de votre part. Ce sont des documents qui existent et qui nous sont nécessaires en tant qu'élu pour vérifier le respect de notre statut. Cette réponse nous est nécessaire.

Dominique DINÉ (SUD-Rail) : Dites-nous d'après quel document un élu du CSE peut vérifier l'utilisation du personnel.

M. Olivier MARTY (Président) : Par rapport aux éléments que vous exprimez sur le rapport à l'utilisation et à cette question, je verrai avec les établissements pour qu'on puisse identifier les nombres de remplacements autres que qualifs par qualifs tels que vous les avez exprimés afin de reprendre une alimentation en informations des élus. Même si aujourd'hui ce n'est pas un point qui fait l'objet d'un suivi centralisé, on fera évoluer la situation permettant de donner une information.

Question 54

La délégation CGT demande quelles sont les embauches nécessaires pour les prochains mois pour assurer correctement le service dans les quinze établissements et le siège de la ZP, et les demandes de mutations en cours. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

On arrive à la question 54, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Vous aviez dans les documents annexes les éléments chiffrés permettant d'évaluer les embauches prévues et aussi les départs en retraite prévus. En termes de référence, le document le plus élaboré est l'annexe emploi du CSE du 21 février sur lequel vous avez le sommaire et vous y trouvez en termes de prévisions de recrutements page 26 et en prévision des départs en retraite en page 31. Monsieur CHERIFI, allez-y.

M. Mickaël CHERIFI (CGT) : Merci monsieur MARTY. Concernant les départs en retraite, je pense qu'il doit y avoir des erreurs, parce que j'ai vu les listings en commissions de notation maîtrise et en ayant fait un point des prévisions de départs en retraite et en comparant les chiffres pour l'Infrapôle Normandie, il y a quelques coquilles. Je me retrouve avec du plus par rapport à certains chiffres que vous avez fournis. Je vous avais fait remarquer lors de la dernière plénière du 21 février que les deux documents que vous nous avez fournis pour la plénière du 13 et celle du 2, les chiffres ne correspondaient pas entre les documents.

M. Olivier MARTY (Président) : Nous avons mis à jour ou rectifié lorsque c'était nécessaire d'un document à l'autre. C'est bien dans les annexes emploi du CSE du 21 février auxquelles il faut se référer lorsqu'un document apparaît dans les deux

annexes. La situation était telle que rentrée en termes de déclaratif sur les départs en retraite. Bien sûr, ces points peuvent connaître des évolutions au fil de l'année, notamment quand il s'agit de départs en retraite, il peut y avoir des décisions récentes d'agents qui n'étaient pas connues au moment de l'addition des chiffres.

M. Mickaël CHERIFI (CGT) : Entre le 21 février et le 25 février, date de la remise des listings de notations, les départs en retraite annotés je ne pense pas que sur le listing maîtrise le chiffre soit tombé en une journée. Quand on regarde pour le mois de juin où il est noté 4 départs en retraite sur le listing maîtrise, vous n'en notez qu'un. Je pense que vous le saviez déjà.

M. Olivier MARTY (Président) : L'édition avec le rassemblement des chiffres et le délai d'envoi aux élus fait que ce n'est pas la situation du 21 février, mais une situation antérieure permettant de fabriquer les tableaux et de les envoyer. Il a pu y avoir des intentions de retraite qui se sont confirmées. Effectivement, la période de l'approche des notations fait que ça peut y être propice.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Sur votre réponse au niveau du suivi global des demandes de mutations, si on vous le demande, c'est qu'il y a des agents qui se demandent si leur demande est prise en compte. Les agents n'ont pas eu d'entretien professionnel, ils ont fait savoir qu'ils voulaient partir. On ne leur rappelle pas que c'est statutaire, qu'il y a des formes à respecter, et même quand ils les respectent, parfois ils n'ont pas l'impression que leur demande est valable. Ça aussi, c'est un point statutaire sur lequel on voudrait avoir un suivi par établissement. On est en droit de savoir par établissements pour répondre aux gens qui nous pose la question sur la réelle prise en compte de leur demande. Je précise, qu'elle soit pour convenance personnelle ou pas.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : On voit bien entre les départs et les recrutements, même si tous les départs ne sont pas encore effectifs, que dans les EIC il y a 131 recrutements pour 83 départs pour l'instant, et à Maintenance et Travaux, 165 recrutements et 167 départs déjà. Est-ce qu'il y a une politique de diminution des effectifs à Maintenance et Travaux ? Ma deuxième question : dans les EIC est-ce que les 131 recrutements tiennent compte des échecs aux examens ? À l'heure actuelle, on a beaucoup d'échecs dans les examens dans les EIC, est-ce que vous avez une stratégie pour remplacer les agents qui échouent aux examens ou pour augmenter le taux de réussite aux examens ?

M. Olivier MARTY (Président) : Ce sont deux points différents. Sur la question des demandes de mutations, c'est une demande individuelle d'un agent, vérifier que la demande est bien enregistrée est une question individuelle sur laquelle l'établissement est tout à fait à même de répondre. Ce n'est pas une question de suivi statistique. Pour la question sur les volumes de recrutements, le fait est que sur les recrutements, on est dans un raisonnement en termes de provisions, ce sont les établissements qui ajustent le niveau de recrutement selon les circonstances. Ils peuvent être en capacité de réagir s'il y a des besoins comme des échecs aux examens ou des sorties en cours de formation, jusqu'à des départs en période d'essai. D'autres paramètres peuvent exister tels que les mutations. S'il est

nécessaire de réviser le taux de recrutement, la décision peut être prise à la main des établissements.

Sur M&T, on s'inscrit dans une tendance et un domaine budgétaire qui vise à avoir une légère contraction des effectifs. Que ça puisse se retranscrire dans la différence entre recrutements et départs en retraite, ça fait partie de cette logique, même si au final, la totalité des flux entrants et sortants est à prendre en compte quand on veut faire la balance générale, y compris les mutations entrantes et sortantes.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous oubliez que nos métiers sont des métiers bien spécifiques, monsieur MARTY, que ce soit aussi bien au niveau d'Infrapôle ou de l'EIC, on n'apprend pas le métier en 3 mois. À force de comprimer les effectifs, il devient de plus en plus dur de remplacer du personnel expérimenté. On en a déjà parlé en CSE, en fonctionnant comme ça à la maille, on coule. On le voit, il y a des sorties, des demandes de retraite précipitées. On a un collègue qui a fait une demande de départ anticipé à la retraite, il a gagné 500 000 € au jeu, sauf que c'est un agent de qualif B, juste 35 ans d'expérience de chemin de fer. Vous ne le remplacerez pas comme ça par un recrutement. Avec les effectifs compressés, il est difficile de faire les remplacements et là, vous êtes en train de jouer avec la sécurité. Quand on regarde la pyramide des âges, attention, c'est un élément que vous ne prenez jamais en compte. Il y a beaucoup d'inaptitude sécurité, ça tombe. Plus on est ancien, plus on a de chance de tomber en inaptitude sécurité. Il serait peut-être temps qu'au niveau de la zone de production, vous fassiez ouvrir les yeux au niveau des établissements, c'est vous qui devez avoir un œil sur tout ça. Il y a pas mal de choses à prendre en compte, pas seulement le budget.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien sûr, le fait que vous puissiez avoir des événements imprévus, ça fait partie de la vie de l'entreprise. Sur des situations d'inaptitude, ça fait aussi bien sûr parti des paramètres examinés sur lesquels il y a une analyse dans les établissements pour justement permettre en prévision. On a potentiellement des situations d'inaptitude qui peuvent arriver, du coup, on règle les prévisions en conséquence. Dans ce que vous exprimez, l'attention est portée – et c'est normal – sur le fait qu'avec l'évolution de l'âge des agents, on a plus qu'avant du maintien dans l'emploi et du coup, la probabilité de se retrouver dans une situation où médicalement parlant, l'inaptitude peut arriver, ce qui est plus élevé. C'est un point d'attention suivi par les établissements pour gérer l'emploi.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : C'est dommage qu'on n'ait pas une commission emploi formation qui fonctionne, parce qu'on pourrait parler de ce sujet toute la journée, sujet important et passionnant. On en a déjà discuté, en 2018, on n'a jamais eu autant de licenciements et de démissions et ça fait partie des recrutements également. On ne comprend pas vraiment votre politique, parce qu'on partage les faits et les causes, mais on voit bien le problème de recrutement. Même si on a un jeune qui loupe l'examen, on a un problème de vivier pour le remplacer. Vous ne traitez pas ce sujet, ou on n'a pas connaissance de la façon dont vous le traitez, alors que l'on connaît très bien les causes. Les jeunes embauchés sont mal traités, ils ne savent pas où ils vont travailler, ils ne savent pas où ils partent en formation, ils sont obligés d'avoir de doubles logements quand ils sont mariés, ils

ont des enfants, ils ne connaissent pas leur mutation de retour pour rapprochement familial. Ce sont des points noirs que vous mettez dans le cursus des jeunes embauchés. On aimerait bien vous entendre sur la politique réelle d'embauche de jeunes cheminots à SNCF Réseau et en particulier sur notre périmètre.

M. Olivier MARTY (Président) : Par rapport aux recrutements, on a effectivement à trouver un équilibre entre ce que sont les contraintes de l'entreprise en termes de positionnement géographique et positionnement de métier sur nos besoins de recrutement et ce que peuvent être les attentes de nos candidats. Il ne s'agit pas d'aller vers un extrême ou un autre où tout soit imposé par l'un ou par l'autre. Pour être plus précis sur les contraintes, on a bien sûr un parcours cohérent à faire en termes d'utilisation des jeunes embauchés en premier poste puis en deuxième poste, etc. Comme ce parcours passe par de la formation qui a sa durée, on n'a pas forcément la vision claire aussi longtemps à l'avance qu'on le souhaiterait pour être en garantie vis-à-vis de chacun des embauchés sur la première affectation après formation et encore plus sur la suite. On a bien conscience du sujet qui peut être un sujet bloquant par rapport à l'attractivité de l'entreprise pour des candidats. C'est pour ça qu'on essaye de travailler, ce sont des sujets en cours avec l'agence de recrutements et avec les établissements pour essayer d'améliorer cette visibilité, de réduire le champ géographique annoncé aux candidats en termes de positionnement premier emploi. Pour réduire des contraintes logistiques qui sont réelles quand on est en train de s'installer.

Pour le dire autrement, si on dit à l'avance qu'on va être sur le champ d'une région, ça n'a pas la même portée que si on dit que c'est sur un département, sans pouvoir dire que c'est telle ville, tel poste de manière précise. Après, la garantie de flux ultérieurs du type retour vers la zone d'origine de chacun, ça dépend évidemment et forcément de l'ensemble des flux qu'on peut avoir. Il n'est pas évident de donner quelque chose de ferme. Ce sujet de retour est notamment présent et depuis fort longtemps — c'est le cas depuis que je connais l'entreprise — entre l'Ile-de-France et la province. Ça peut être aussi de province à province. Le fait que certains viennent de province pour travailler en Ile-de-France crée le sujet du retour à la région d'origine.

On essaye de progresser par rapport à la situation de l'emploi et par rapport aux demandes qui ne sont peut-être plus les mêmes qu'il y a 10 ou 20 ans, sans pour autant se mettre en difficulté par rapport à la couverture des besoins.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Monsieur MARTY, vous nous parlez de trouver un équilibre, ça fait des années qu'on nous parle de trouver un équilibre et il n'y a pas d'équilibre. Il n'y a pas de directives fermes de votre part et on aimerait qu'il y en ait. Dans la dernière mandature au CE Circulation, on avait certains EIC qui embauchaient par UO. On l'avait proposé, parce que l'UO est une petite zone qui permet aux nouveaux embauchés de garder son domicile et non double domicile pour gagner 1 200 € par mois. On vous demande d'intervenir sur ce sujet, parce que vous nous dites : on travaille, mais ça fait 10 ans qu'on nous dit : on travaille. Concrètement, il n'y a rien, les établissements font ce qu'ils veulent et ce n'est pas correct vis-à-vis des jeunes, parce qu'on ne parle pas des mutations, notre CSE ne

comprend pas l'Île-de-France qui a sa problématique, mais ce n'est pas le sujet sur notre CSE.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous deviez travailler sur un sujet, monsieur MARTY, sur l'attractivité de nos métiers justement. Peut-être avez-vous avancé sur le sujet pour multiplier les candidatures et combler les emplois nécessaires sur notre zone de production. Peut-être avez-vous des annonces à faire sur l'attractivité ?

M. Olivier MARTY (Président) : Sur le fait de savoir quel est le niveau de traitement, on ne se situe pas — dans le format de la zone de production — comme étant donneurs de directives sur le recrutement aux établissements, sachant que la fonction de recrutement est décentralisée. La décision est prise par les directeurs d'établissements et leurs équipes, ils ont des chargés de recrutements, ils ont l'appui complet de l'agence d'évaluation qui assure l'ensemble des établissements pour ces missions. Au final, la décision — notamment des paramètres sur le parcours, le premier emploi — appartient aux établissements. On ne va pas sur des directives, par contre, on s'intéresse au sujet pour chercher des points d'amélioration, de mettre en relation l'ensemble des acteurs pour partager les bonnes pratiques. Mais on n'aura pas de directives, sachant que la situation du bassin d'emplois peut être différente localement en termes de bassin d'emploi, de capacité de capter les candidatures, de concurrence sur d'autres filières, de présence de frontières, il peut y avoir des différences. Il est tout à fait possible que d'un établissement à un autre, il puisse y avoir des limitations. Vous avez cité l'exemple de l'UO, tout dépend de la taille de l'UO ou d'autres limitations. L'attractivité est un sujet en chantier, c'est le cas et vous le notez. Ce sujet est aussi relié au fait qu'on est aujourd'hui dans une période charnière.

La configuration de l'entreprise à partir de 2020 avec les effets de la loi de l'année dernière par rapport au statut des personnels fait que la question est posée sur plusieurs plans. Je n'ai pas d'annonce à faire pour l'instant, ce serait aller au-devant de choses qui sont étudiées aujourd'hui, dont une partie est aussi liée à la négociation collective au niveau de la branche ferroviaire pour laquelle il faut qu'on ait abouti en cours d'année à un dispositif clair permettant d'assurer les conditions en 2020 dans un nouveau fonctionnement permettant de conserver de l'attractivité. Il faut savoir qu'on n'aura plus le paramètre statut ou pas statut dans ce qui peut être pris pour certains comme un critère de candidature. C'est un sujet important, un sujet en cours dont on reparlera en cours d'année.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : 2020, c'est 2020, on a bien intégré le discours de Guillaume PEPY sur l'attractivité des métiers, mais en attendant, on est en 2019. Vous nous dites que le sujet est en chantier, mais sur les 10 dernières années, il n'y a eu aucune amélioration sur l'embauche des jeunes. Si ça ne vous dérange pas qu'un jeune soit obligé d'avoir un double logement en gagnant 1 200 €, nous, ça nous pose un souci. Si ça ne vous pose pas un souci d'avoir des jeunes qui travaillent en 3x8 et qui font 100 km en voiture pour aller au boulot et 100 km retour pour aller chez eux, nous, ça nous pose un réel problème. Il est de votre devoir de trouver des solutions à ces cas précis. Merci.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Je vous ai bien entendu, monsieur le Président, mais je rappelle quand même que vous avez l'air d'avoir hâte que la convention collective soit terminée en 2020 et surtout que ce soit terminé. Je n'en suis pas persuadé, vu le rythme auquel ça a avancé depuis le début. On en a discuté, et ce n'est certainement pas à cause des organisations syndicales si ça avance à ce rythme-là.

M. Olivier MARTY (Président) : Sur ce point, je faisais référence à la convention collective dont on connaît l'échéance. Après, la capacité à pouvoir avancer et conclure sur ces sujets, je ne veux pas être devin, je note que vous émettez des doutes sur la tenue du calendrier, mais pour l'instant, c'est bien ce calendrier qui est en place. On a besoin d'avoir le cadre dans lequel on doit évoluer au niveau de l'entreprise côté SNCF pour prendre nos propres dispositions au sein de la branche. Je rappelais juste ce point, sans forcément faire une interprétation sur le calendrier.

Pour les conditions pratiques faites aux candidats, l'entreprise a fait certains choix et évolutions en termes d'offre pour faciliter les candidatures. Je fais référence à l'Ile-de-France avec ce qui a été décidé, notamment sur le logement. Ce qui a pu être décidé de manière favorable sur l'Ile-de-France pourra connaître certaines extensions à l'avenir, sachant que certains bassins d'emplois ont des niveaux de tension au recrutement qui peuvent ressembler à l'Ile-de-France, notamment certaines situations frontalières qui peuvent être critiques sur le recrutement.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : On va s'atteler au présent, monsieur MARTY, on parle de ce qui pourrait être mis comme accord, on voit bien ce qu'il se passe avec le CSE mis en place depuis le 1^{er} janvier. Travailler en amont, vous ne l'avez pas fait, donc on va éviter de parler des possibles accords qui pourraient être signés ou pas. Vous parlez d'attractivité, vous nous parlez de fin de statut au 1^{er} janvier 2020, mais vous avez déjà du personnel qui n'est pas au statut. Vous pensez que c'est attractif ? Ce sont des personnes qui à 40 ans gagnent 1 200 € net par mois. C'est là-dessus que vous devez être attractifs. Ne serait-ce que ceux qui sont formés, ils restent dans l'entreprise, là-dessus, vous avez tous les leviers possibles. Vous avez même un nouveau logiciel dont vous n'avez pas voulu nous en parler tout à l'heure. Ce n'est pas grave, on attendra le 21. Apparemment, vous serez autorisé à en parler le 21 sur les suites aux déclarations. Mais ne nous parlez pas du statut de 2020, certainement que vous en avez rêvé, mais à l'heure actuelle, vous avez des leviers avec du personnel qui n'est pas au statut et vous ne les utilisez pas. Ne nous vendez pas du rêve de ce que pourrait être la fin du statut dans 9 mois.

M. Olivier MARTY (Président) : On n'est pas dans le rêve ni dans les suppositions que vous faites de ce dont on aurait pu rêver ni dans ce qui pourrait nous attendre concrètement. On s'adapte à notre environnement qui est en partie dicté par les règles fixées dans le pays et par le parlement. Pour revenir à la question de l'attractivité au niveau des contractuels, elle est un sujet de chantier pour préparer 2020. L'entreprise ne prend pas le parti d'ouvrir l'évolution des règles qui régissent les contractuels début 2019 pour la seule année 2019. On va vivre avec le règlement qui concerne la gestion des contractuels et l'étape d'après sera bien celle de 2020.

On n'a pas dévolutions censées se faire à court terme avec un effet immédiat et jusqu'à fin 2019.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous n'en êtes pas responsable, mais dans le RH 254, je pense qu'il y a une paire d'articles du Code du travail qui est de loin périmé. Il va peut-être falloir se mettre à jour et non pas toujours dire qu'on attend. Il y a des choses qui s'écrivent, vous n'en êtes peut-être pas responsable, mais à moment donné, c'est peut-être en face de nous que vous allez ouvrir le 254 et nous, on vous dira que ce n'est pas bon. Il y aura là peut-être un point de blocage.

M. Olivier MARTY (Président) : Les évolutions qui sont faites sur nos textes seront à l'échéance de réécriture et de nouveau cadre pour 2020. Aujourd'hui, ce sont nos informations.

Question 55

La délégation demande la liste des agents (et les motifs) ayant effectué une GPT supérieure à 48h00 à jour depuis les dernières DP, et les motifs le cas échéant. Ainsi que les mesures de correction apportées, GPT d'origine avec GPT encadrante et GPT après correction, par mois et par UO. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

Je vous propose de poursuivre. Vous avez la question 55 pour laquelle nous avons donné les éléments de réponse des situations gérées établissement par établissement sans statistiques assemblées.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur le Président, je vais vous demander de prendre le même engagement que pour la question 53, c'est d'assembler les éléments qui vous arrivent des établissements pour qu'on puisse en disposer.

M. Olivier MARTY (Président) : Sur ce point, sans refaire le débat de tout à l'heure, je vais regarder. Ça mérite un examen particulier, parce que ces situations sont regardées de manière manuelle agence par agence sans sortie spécifique de la part de nos outils. La capacité à pouvoir en extraire des situations pour en faire une donnée exploitable par le CSE mérite une vérification de ma part. Pour autant, sur l'appréciation de votre demande, je ne reviens pas sur notre débat.

M. Arnaud LLOPIS (CGT) : Je pense que ça devrait quand même aller vite, j'espère que dans toute la ZP NEN, il n'y ait pas 50 agents dans cette situation.

M. Maurice NOEL (UNSA-Ferroviaire) : Je ne vois qu'une chose, c'est que mon ancien CHSCT suivait ce genre de chose dans les tableaux de service. On avait chaque mois de réunions prévues pour ça. Ça s'est perdu à la fin, mais surtout, on nous donnait des tableaux avec les horaires des agents, leur utilisation. On suivait mois par mois chaque changement d'horaire et souvent, il y avait des coquilles, on s'apercevait que des gens étaient programmés plus de 48 heures avec des fins de services et des lieux de service qui ne correspondaient pas à la réglementation. C'était une des prérogatives du CHSCT suivi de l'accord 35 heures. Il y a 3 mois que l'on n'a rien. C'est pour ça que cette question ne devrait pas être traitée, on devrait savoir ça d'office.

M. Mickaël CHERIFI (CGT) : La réponse que vous faites sur le deuxième petit paragraphe est une question qui relève des réclamations individuelles et collectives, je ne suis pas trop d'accord avec vous. Par la même occasion, si vous pouviez enlever cette réponse du futur PV à venir.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Si on fonctionnait en bonne intelligence, monsieur MARTY, on pourrait déjà s'entendre sur tout ce qui nous serait obligatoirement fourni chaque mois. Ces documents, c'était à chaque CHSCT, à chaque DP. Le suivi d'un accord, on n'en est pas signataire, mais on veut en voir le suivi pour voir si le minimum du minimum est déjà respecté, même si nous, on veut avoir du maximum. Ça fait partie de nos prérogatives, même si vous le déplorez, même si ça vous déçoit. On a posé ces questions, mais d'ici à ce qu'on arrive à la 400^{ème}, on aura peut-être fini notre mandat, c'est pour ça que j'en profite un peu pour intervenir quand il y a des questions redondantes comme ça. Sans ça, ce sera nos successeurs qui prendront le relais sur nos questions.

L'histoire des embauches, c'est chaque mois que vous devez les mettre en route, on ne doit pas regarder au mois de mars un document que vous nous avez donné au mois de janvier. On devrait en avoir un nouveau chaque mois. Sur toute la zone NEN, sur 15 établissements, voire 16, vous croyez que quand on va avoir 3 ou 4 mois d'affilée qu'on aura suffisamment de temps pour tout examiner ? Vous nous empêchez de faire notre travail d'élu pour vérifier que les accords collectifs sont bien respectés. On espère que d'ici le 21, certaines données demandées nous seront fournies et qu'on arrive à moment donné à discuter de vos obligations de fournir les éléments et de passer du temps question par question comme ça. Si vous voulez gagner un peu de temps, il va falloir à moment donné discuter peut-être intelligemment sur la manière de travailler.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Pour préciser, ce type de question est sur des statistiques vivantes, parce qu'on a posé cette question il y a plus d'un mois et la réponse est toujours la même. Seulement, les GPT s'enchaînant les unes après les autres, c'est une situation évolutive. Je ne comprends pas qu'on ait toujours les mêmes réponses qu'il y a plus d'un mois. On a l'air nostalgiques, mais ce n'est pas le cas, mais comme l'a dit Vincent et d'autres, on ne va pas faire le travail à votre place, ce sont des données qui existent que vous n'avez pas à produire, mais à assembler. Rien n'a avancé depuis un mois et cette situation de blocage n'est pas de notre fait. Dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, il y a eu la mise en place d'un monstre qu'on n'a pas voulu et maintenant, il va falloir un peu travailler. Tout ça me donne mal à la tête, pendant la dernière demi-heure des échanges qu'on vient d'avoir, hormis sur le GPEC, je peux résumer à ce que les prévisions sont difficiles à faire en matière d'avenir. Ça me navre cette qualité des débats sur l'attractivité et le chantier, sur le recrutement qui date de 10 ans. Le chantier est sous-traité ou il est fait en interne ? Parce que la sous-traitance dans l'entreprise est une vraie question. Il n'y a plus qu'une seule instance, et on ne peut même pas vérifier si la réglementation est respectée ou pas. Trouvez-vous ça normal, monsieur MARTY ? Moi non.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Toujours sur le même sujet, il n'y a plus qu'une seule instance, ça se passe ici, les informations ne sont pas assemblées alors qu'elles viennent des établissements. Il faudrait déjà nous dire si vous les demandez, parce qu'on va commencer à se poser la question. Si vous ne voulez vraiment pas nous répondre sur ces sujets, vous pouvez maintenir votre position, mais ne prenez pas le risque, parce que nous, on va aller les chercher en établissements. Là, vous pourrez dire que c'est du dialogue social selon votre définition sans passer par des DCI. À chaque fois, on va sortir 3 camarades de la CGT de la production pour aller voir les DET, on peut le faire sur chaque question. Je ne pense pas que les DET vont apprécier, ce n'est pas comme ça qu'on leur a expliqué comme ça allait se passer.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : En plus, vous savez qu'on sait faire, monsieur MARTY, un droit d'alerte DP, on déboule dans les établissements et on vous claque 15 jours à 3 semaines d'enquête. Alors, c'est mieux de nous fournir les éléments, ou qu'on aille les chercher ? C'est du vécu, ça a déjà été fait, monsieur MARTY. On en est capables, on peut le refaire, c'est sans problème, le droit d'alerte DP est resté. Qu'est-ce qu'il vaut mieux, nous fournir les documents au fur et à mesure ou qu'on aille les chercher ? Les droits d'alerte DP, ce sont les établissements qui dégagent, ce n'est pas sur les 34 heures d'élus. On vous propose des solutions simples, c'est vous qui pourrissez le truc, qui pourrissez les débats. Après, pourrir un établissement, on sait le faire, on l'a déjà fait et on saura le refaire. Les cartes sont entre vos mains, monsieur MARTY.

M. Olivier MARTY (Président) : Ce que doit être l'articulation des données permettant l'information des élus, on part des informations qui sont dues par l'employeur et définies par les textes. Ensuite, dans l'échange et par rapport à ce que vous sollicitez en supplément, c'est à ce titre qu'on a préparé des réponses telles que vous les avez et du coup, par rapport au principe qu'on a exprimé en préparant ces réponses, il est normal qu'il n'y ait pas eu une actualisation, puisqu'on était sur un principe de réponse ne faisant pas l'objet de suivi et il n'y a donc pas la production de statistiques. Je vous ai exprimé le fait qu'on allait regarder ce sujet-là, mais de manière plus générale et de méthode. Vos différentes questions sont autour de ça.

Les multiples références au passé sont de l'historique du fonctionnement des anciennes instances. Le fait de cadrer ce qui relève d'informations régulières pour lesquelles il n'y a pas besoin de faire des répétitions de questions, ça fait partie des chantiers sur le fonctionnement de l'instance à voir et qui dépendent bien sûr de ce qui pourra être mis en place au titre du CSE. Pas uniquement au titre de la séance plénière, mais au titre de la capacité d'action des commissions, de la capacité de présence ou non de représentants de proximité et de savoir selon les différents niveaux des représentants ce qui peut relever d'informations des uns ou des autres. C'est aussi dans le champ des échanges qu'on doit avoir sur les préparations de notre futur fonctionnement. C'est pour ça qu'on n'a pas l'intention de conclure trop tôt sur ce que pourrait être l'architecture d'information de la seule instance plénière, comme si elle existait sans une autre architecture, ce qui fait partie des points en chantier.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Je veux bien que vous parliez de statistiques, monsieur MARTY, concernant les minutes de retard, des camemberts, des pyramides par rapport à des budgets, mais parler de cette façon sur les GPT d'agents qui tiennent des postes de sécurité, qui font plus de 48 heures, qui font parfois des GPT de 8 ou de 9, ça s'est déjà vu en enquête, qui ont des repos journaliers en dessous de 8 heures, alors que c'est un minimum de 12. Ce ne sont pas des stats, ça. Il faut employer les bons termes, vous êtes quand même DRH, et si vous dites aux établissements que ce sont juste des statistiques, on n'est pas du bétail, on n'est pas de la matière, on est des humains, monsieur le DRH. Derrière ces chiffres, ce sont des humains qu'on exploite. Pour nous, c'est plus que des stats. C'est tout simplement pour vérifier la bonne condition d'utilisation du personnel.

M. Olivier MARTY (Président) : J'ai bien compris le sens de votre demande, on est bien sûr à la fois des statistiques et des états qui permettent de votre part d'avoir cette vigilance sur l'utilisation et par rapport à des dérogations au texte. C'est bien le sens de la question, d'ailleurs.

M. Pascal GUELUY (CGT) : On va encore se répéter, mais rien que la délégation CGT avait posé 293 questions. Si ça avance à ce rythme, c'est bien de votre responsabilité. Dépêchez-vous de mettre les gens en place sur le terrain, ceux qu'on vous réclame et dont on a besoin justement pour passer moins de temps là-dessus. Pour ces données emploi, ça fait au moins 3 réunions qu'on vous dit que ça pourrait être traité par une commission. Ce n'est pas de notre responsabilité d'élu, mais bien de votre responsabilité d'employeur de créer les conditions pour que ça s'améliore.

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne vais pas refaire un commentaire sur la négociation, ça nous ramènerait à des discussions qu'on a déjà eues.

Question 56

La délégation CGT demande, sans renvoi en annexe, à jour depuis les dernières DP, par mois et par UO, la liste et l'utilisation réelle des agents ayant eu une GPT supérieure à 6 jours et ce qu'a fait la direction pour se mettre en conformité avec la réglementation. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018 ?

Sur la question 56 qui est du même ordre, c'est une situation avec le même motif d'échange que nous avons eu jusqu'à présent, on va se mettre en situation de pouvoir rectifier la réponse et vous donner des données.

Question 57

La délégation demande la liste nominative, à jour depuis les dernières DP, des agents ayant fait valoir leur droit à la retraite et leur date de départ prévu, ainsi que les agents ayant fait la demande de CPA. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018 ?

Pour cette question sur les départs en retraite programmés vous avez des éléments page 31 des annexes emploi de la séance du 21 février et sur les CPA, vous trouverez des éléments page 18 de la même annexe. La situation vous est donnée

des agents en situation de CPA au moment de la production. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette question ? Sinon on passe à la question 58.

Question 58

La délégation CGT demande, sans renvois en annexe, à jour depuis les dernières DP, le nombre réel de postes non tenus ainsi que les motifs, par mois, par U.O/U.P. et par chantier depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018 :

- a. À une réponse inopinée (maladie, etc.).
- b. À l'attribution d'un congé protocolaire (ou autre).

La réponse sera la même pour la question 59 par rapport aux postes figés. On a une donnée qui est à la maille de chaque établissement. On a fait une réponse d'attente, on est sur le fait de savoir récupérer par rapport au nouveau périmètre ces données. On fera bien une édition, il faut qu'on la loge dans une édition chiffrée qui permette de l'identifier par établissement. La réponse sera déjà donnée, même si elle n'est pas disponible encore aujourd'hui.

Nicolas VUILLAUME (CGT) : Vous pensez que ce sera disponible quand ? Avant la fin de l'année, ce sera un cadeau de Noël ? J'écoute, mais il y a plein de questions auxquelles vous n'arrivez pas à répondre. On demande à un établissement qui n'est pas capable de nous le donner. Depuis la mise en place du CSE, vous ne nous donnez rien et les établissements ne nous donnent rien. Au bout d'un moment, il va falloir travailler correctement, comme les camarades l'ont déjà dit. On ne va pas rester comme ça jusqu'à la fin de l'année, je vous le dis.

M. Olivier MARTY (Président) : C'est une donnée pour laquelle on a activé le fait de les récupérer. On va pouvoir alimenter le suivi de l'année courante 2019 à partir de la prochaine séance. Il faut qu'on récupère la donnée d'assemblage de cette question pour vous donner cet éclairage, mais on va bien avoir un suivi permettant d'alimenter l'instance au fil de l'année.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : L'établissement fait partie de la zone de production, vous avez un problème d'effectif, quelque chose pour avoir du mal à assembler ? Ce n'est pas cool, ce n'est pourtant pas compliqué, c'est peut-être un manque de temps, un manque de bras. Il y a peut-être un travail d'embauche à faire pour pouvoir bénéficier des éléments nécessaires. Avant c'était possible et aujourd'hui, ça ne l'est plus, peut-être qu'il y a un mauvais fonctionnement au niveau de votre établissement, monsieur MARTY. Quand même, nous faire croire que depuis le temps que la question est posée (depuis le 15 janvier), en deux mois, vous n'avez pas pu faire d'assemblage sur des données existantes — parce que vous les regardez en termes de coût -, si vous regardez ce que ça représente au niveau économique, je ne vois pas ce qui gêne à nous les donner. Vous les avez, parce que c'est suivi, très bien suivi au niveau de votre établissement. Ne nous faites pas croire qu'en deux mois, vous n'avez pas quelque chose à nous donner aujourd'hui. En cours d'assemblage, c'était bon pour le 29 janvier, on est mi-mars et on pensait

avoir des documents en plus que votre machin sur lequel on ne voit rien, qui ne sert à rien.

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, on a effectivement le traitement des questions, celles-ci font référence aux questions posées à la première séance, on s'occupe aussi d'instruire la continuité des instances et donc, de l'ensemble des questions qui arrivent lors des séances. Effectivement, *dont acte*, sur cette question, pour la capacité de récupérer les données, à ce jour, on n'a pas fait cet assemblage, mais on vous le fournira et on fera un suivi de l'année en cours. Étant en place depuis le 1^{er} janvier, on est quand même sur beaucoup de questions donnant la base 2018, la compétence étant en cours depuis le 1^{er} janvier, on sera aussi sur ces productions d'éléments à partir de 2019.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je crois que vous avez oublié une élue qui voulait parler avant moi.

M. Olivier MARTY (Président) : On va le rectifier tout de suite.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : je n'ai pas eu le temps d'intervenir sur la question précédente, parce que vous êtes passés un peu vite, je suis désolée. J'ai comparé ces résultats à ceux que j'ai eus de ma direction en décembre 2018. Ils annoncent 9 retraites à la suite de CPA et dans votre document, vous en annoncez 4. Il en est de même pour l'EIC Alsace où en 2017, vous nous annoncez 2 départs suite à des CPA, alors que j'ai la certitude qu'il y en a eu plus.

Long temps d'attente de réponse.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Le président souhaite peut-être une interruption de séance.

M. Olivier MARTY (Président) : Excusez-moi, je revérifie simplement par rapport à l'indication donnée sur les annexes, le chiffre en page 18 sur le nombre de CPA correspondait au nombre de CPA qui sont partis à fin 2018, plus que sur les projections 2019. Sur les projections 2019, la photographie des agents en temps partiel y compris en CPA est dans la page 20. La photographie est plus complète par motifs. Vous voyez par exemple sur l'Infrapôle rhénan ne serait qu'en prenant la cessation progressive d'activités à 50 % sur un an, vous voyez le chiffre de 14. Donc on retrouve des ordres de grandeur permettant d'inclure les informations que vous avez pu avoir de votre établissement.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Excusez-moi, il me faudra du coup une formation pour comprendre vos tableaux, parce que j'ai du mal.

M. Olivier MARTY (Président) : On verra pour les prochaines productions à simplifier les intitulés, mais vous avez la sortie telle qu'on peut l'avoir par type de temps partiels avec le détail des motifs et le chiffre par établissement.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, je voudrais juste revenir sur ce que vous avez dit en laissant croire un peu qu'on rajoute des questions à chaque ordre du jour. Je rappelle quand même qu'il y a eu une grosse série de questions qui ont été posées pour la plénière du 29 janvier et une seconde

pour le 21 février. Il n'y a pas eu plus de questions que ça jusqu'à présent. Le problème est que vous êtes en train de nous dire qu'il y a énormément de questions, mais je ne suis pas sûr que si on prend les 16 établissements avec les questions DP de ces établissements, plus les CHSCT, plus celles des CE, plus celles des CNHSCT que vous avez supprimés, etc., je pense qu'il y en aurait beaucoup plus. Aujourd'hui, force est de constater que depuis le 29 janvier, vous n'avez pas encore pris le soin d'assembler ou de demander les réponses aux questions des élus. Ça, il y a un mot, ça s'appelle le respect. Là, ce n'est pas respecté, parce que vous ne pouvez pas depuis le 29 janvier. Nous dire qu'aujourd'hui vous n'avez pas encore fait le nécessaire, ce n'est pas acceptable. Ne pas nous respecter, c'est ne pas respecter les cheminots. Je vous le dis, si on continue comme ça, vous allez devoir vous adresser aux cheminots quand ils seront en face de vous.

M. Olivier MARTY (Président) : Je vous propose de passer à la question suivante, la question 60.

Question 60

La délégation CGT demande, sans renvois en annexe, le nombre réel de journées de maladie à jour depuis les dernières DP, par mois par U.O/U.P. par fonction et par équipes ? Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018 ?

Les indications en termes d'absence maladie avec les chiffres par établissements sont données sur la situation en 2018.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Monsieur MARTY, vous avez fait un effort, vous avez presque répondu à la question. Je suis à la limite de penser comme monsieur le Secrétaire, mais la question, c'est par UO. Vous allez me dire — je connais la réponse — que ce n'est pas une donnée que vous produisez, vous l'avez juste par établissements, ce qui est déjà un bon indicateur. On voulait savoir si on pouvait l'avoir aussi par unités et par UO, UP, comme vous le souhaitez. Voyez, quand vous voulez, vous pouvez, je finirai là-dessus. Merci.

M. Olivier MARTY (Président) : Ces données correspondent à un suivi qui est effectivement sorti et qu'on présente par établissements. On est sur la donnée par établissements, elle était disponible et partageable dans l'instance.

Question 61

La délégation CGT demande, sans renvois en annexe, quels sont les postes par U.O./U.P., qui sont dépourvus de titulaire, réserve comprise.

Sur la 61, on a la présence des demandes en termes d'identification de postes. La bourse de l'emploi intègre les postes vacants qui sont présents sur cette bourse de l'emploi.

M. Arnaud LLOPIS (CGT) : Je vois que vous savez où ils sont, c'est bien, mais la question était de les avoir tous et en annexe en séance. Vous savez où c'est, vous n'avez plus qu'à les fournir.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Suite à votre réponse qui est intéressante, vous nous indiquez que la bourse à l'emploi intègre les postes vacants, si je comprends bien, tous les postes vacants sont dans la bourse à l'emploi, mais dans la bourse à l'emploi, il n'y a pas que des postes vacants. Pour aller dans le sens de monsieur LLOPIS, ce n'est pas la réponse qu'on attendait.

M. Olivier MARTY (Président) : Il y a des postes avec des dates futures de mise en place qui correspondent à des postes encore occupés qui sont aussi à la bourse de l'emploi. Pour ne pas faire trop de redondance, on avait déjà eu un débat en plénière sur cette question en examinant la question 36. Je note que dans votre expression, vous réaffirmez une autre expression que notre réponse.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Donc en fait, quand on a déjà débattu d'une question, on ne peut plus en parler en fait.

M. Olivier MARTY (Président) : Je n'ai pas dit ça

M. Sébastien NEAU (CGT) : J'ai bien compris, vous ne l'avez pas dit, mais pas tout à fait.

M. Olivier MARTY (Président) : Je rappelle juste qu'on avait déjà eu un débat. Mais je vous donne la parole pour que vous exprimiez sans souci.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Donc, les postes vacants font partie des offres de postes de la bourse de l'emploi, il n'y a que ceux-là qui sont vacants comme vous dites, pouvez-vous le confirmer ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je dis qu'ils en font partie, on a aussi des postes qui ne sont pas vacants à la bourse de l'emploi.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Oui, sans quoi, s'ils ne sont pas à la bourse de l'emploi, c'est qu'ils sont pris. Ça m'intéresse, dites oui, s'il vous plaît.

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne vois pas à quoi vous faites référence.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : À la question. Il n'y a pas d'autres postes vacants que ceux qui sont à la bourse de l'emploi, d'accord ?

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, parce que la bourse de l'emploi est destinée à rechercher et à permettre d'alimenter les postes et du coup, les postes vacants sont à la bourse de l'emploi.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : D'accord, il y a certains droits que vous devrez revoir concernant les attachés OPB et attachés TS.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, s'il vous plaît. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre réponse, parce qu'au-delà de tout ça, on ne sait pertinemment que déjà on a des cadres d'organisation qui ne sont pas tout à fait la réalité du terrain, et on sait par ailleurs que certains postes ne sont même pas à la bourse à l'emploi, puisqu'on n'a pas eu le souhait de former des agents pour les mettre sur les postes. On a une réalité terrain qui diffère de ce que vous dites ici dans les hautes sphères du territoire production. On parlera des CO sur un autre point, mais je voulais simplement vous dire que ce n'était pas la réalité sur le terrain.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Monsieur le Président, juste pour rebondir sur la dernière question, on a posé la même, même si elle n'a pas la même forme. On voulait les postes vacants, parce qu'il y a des postes qui traînent pendant presque un an dans la bourse à l'emploi, des postes qui sont sous réserve de vacance, d'autres qui ne sont pas sous réserve, mais qui ne sont pas vacants, il y a un ménage à faire. Si vous vous engagez ici à faire le ménage et que la bourse à l'emploi soit vraiment conforme à la réalité, ça m'irait bien. Sinon, on vous demande les postes vacants, parce qu'on se rend compte que personne n'en a connaissance ou qu'ils sont attribués avant de les mettre à la bourse à l'emploi. Ça gêne énormément de monde, il y a aussi certains postes qui ne passent jamais à la bourse à l'emploi, on a à peu près tous les cas de figure. On a des postes réservés, des postes pas réservés, on a à boire et à manger et on voudrait bien une règle uniforme et claire pour tous.

On est en période de notation, on va se revoir après-demain, je crois, c'est pour ça qu'on les demande, parce que même là, on n'arrive pas à s'en sortir. Sur 2 000 cadres, j'en parle parce que je fais les notations-cadres, c'est une usine à gaz pour s'y retrouver, avec les exécutions et les maîtrises, c'est la même chose. On a des CO qui ne correspondent à rien, on ne sait plus où on en est. Sérieusement, monsieur le Président. J'aimerais bien qu'on mette de l'ordre là-dedans, sinon, vous nous les fournissez, parce qu'on peut faire agence ANPE pour vous. On a trouvé des gens de Marseille qui veulent venir en Lorraine, ça existe. Comme les postes ne sont pas à la bourse à l'emploi, ils ne peuvent pas venir.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien sûr, sur la qualité de la bourse à l'emploi, des besoins de mise à jour ou d'apurements peuvent exister, je prends bien sûr ce que vous exprimez. Il est important de faire en sorte de ne pas avoir d'anciennes informations périmées. Ça fait partie des points pour lesquels il nous appartient de les rendre fidèles au terrain, je prends ce point important.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : De toute façon, monsieur MARTY, dès qu'un poste se libère, il doit se retrouver à la bourse de l'emploi. C'est le respect du statut, c'est tout, c'est tout ce qu'on demande. Celui qui a une demande de mutation est bien prioritaire si son établissement le lâche afin qu'il puisse prendre le poste, que ça vous gêne ou pas, c'est comme ça. Il faut que ce soit ouvert, ce ne sont pas les postes dont personne ne veut qu'on met à la bourse de l'emploi, c'est dès qu'il y a un poste vacant qu'il est à la bourse de l'emploi. C'est aussi clair que ça et c'est le seul moyen de faire respecter le statut et les droits des agents pour éviter vos magouilles.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Je voudrais préciser que c'est peut-être la seule chose dans les DP de tous les établissements, on avait des postes vacants exécutions et maîtrises. En 3 ans, dans les DP cadres, la seule chose qu'on a réussi à avoir, ça nous servait, on arrivait à savoir où on allait. On arrivait parfois à reboucler les CO. Pour nous, c'est un document de travail, un document fondamental. J'aimerais bien que vous fassiez l'assemblage et que vous nous le donniez tous les mois ou les 2 mois, on peut se mettre d'accord dans les informations préalables.

M. Olivier MARTY (Président) : Sur ce qui est à construire en données à fournir, je me suis exprimé et je n'y reviens pas. Il peut y avoir un champ de discussion avec telle ou telle issue pour telle ou telle demande. Par rapport à la bourse de l'emploi, et dans la prospective que l'on peut faire pour couvrir les postes, il y a tout de même des situations où la couverture des postes ne nécessite pas la bourse à l'emploi, parce qu'il s'agit de faire face à d'autres priorités qui sont données (reclassements – reconversions) permettant d'assurer une continuité à certains agents pour lesquels un appel à volontaire par la bourse de l'emploi n'aurait pas de conséquences concrètes, sachant qu'on a d'autres priorités à faire valoir. Ça, ça existe depuis que la bourse de l'emploi existe. Bien sûr, quand on est dans une situation de vacance de poste, c'est qu'on est dans une autre situation où on n'a pas réussi, en termes de prévision à assurer la couverture.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Juste pour vous rappeler que je vous ai demandé deux ordres du jour différents, un tableau de bord mensuel pour les plénières avec un certain nombre d'éléments pour la situation de l'emploi, etc., un tableau de bord trimestriel. J'ose espérer l'avoir au mois de mars, en tout cas au mois d'avril et pas au mois de mai comme vous l'avez indiqué et peut-être mettre les éléments qui vous sont demandés dans cette instance aujourd'hui. Ceci permettrait d'épurer un certain nombre de questions et d'avoir une vision globale d'un point de vue emploi économique.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous ne voulez pas comprendre qu'on n'a aucune confiance en vous, monsieur MARTY. Je veux dire en la direction que vous représentez. C'est pareil pour tous les agents à partir du moment où ce n'est pas clairvoyant, c'est douteux. Les agents comme nous ne sommes pas obligés d'attendre qu'il y ait votre seule vigilance pour que le statut soit respecté : demandes de mutations, reclassements, etc. Ce n'est pas seulement votre vision, les postes vacants, vous les mettez à la bourse de l'emploi et tout le monde peut faire son travail. Notre rôle d'élu est de voir si vous respectez les demandes de mutation, les reclassements, etc. Le rôle de l'agent est aussi de pouvoir aller lui-même voir ce qui est libre ou pas. Voilà pourquoi on demande à ce que dès qu'un poste est vacant, il passe obligatoirement par la bourse de l'emploi. C'est toujours mieux quand plusieurs personnes peuvent visualiser.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Excusez-moi, je reviens sur le sujet, je vais vous donner deux exemples concrets, vous pourrez étayer notre demande. À la fin, quand une bourse à l'emploi est mise en place, quand il y a un poste, c'est quand même le recruteur qui choisit qui il veut, sauf s'il y a une nomination. On a posé la question pour savoir s'il y avait des postes réservés pour bachelor RH, c'est pour cette raison. Des postes sont réservés à des bachelors RH dans certains établissements. Je ne savais pas que cette règle existait, pour moi, elle n'existe pas, mais il y a des endroits où ça se pratique. Après, on a un poste où quelqu'un qui a fait l'ESCI là-dessus qui veut partir et on me répond qu'on ne peut pas mettre son poste à la bourse de l'emploi, parce qu'on n'a pas de remplaçant. Bien que ce soit la Bourse de l'emploi, c'est ce qu'on m'a répondu. Ils savent déjà qui ils veulent mettre, donc on vous demande qu'il y ait une équité de traitement. Si la bourse à l'emploi est bien remplie, vous choisissez de toute façon qui vous voulez,

mais au moins, c'est juste et équitable. C'est tout ce qu'on vous demande et si vous on le demande, parce que j'ai vu aux notations que vous avez créé des Listes d'aptitudes pour les qualifications, je suis content que vous ayez fait ça, parce que vous ne le faisiez plus depuis un certain nombre d'années, justement, je ne sais pas pourquoi vous l'avez fait cette année, il y a certainement encore quelque chose que je n'ai pas compris, parce que vous ne faites jamais rien de manière innocente, on verra ça après-demain. Comprenez bien, si vous faites ça correctement, ça nous suffit. Mais à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Je voudrais bien que vous compreniez que c'est tout, sauf le cas. Il y a au moins 30 % des offres qui n'ont rien à y faire.

M. Olivier MARTY (Président) : C'est bien noté. Effectivement, le débat des notations-cadres sera après-demain.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Pour les vacances de postes, on a un statut qui traite de certaines choses et quand il y a une vacance de poste, tout agent susceptible d'avoir l'information pour pouvoir y postuler, notamment parce que ça fait des années qu'il a demandé une mutation, vous connaissez les règles statutaires, je suppose. Il faut qu'on en ait connaissance pour renseigner les agents. Si on nous interroge, il faut bien qu'on se base sur quelque chose.

M. Olivier MARTY (Président) : D'où la bourse à l'emploi, effectivement.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Je ne suis pas certain que la bourse à l'emploi rappelle que des agents sont en attente de mutation.

Question 62

La délégation CGT demande la liste des études de réorganisations en cours et leurs niveaux d'avancements, ainsi que leurs impacts sur les effectifs, pour 2019. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien, on passe à la question 62, qui ramène dans son intitulé à la question 16 qu'on a instruite le 13 février.

Franck HERNOUX (CGT) : Monsieur le Président, je vais quand même revenir dessus, je pense qu'on vous a donné des informations à ce sujet le 13 février pour cette question du 29 janvier, on vous a donné des pistes. Il y avait des projets mis en route dont vous n'aviez pas connaissance, je ne vous ferais pas l'affront de vous les rappeler, si, quand même. Il y avait l'équipe SN du Hainaut, l'équipe SE d'Aulnoy nord et sud, aujourd'hui, on espérait avoir un peu plus d'informations sur la table.

M. Olivier MARTY (Président) : Le débat a eu lieu le 13 février, l'échange fait qu'il y a eu un partage sur l'existence d'autres projets. Les questions de l'ordre du jour étant pour certaines similaires il pourrait y en avoir d'autres du même ordre si on regarde jusqu'à la 630^{ème}. On ne reprend pas lorsque la question est similaire à un ordre du jour donné et que cette question a été instruite en débat avec un échange et les compléments que vous avez apportés pour une nouvelle rédaction sur la même question.

Franck HERNOUX (CGT) : C'est nous qui vous avons apporté les informations. Aujourd'hui, je suis sûr qu'il y a encore des fusions dans les établissements qui ne vous sont pas données. Ce sont ces données que nous voulons. Où sont-elles ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je fais aussi référence à notre débat du 13 février sur les questions d'évolutions d'organisation, parce qu'il a permis d'échanger sur le sujet, on est en train de travailler pour qu'on puisse être en situation de vous produire à notre initiative un état de l'ensemble des évolutions et réorganisations qui se feront à la maille du CSE. Ceci pour pouvoir faire en sorte que cette base soit connue de vous, sans qu'on ait une réaction à une question d'un ordre du jour. C'est un point sur lequel on regarde à ne pas en rester sur ce système de question/réponse. On va progresser sur ce sujet pour pouvoir balayer de manière plus fine l'ensemble des sujets.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Comme le dit le camarade, on vous a donné des éléments lors des différentes plénières et on s'attendait encore une fois à avoir d'autres documents un peu mis à jour. Dans ces cas-là, ça ne sert à rien de faire des CSE supplémentaires ou des CSE comme celui du 21 si vous n'avez pas de nouveaux éléments à nous fournir par rapport à ceux qu'on peut vous amener. Il va falloir aussi qu'on s'entende sur les projets que ça représente. On nous a caché dernièrement un projet qui s'est fait sur l'EIC Hauts-de-France, ça concerne la situation d'un seul agent, un seul sur 11 000, ça ne fait pas beaucoup, mais chez nous, c'est toujours un de trop. Par rapport à l'équipe, ça fait 5 % et ça compte. Si vous faites moins 5 % à la hauteur de la zone de production, ça va faire un paquet de monde. Toute suppression doit nous être annoncée. C'est important pour nous par rapport à l'échelle où est la suppression. Comment se fait-il qu'on nous l'ait caché, quand on va sur votre super tablette digitalisée, il n'y a rien dans la BDES. Comment vérifier si ce que vous nous dites est vrai ? Cette suppression a été annoncée sur un CHSCT du mois de décembre. Quelle vérification en fait-on ? La suppression se fait en 2019, on aimerait bien avoir les éléments de ce qui s'est passé en CHSCT, où va-t-on les trouver, monsieur MARTY ? N'importe comment, elle doit se trouver sur une BDES, soit sur l'ancienne, soit sur la nouvelle. Il ne peut pas y avoir un trou. Encore faut-il y avoir accès, donc si vous pouviez nous donner les codes de l'ancienne BDES, puisque vous ne faites pas d'assemblages. Merci.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur le Président, il faut encore vous rappeler s'il en était besoin que sur ces sujets d'évolution d'organisation, vous êtes obligé de nous fournir les informations. Après, le débat va se faire, ce sera une information ou une consultation, mais vous êtes obligé. Imaginez la réaction des élus que nous sommes si on découvrait qu'une restructuration s'est faite et qu'on n'en ait jamais débattu ici. On va obligatoirement vous accuser d'entrave au fonctionnement. Il me semble que vous ne pouvez pas ignorer que la SNCF vient d'être condamnée sur des défauts d'informations par rapport au CE européen. Si on pouvait éviter de s'amuser à devoir revenir en justice pour un sujet similaire, ce serait bien.

M. Sébastien CAILLE (UNSA-Ferroviaire) : Je rejoins ce qu'a dit monsieur HERNOUX, parce qu'on était ensemble dans les anciennes instances. J'attire votre attention sur l'Infrapôle NPDC, il n'y a peut-être pas que lui, mais cet établissement

est assez particulier, parce qu'on a mis en garde au moment des CHSCT en alertant sur le fait que vous essayez de faire passer des restructurations sans qu'on soit au courant. On nous a dit de ne pas nous inquiéter, effectivement, on est en plein dans le flou artistique de la mise en place du CSE et de la fin des CHSCT et des choses se passent. Il y a les restructurations comme on en a parlé au niveau des secteurs, de l'UO, etc., et peut-être, je mets du conditionnel, est-ce qu'il y a eu des modifications de poste du style les chefs de pôles qui n'ont peut-être plus les missions qu'ils avaient avant et qui peuvent être reprises par le RDET.

M. Olivier MARTY (Président) : Encore une fois, le fait de pouvoir vous donner l'information de ce qui se fait en termes d'évolution d'organisation, on se met en situation de vous la donner à notre initiative. On est en cours pour balayer la situation sur l'ensemble de la zone de production pour pouvoir alimenter le CSE pour ce genre d'information. Le sujet pourra évidemment être réexaminé selon l'issue de la négociation pour le fonctionnement définitif. Sur le niveau de détail entre deux postes existants, je n'en ai pas connaissance et ce n'est pas quelque chose qui amène à faire évoluer l'emploi en tant que tel, il peut s'agir d'ajustements propres à un fonctionnement. Vous parlez de membres du CODIR et il appartient au DET de faire les ajustements qu'il estime nécessaires.

M. Sébastien CAILLE (UNSA-Ferroviaire) : Pour préciser, il n'y a pas de suppression de poste de chef de pôle dont les missions seraient réattribuées au RDET ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne peux pas répondre du tac au tac sur un point. On enregistre votre point d'attention.

Franck HERNOUX (CGT) : Monsieur le Président, si je vous entends bien, la prochaine plénière CSE est bien le 21 mars, dans 9 jours, donc aujourd'hui, vous vous êtes renseigné dans tous les établissements qui concernent le CSE pour savoir s'il y avait ou pas de restructuration.

M. Olivier MARTY (Président) : On a lancé ce travail, je ne fais pas un pronostic sur le fait qu'on aboutisse à un moment précis en relation avec le calendrier des plénières. Le calendrier mis en place n'est pas un calendrier aussi rapide qu'on l'imaginait au début. Il faut qu'on fasse cette alimentation pour l'ensemble des élus du CSE, même si on n'a pas encore une autre architecture pour le faire.

Franck HERNOUX (CGT) : Ma question est simple, vous êtes-vous renseigné vers les établissements pour savoir s'il y allait y avoir des restructurations pour donner une réponse le 21 mars aux élus ? La question ne peut pas être plus simple, même mon fils la comprendrait.

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, on est sur cette préparation, et selon les réponses et la situation de travail et de réflexion des établissements, les échéances ne sont pas toutes les mêmes. Entre celles qui seront portées à la connaissance avant le 21 mars et celles qui pourront l'être après, on est bien sûr sur une gestion des agendas qui peut être différenciée. On a tous les cas de figure, effectivement.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Pour rebondir sur les interrogations de monsieur CAILLE que je comprends, j'ai été alerté aussi, mais n'ayant pas encore pu rencontrer l'agent concerné, j'étais très étonné d'être interrogé par des membres de l'encadrement de l'Infrapôle qui étaient outrés d'apprendre comment on avait sommé le chef de pôle maintenance de se trouver un poste au motif que le RDET lui aurait expliqué que n'ayant plus la charge des CHSCT, se retrouvait avec deux jours sans travail, donc il lui demandait de trouver un poste. Autant dire que les agents du pôle se posent des questions, parce que si c'est ce qui revient de l'appréciation d'un RDET par rapport au travail d'un chef de pôle, arriver à faire son travail en deux jours, ça peut choquer, mais c'est surtout sur la méthode de management. Je vérifierai les éléments, mais apparemment, ce se serait passé comme ça.

M. Sébastien CAILLE (UNSA-Ferroviaire) : Sans m'être consulté avec Pascal avant sur le sujet, je pense qu'on a eu les mêmes échos, je rebondirais aussi sur les risques psychosociaux. Il y a les risques engendrés par les fusions et dans ce cas, s'il est avéré que ça s'est passé comme ça, il y a eu de gros risques psychosociaux, parce que la personne a erré la première journée dans les couloirs en se demandant comment il s'appelait.

M. Olivier MARTY (Président) : Je prends note de vos éléments, ça permettra de revenir vers l'établissement concerné.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, nous sommes à la moitié du temps de l'après-midi, je vais vous demander de faire une pause pour que les élus puissent respirer un peu et se détendre.

M. Olivier MARTY (Président) : On fait la pause, bien entendu. Il est 15 h 43, on reprend à 16 heures.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : On va dire à 16 h 10.

M. Olivier MARTY (Président) : 16 h 10, très bien.

La séance est suspendue à 15 h 43 et elle reprend à 16 h 09.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Nous reprenons la séance avec une minute d'avance.

Question 63

La délégation souhaite connaître le nombre et la teneur des postes vacants sur les différentes U.O/U.P. de la ZP NEN. Comment compte faire la Direction pour les couvrir (embauches, mutations) ? La délégation souhaiterait aussi connaître le nombre de postes à la bourse sur le périmètre de la ZP. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

M. Olivier MARTY (Président) : Très bien, nous reprenons notre séance. La question suivante est la question 63 qui fait référence au débat qu'on a eu tout à l'heure, donc je passe à la question 64.

Question 64

La délégation revendique une prise en compte du temps de remise de service. À savoir, d'un point de vue revendicatif, un quart d'heure par changement de service.

Cette revendication correspond à des dispositions qui ne sont pas prévues dans les textes sur l'organisation du temps de travail et sur lesquelles on n'entend pas faire de spécificité sur notre zone de production par rapport aux textes nationaux.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Pardon, j'ai imposé ma prise de parole un peu à tout le monde. Vous mettez « hors compétence », votre réponse nous renvoie aux négociations nationales, admettons, mais ça peut quand même correspondre à une réclamation individuelle et collective. C'est une réclamation collective d'une partie de nos collègues, notamment dans les EIC, et je ne vois pas pourquoi elle peut être notée « hors compétence ». Que vous n'entendiez pas y répondre favorablement, je peux malheureusement l'entendre, mais on n'a plus qu'une seule instance, si vous mettez « hors compétence », vous nous renvoyez vers une autre instance où on peut débattre de cette question. Merci.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Pour compléter, vous ne souhaitez pas modifier, OK, mais c'est quand même dommage, ça a été rappelé, c'est une demande historique d'agents des EIC pour la bonne marche et la bonne sécurité des circulations et des usagers notamment. Ce serait une très bonne mesure de prévention pour assurer la circulation ferroviaire dans de bonnes conditions.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Dans le temps, il existait des commissions nationales mixtes qui reprenaient le fait que sur certains endroits du temps de remise de service était nécessaire et qu'il fallait l'effectuer. Même ça, vous vous le remettez en cause. Il me semble qu'il y a eu des événements remarquables dus justement à une mauvaise retranscription de données à la remise de service, dans les faits, ce sont seulement 59 secondes pour remettre le service, c'est dans la même minute. C'est un peu abusé, on peut carrément parler de vol du temps de travail des agents dans les postes avec remise de service. Plutôt que d'écarter de votre main droite ce sujet, on pourrait être un peu innovateur et ça va dans le sens de la sécurité, ainsi que dans le sens où c'est du temps réel que les agents font en termes de travail. Ça pourrait un peu faire partie des reconnaissances, de la valorisation du travail et sincèrement, il n'y a pas d'autres mots que celui du vol, tout simplement du vol ou du travail non déclaré, parce que c'est du travail qui est effectué. Vous ne verrez jamais une remise de service faite en 59 secondes, ce n'est pas vrai. Au bout d'un moment, il va bien falloir ouvrir la discussion, ici, c'est l'instance qui est prévue. Au niveau national, vous avez mis tout à terre. Vous ne pouvez pas nous renvoyer sur une CPC, vous ne pouvez pas nous renvoyer sur autre chose, tout cela n'existe plus. C'est bien ici que ça se discute. C'est plus qu'un sujet intéressant, et votre réponse ne nous convient pas. Il va falloir ouvrir la discussion sur ce sujet qui est très important pour les agents soumis à la remise de service.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Monsieur MARTY, on a bien compris votre réponse sur une question « hors compétence », par contre, pouvez-vous nous rappeler dans un poste en 3x8 par exemple où l'agent de matinée termine à 13 heures et l'agent de soirée commence à 13 heures, comment se passe la remise

de service, comment l'agent de soirée prend en compte et s'informe des modifications réglementaires, des consignes de sécurité, des travaux en cours, etc. ? C'est sur un temps de bénévolat ou est-il payé ?

M. Olivier MARTY (Président) : Si on a mentionné « hors compétence », ça ne nous empêche pas de donner notre position par rapport à la question et le fait qu'il puisse y avoir un échange en séance, il n'y a pas de souci. C'est juste pour rappeler que c'est une revendication de changement de réglementation et que ce n'est pas une réclamation au sens où on réclame par rapport à une application de réglementation qui aurait été erronée ou mal réalisée. Sur le fond du sujet, ce n'est pas le sujet de l'année, c'est un sujet porté dans les débats depuis des décennies et je pense ne pas me tromper. Il a été porté maintes fois et la position de l'entreprise réaffirmée au fil des années est celle qu'on vous a donnée dans la réponse, on n'a pas cette disposition en termes d'organisation du temps de travail et n'entend pas sur la zone de production prendre une initiative qui viendrait faire évoluer ou changer ce qui a été statué depuis fort longtemps dans l'entreprise. Ce que vous évoquez par rapport aux arguments apportés par la revendication fait référence à la réalité du terrain, au fait que lors des passations de service dans les postes, les agents doivent pouvoir communiquer entre eux, mais cette communication n'est pas associée à un chevauchement en horaire, tel que vous le sollicitez. Il appartient aux agents de prendre le temps nécessaire pour cette communication. Ce que je vous dis là n'est pas une découverte.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je vais laisser mes collègues spécialistes de la question s'exprimer d'abord, pour moi, c'est plus une question globale de fond, et ce sera après.

M. Sébastien NEAU (CGT) : J'ai bien compris la position de l'entreprise, cependant, ce qu'on dénonce ici, sur notre périmètre, c'est qu'il n'est pas possible de prendre le service à 13 heures et de voir son collègue le finir à 13 heures — Vincent l'a bien expliqué -, la remise de service n'est pas virtuelle, elle ne se fait pas en claquant des doigts. C'est effectivement depuis des décennies, c'est un temps de travail, déjà, nous sommes assujettis, nous avons des commandes, nous devons nous rendre avant l'heure dite pour prendre le service et nous nous transmettons le service parfois brièvement, mais même brièvement, ça prend quelques minutes, même quand il est marqué RAS à la remise de service, il y a un échange entre agents, et si vous ne venez pas en avance, votre collègue part en retard, il n'y a pas de miracle. Ça, c'est sur notre périmètre. Nous dénonçons le fait qu'on fait travailler les agents gratuitement. Je tenais juste à dire ça et que c'est un scandale qui dure dans les EIC depuis des décennies.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Ce que vous dites n'est pas « understandable », monsieur MARTY, vous portez la responsabilité sur les agents en faisant comprendre que c'est à eux de s'organiser pour la remise de service. Non, ça a bien été rappelé, les agents sont commandés, ils ont un horaire à respecter, ils n'ont pas à s'organiser pour que la remise de service se passe bien. C'est à l'entreprise d'organiser les choses pour que ça se passe bien. Une remise de service en 59 secondes, ce n'est pas possible. Comme le camarade l'a dit, même s'il est marqué

RAS, il y a toujours quelque chose à dire, ça évite les boulettes. Ça peut éviter comme dernièrement les évènements remarquables. Il me semble qu'il y a eu un possible oubli à la remise de service qui a créé cet évènement. Vous commencez à retravailler quand même, vous êtes face à vos responsabilités, vous nous dites non, OK, mais vous devez faire face aux évènements remarquables et là, vous ne pourrez pas le mettre sur le dos des agents. C'est du travail purement gratuit et vous nous expliquerez comment l'agent qui prend son service sans avoir de temps pour lire ne serait-ce que les consignes, comment fait-il. Un jour, il va arriver quelque chose par rapport à ça. Qui va en porter la responsabilité ? L'agent, parce qu'il n'a pas pris connaissance de ses consignes ou l'entreprise qui n'a pas donné le temps nécessaire de la prise de connaissance. Tout ça est à prendre en compte. Ce n'est pas comme vous le dites aux agents de s'organiser pour, non, c'est l'employeur qui donne l'organisation du travail. Il doit la donner en faisant en sorte que toutes les missions soient correctement remplies. On va dire aujourd'hui que le travail gratuit, c'est fini. Avant les dispositions étaient plus larges, peut-être que les agents avaient un temps rendu, mais aujourd'hui, vous serrez la vis, vous allez jusqu'à voler des congés aux agents. Imaginez bien que les efforts qui pouvaient être faits avant, c'est fini aujourd'hui, monsieur MARTY. Ici, autour de la table, il y a quelques anciens attachés au service public qui ont fonctionné avec cette mentalité qu'on ne devrait plus avoir. Par rapport au travail, on devrait avoir la même mentalité que vous, ne plus être au service du public. La problématique est comme c'est quelque chose que vous lâchez, parce que c'est sale le service public dans la tête de nos dirigeants, quand les jeunes vont arriver, arriver 5 minutes avant, ils vont vous dire : vous rigolez, ou quoi ? Demain, vous allez vers des catastrophes. Pensez-y et faites améliorer les choses, parce que vous en avez toute la capacité et la réglementation permet de le faire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Tout d'abord, effectivement, je voudrais venir plus globalement sur à qui on s'adresse, mais avant, on parle de travail gratuit. Vous savez que c'est proscrit en France, mes collègues viennent de vous démontrer un certain nombre de choses, je vous avais fait moi-même la remarque que vous faites travailler gratuitement aujourd'hui nos suppléants et c'est interdit aussi, puisque vous leur envoyez des documents qu'ils doivent étudier, mais sans leur donner de temps. Je le rappelle, comme vous êtes dans une étape de négociations, je me permets de vous le remémorer pour ne pas l'oublier. C'est une clause très importante. En ce qui concerne la remise de service, vous revoyez vers l'organisation des agents, je l'entends, mais c'est toujours comme ça vous arrange. Quand on a fait une résolution sur le cumul du travail de nuit astreinte, d'ailleurs, je crois que la résolution n'a même pas été envoyée aux directeurs concernés, j'ai fait le tour des établissements, si vous ne faites pas le travail, nous on va le faire, ça va être réglé. Vous avez dit, en tous cas le Président officiel de cette instance avait dit que l'organisation appartient à l'entreprise et là, vous dites que l'organisation du travail appartient aux agents, parce que ça vous arrange. À moment donné, vous dites tout et son contraire en fonction des évènements et ce n'est pas acceptable. Effectivement, même si le mot vol vous paraît fort, je rappelle qu'il y a eu une DCI intersyndicale sur les congés, vous avez renvoyé vers chaque établissement, les établissements décident et pour l'instant, ce que j'ai dans les mains à la suite d'une

DCI, elle revient à l'Infralog Lorraine, on se demande bien pourquoi. 27 congés supprimés et 25 RU, ce n'est pas mal ! on va regarder comment faire par rapport à ça, parce que ce n'est pas acceptable. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on fait de la production et vous ne donnez pas les congés aux agents sous prétexte qu'ils n'ont pas rempli les feuilles de congés. Ça, c'est honteux, je vous le dis. Je vous le dis, parce que le Président de l'instance n'a pas pris ses responsabilités, en tous cas le directeur de la zone de production NEN, Jean-Claude LARRIEU n'a pas pris ses responsabilités, parce qu'il aurait dû donner des ordres aux établissements de ne pas supprimer les congés. Vous ne pouvez pas venir comme ça tout changer du jour au lendemain alors que pendant des années où on avait des règles et là, tout à coup, s'ils ne sont pas pris, s'il n'y a pas un motif écrit, ils sont supprimés. Ça, sur l'ensemble de la zone de production, on va regarder, ça doit faire un certain nombre d'emplois. C'est important et ça aussi, on le signifiera, parce qu'il y a une commission emploi formation qui aura tout le loisir de travailler sur les chiffres et vous allez voir qu'on va vous mettre ces chiffres en avant. Je reviens à ma question initiale, à qui s'adresse-t-on ? Parce que vous dites aujourd'hui que ce sont des revendications, ça voudrait dire selon vous que les cheminots n'ont pas le droit d'essayer d'avoir de nouveaux droits, pas le droit de revendiquer quelque chose sous prétexte que ça se fait comme ça au niveau national. Je suis désolé, les revendications font partie du quotidien des cheminots, à moins que vous nous disiez que toutes les revendications doivent passer obligatoirement par une DCI portée sur le territoire de la zone de production NEN. Mais vous allez nous expliquer à qui on s'adresse.

Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : On va rester sur ce sujet de la remise de service, c'est un peu le serpent de mer, ça fait pas mal d'années comme vous l'avez dit qu'on soulève ce sujet. Si ma mémoire est bonne, à la base, vous vous serviez d'une phrase du RH 117 pour ne pas prendre en compte ce temps des remises de service, ensuite, il y a eu le nouvel accord du temps de travail et là, il n'y avait plus cette phrase. On avait osé espérer que ces remises de service seraient prises en compte, malheureusement, ce ne fut pas le cas. On a pu en discuter au CE Circulation pendant maintes séances. Est-ce qu'on va refaire le débat une énième fois avec vous, je ne sais pas, le fait est que dans l'ancien règlement S zéro s'appelle autrement maintenant, il y avait quand même 3 pages entières de choses à se remettre lors d'une remise de service, vous estimez que pour 3 pages entières de vérifications à effectuer, il faut zéro minute, soit. Quoi qu'il en soit, en CE Circulation, on en était quand même arrivés au bout de nombreuses séances à dire que si l'agent cédant faisait comme on dit du rabe, il était en droit de faire une fiche d'heures supplémentaires. Où en sommes-nous aujourd'hui de ça ? Est-ce que vous acceptez ces fiches pour par exemple l'agent qui remet le service à 20 heures, l'agent arrive et il a 5 ou 6 consignes à signer en retard dont il doit prendre connaissance, il finit par remettre le service à 20 h 10, 10 minutes, c'est souvent le cas, voire un quart d'heure. Que faites-vous de cette fiche d'heures supplémentaires ? Merci.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Toujours sur le même sujet, pour être précis et que ça apparaisse au PV, les inspecteurs du travail ne parlent pas de travail gratuit, ils parlent de travail dissimulé, c'est le terme juridique. C'est ce que vous créez dans l'entreprise. Autant vous pouvez expliquer à des agents que vous avez inventé une autonomie et fait signer le forfait jour, qu'ils décident de leur organisation du travail, des agents dans les EIC qui sont contraints de suivre des commandes, des tableaux de service ou des roulements, ce serait surprenant. Il y a des choses que vous ne pouvez plus exiger des agents. Le travail dissimulé est proscrit en France.

M. Arnaud LLOPIS (CGT) : Je trouve que vous avez encore beaucoup de chance aujourd'hui, ça fonctionne grâce au sérieux et au professionnalisme des agents qui prennent sur leur temps personnel, car les agents pensent encore aux usagers et à leur sécurité. Jusqu'à quand ? Pas de temps, pas d'augmentation de salaire, peut-être qu'à un moment, ça va craquer.

M. Olivier MARTY (Président) : Déjà, sur la forme, le principe d'expression de revendication est une prérogative des organisations syndicales, il n'y a pas d'évolution par rapport à ça, sans être rattaché à une prérogative d'instance. Ceci dit pour rappel, on a quand même formulé notre réponse et le fait d'admettre qu'il puisse y avoir un débat sur le sujet fait qu'on ne rejette pas l'expression que vous pouvez avoir et le débat. Sur le fond, les dispositions sur les passations de service et particulièrement sur des fonctions de sécurité se font aussi avec des transmissions écrites. Ces écrits sont préparés par l'agent qui finit son service, la prise de connaissance est faite par l'agent qui prend son service, les deux étant dans le cadre de leurs horaires de tableau de service, commandé et rémunéré, ils sont dans leurs horaires. L'échange verbal se rajoute à ça. Mais les éléments sont aussi portés par écrit, cette référence réglementaire existe. Par rapport à votre question, si des circonstances particulières amenaient à un dépassement de service, c'est bien sûr à examiner au cas par cas, par rapport à ce que l'agent peut remonter vis-à-vis de son encadrement, si des dispositions ont pu être calées ainsi du temps du CE Circulation, il n'y a pas de raison de faire évoluer sur nos 4 établissements par rapport aux autres EIC qui composaient auparavant le périmètre du CE Circulation.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Monsieur MARTY, vous êtes du transport ?

M. Olivier MARTY (Président) : Aujourd'hui, je préside l'instance

M. Sébastien NEAU (CGT) : Oui, mais votre filière ?

M. Olivier MARTY (Président) : Pour vous dire, mais je ne ferai pas plus long sur mon parcours, j'ai été formé, j'ai été aiguilleur agent circulation, et j'ai fait des passations de service, et les règles étaient les mêmes.

M. Sébastien NEAU (CGT) : C'est parfait ! ce n'est pas parce que les règles sont qu'elles le seront éternellement, surtout quand elles sont injustes. Vous devez donc savoir par expérience ce qui se passe quand un collègue arrive sur le trait culturellement, il est très mal vu par ses collègues. Prendre et commencer à l'heure indiquée sur sa feuille de commande, c'est naturellement très mal vu de la part de ses collègues. Donc, pour se remettre les services dans de bonnes conditions, la

plupart des agents aiguilleurs arrivent en avance, 5 ou 10 minutes, parfois un quart d'heure, parfois davantage. Ils ne le font pas pour casser la croûte avant de prendre le service. Ce qu'a très bien résumé le Secrétaire, mon camarade, c'est du travail gratuit. C'est aussi ce qu'a expliqué Pascal et ça ne peut pas durer. Vincent et Emmanuel l'ont très bien expliqué aussi, fiche d'excédent, on fait une consigne syndicale, peut-être que dans les semaines ou les mois qui viennent, on fera une motion, on ne peut pas laisser une situation de travail dissimulé perdurer, ça fait déjà trop longtemps que ça dure, trop longtemps que dans les instances locales ou multirégionales on nous balade, on nous promène et on laisse les agents dans une situation qui n'est pas tenable. Je vous remercie.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Ce qui est marrant, c'est que d'après vous, les règles du moins-disant doivent apparaître et les règles en votre faveur doivent perdurer. Il fut un temps où on partait à 50 et 55 ans en retraite, c'est fini ça. Le RH077 a été saccagé par un accord de temps de travail. Le statut devrait mourir aussi au 1^{er} janvier 2020 pour les nouveaux embauchés à venir. Vous voyez, vous savez mettre à terre certaines règles et en créer de nouvelles. Soyez novateur, changez un petit peu les règles en faveur des salariés, ça changera un peu.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Depuis quelques semaines, on entend parler du management par la bienveillance. Être bienveillant envers les salariés dont on a la responsabilité, c'est non seulement entendre la voix au loin qui murmure et qui réclame certaines choses, mais c'est aussi écouter et mettre en place parfois, parce que les dispositions ou les réclamations, peu importe comme on appelle ça, elles sont justes. Parfois, des collègues me disent de dire ça, s'il suffisait de dire pour avoir raison ou pour être entendu, malheureusement, les débats se poursuivent. À chaque fois que j'en aurai l'occasion, moi ou certains collègues, on vous rappellera cette revendication juste pour tous les agents de l'EIC et peut-être d'autres établissements, parce que les centres d'appel ont aussi des remises de service, les centres de supervision et il doit y avoir d'autres établissements. Tous sont concernés et c'est du temps volé aux agents.

M. Olivier MARTY (Président) : Vous avez repris et synthétisé les arguments qu'on a pu avoir dans notre échange, je n'ai pas d'éléments complémentaires à vous apporter sur ce que j'ai pu déjà dire.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Expliquez-nous comment un agent de circulation à la prise de service peut lire ses nouvelles consignes et les signer. C'est prévu comme ça dans les textes, expliquez-nous. On abandonne la circulation, que fait-on ? Expliquez-nous comment ça fonctionne, parce qu'à la limite, on ne sait pas. L'agent prend son service, comment fait-il ? On va éviter de refaire le tour des arguments, expliquez-nous. Amenez vos arguments pour savoir comment fait l'agent dans ces conditions.

M. Olivier MARTY (Président) : Je n'ai pas une réponse aussi fine que pourraient donner les techniciens du métier dans les EIC. À partir du moment où les principes sont ceux-là sur le fait de prendre connaissance des consignes en début de service, c'est de la responsabilité de l'encadrement de chaque unité de s'assurer que cet

ensemble est compatible avec la tenue du service. Ça relève du management qui est en charge de veiller à ce que chacun puisse exercer son métier.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Vous êtes en train de nous dire que sur le sujet, c'est chaque établissement qui gère au cas par cas. Non, vous êtes responsable du respect de la réglementation du travail, vous êtes responsable de la santé au travail des agents et de leur protection. Vous ne répondez pas à la question d'un agent qui termine à 13 heures et un autre qui prend le service à 13 heures, sur la façon de faire l'ensemble de ses tâches de travail et en plus, vous nous dites que chaque établissement gère comme il veut. Non, on n'est pas d'accord avec vous, vous êtes le responsable sur ce sujet, c'est à vous de mettre en place une organisation adaptée à la demande que vous faites aux agents pour assurer le service de la circulation ferroviaire.

M. Olivier MARTY (Président) : Je vous ai répondu sur l'organisation, on ne fera pas évoluer cette règle qui est issue des choix et des fixations de l'entreprise qui ne datent pas du 1^{er} janvier 2019. On la reprend à notre compte et je vous ai récité ce qu'il en avait été à l'époque d'une interpellation du CE Circulation sur les éléments de remise de service par écrit et de prise de connaissance en début de service. Ma mention était juste de dire que s'il y avait des éléments particuliers qui laissent entendre que sur une application, il a pu y avoir un souci, il est naturellement de la responsabilité du management de s'assurer que l'exécution du service puisse être faite par l'ensemble des agents, chacun sur son territoire. C'est en ce sens que j'évoquais la responsabilité des établissements. De notre côté, on ne prendra pas d'autres dispositions que celles que je vous ai indiquées sur la question de remise de service.

Anthony TRUFFIN (CGT) : J'ai une question qui me taraude, si un agent se blesse pendant ce laps de temps fantôme, comment est-il reconnu ?

M. Olivier MARTY (Président) : Quand l'agent est sur son lieu de travail et tant qu'il ne l'a pas quitté, il y aura une reconnaissance en accident du travail.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous n'avez pas le droit de répondre à la place de la CPA. Vous n'avez pas autorité.

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne réponds pas à la place de la CPR, je réponds à la place de l'appréciation employeur que l'on fait sur la déclaration d'accident.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Sauf que c'est la CPA qui a le dernier mot, et pas vous. Ça change beaucoup de choses.

M. Olivier MARTY (Président) : C'est universel, mais à partir du moment où l'appréciation employeur statue que la situation d'accident est due au travail, on est sur un élément important.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Monsieur le Directeur, j'ai écouté vos réponses, donc vous savez qu'il y a du travail dissimulé et vous l'acceptez et moi je vous dis que c'est inacceptable. Vous le savez, vous mettez en place des organisations pour que les gens puissent faire leur travail correctement. Je vous remercie.

M. Olivier MARTY (Président) : Est-ce qu'il y a une autre intervention ? J'ai pu exprimer la position de l'entreprise dans mes prises de parole précédentes.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous nous excuserez, on va être lourds, de toute façon, on aura l'occasion de revenir tous les mois sur le sujet, parce que c'est un truc qu'on ne lâchera pas. Ce que vous nous dites, c'est que vous êtes clean, maintenant, c'est aux directeurs d'établissements d'adapter leur production à de possibles dépassements, c'est à eux de s'organiser. Vous reportez la responsabilité sur les directeurs d'établissements. C'est bien ça, c'est à ce niveau que vous les placez, à quel niveau, au niveau des DUO, qu'on sache un peu, au moins eux le sauront également. Vous dites que ce n'est pas de votre responsabilité donc, qui a la responsabilité ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je me suis exprimé clairement tout à l'heure.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Pas si clairement que ça, je vous repose la question, peut-être ai-je mal écouté, vous m'en excuserez.

Il n'y a pas de souci, je vais me répéter. La question sur périmètre de la zone de production par rapport à la passation de service appelle la réponse que je vous ai donnée. On n'entend pas faire évoluer les règles de l'entreprise établies depuis longtemps et confirmées au fil du temps, y compris lors d'interpellations précédentes et récentes, et avec les précisions que je vous ai apportées sur la passation par les consignes écrites. La précision que j'ai donnée était par rapport à une question précise, s'il était identifié un cas avec un motif particulier qui puisse avoir conduit un dépassement du temps de service, il appartient bien sûr au management — le management est une chaîne de l'encadrement de proximité au DUO et au DET — d'apprécier la situation, éventuellement d'en tenir compte sur la prise en compte en temps de service. C'est une réponse donnée à une question qui m'a été posée sur un cas particulier. Le principe de relève actuel est réaffirmé. Je voulais clarifier ce point, même s'il ne correspond pas à ce que vous souhaitez.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Je n'aimerais pas être à votre place, parce qu'à moment donné, j'allais dire que vous allez prendre cher – excusez-moi, je ne trouve pas d'autre formule - parce que vous êtes en responsabilité, vous mettez en place des organisations du travail comme ça. Je suis de l'équipement et j'hallucine, je découvre, j'entends des trucs, c'est juste impossible, c'est du travail au noir, dissimulé, illégal, comme vous voulez. Il me semble que La Poste a été condamnée pour ce genre de chose. Les postiers se déshabillaient comme ça, ce n'était pas prévu. La Poste a été condamnée. Donc, faites attention, ce n'est pas une menace, mais ici, vous avez une instance qui va faire les choses. On n'est pas juste là comme ça pour se parler, on vous dit un truc, vous prenez note, et puis on se revoit dans 15 jours. Ici, on va faire les choses et après, on comptera les points.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Il faut quand même rappeler que tout ce qui est lié au-delà du fait que vous ne payez pas les cheminots pour le travail qu'ils effectuent, mais en termes de prévention des risques et notamment, ce que j'évoquais tout à l'heure en termes de circulation ferroviaire. Vous disiez qu'il suffisait de lire quelque chose de marqué sur un carnet, c'est ce que j'ai compris en gros. Dans l'histoire, il y a déjà eu des incidents ou des choses révélées, parce que des choses avaient

été mal comprises, mal notées. En termes de prévention, vos arguments ne tiennent pas. Le fait que quelque chose soit écrit, c'est pour une traçabilité, mais vous ne pouvez pas nous dire que les échanges qu'auraient deux agents ne vont pas améliorer la sécurité.

Franck HERNOUX (CGT) : Vous parlez de rémunérations, vous savez très bien que les gens ne sont pas rémunérés sur les 15 minutes qu'ils vont faire, vous le savez. Je vais peut-être être un peu cru dans les paroles, mais tout sera dit, pour moi, vous êtes des voleurs et vous ne comptez que sur une chose : le professionnalisme des agents. Merci.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Monsieur MARTY, une petite déclaration à faire. C'est pour référencer la sécurité.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) donne lecture du texte suivant :

« 6.3 Remise de service.

Tout agent exerçant une TES et ou une TSAE opérationnelle doit avant de quitter son service remettre cette fonction à son successeur et lui transmettre les renseignements nécessaires en renvoyant s'il y a lieu au document concerné (voir fiche de consignation C, numéro de dépêche, numéro de DFV. Le successeur doit en prenant son service prendre connaissance de ces renseignements, consulter les documents de sécurité, y compris les RT, avis trains, avis hebdomadaires travaux, mise à sa disposition depuis sa précédente période de travail dans le poste et vérifier les mesures prises en rapport avec les renseignements inscrits. Les remises de service entre les agents de circulation, les aiguilleurs, les gardes, les gardes PN et les agents E sont réalisées par écrit. Pour les autres agents, cette transmission est en principe verbale. Les remises de service écrites sont normalement inscrites sur le carnet d'enregistrement des dépêches ou sur un document défini par la consigne locale de sécurité. Particularité : lorsque l'AC se tient dans un poste d'aiguillage où il est assisté par un ou plusieurs aiguilleurs ou de gardes, il prend et remet le service pour l'ensemble des opérateurs sécurité du poste, les autres agents n'ayant aucune formalité de prise ou de cessation de service à effectuer ». Après, vous avez la formalisation des remises de services, le cas particulier d'interruption de service. « Les renseignements à transmettre : les renseignements qu'un agent doit transmettre à son successeur lors de la remise de service comprennent en plus de ceux prévus par la réglementation nationale ou locale tous les faits dont il a connaissance et notamment pour un AC ou un aiguilleur, les modifications à la marche normale des trains (retards et avances, suppressions) — c'est vrai que ça arrive très rarement — les mises en marche des trains facultatifs et spéciaux, les circulations des trains en marche indéterminée, en double voie et voie banalisée, l'engagement de la voie principale par une circulation en dehors d'une gare, les détresses et demandes de secours, la présence d'un danger ou d'un obstacle sur la voie ou ses abords, les protections en cours (personnel, travaux, traction électrique), les dérangements en cours survenus dans le fonctionnement des installations de sécurité et/ou des installations sensibles, les incidents caténares en cours nécessitant éventuellement une délivrance d'ordre au conducteur, les accords

ou autorisations données aux services de maintenance de l'infrastructure et du matériel pour l'exécution des travaux. D'une façon générale, tout fait qui en raison de son caractère exceptionnel, risque d'échapper à l'attention de l'agent prenant son service ». Je continue, ou je m'arrête là ?

M. Olivier MARTY (Président) : Vous avez la parole.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Le tout, en 59 secondes chrono. Au bout d'un moment, il faut se mettre en face de la réalité, monsieur MARTY. Je pense que ne serait-ce qu'avec cette lecture, tout est dit. C'est du travail gratuit. Par rapport à la question de la CGT, on demande à ce que vous preniez en compte ce temps de service qui est réellement effectué par les agents de circulation aiguilleurs.

M. Olivier MARTY (Président) : Vous avez rappelé les textes, et évidemment, je m'inscris en faux par rapport aux commentaires entendus juste avant par rapport à la direction et je n'ai pas d'éléments à rajouter, sachant que là, vous avez précisé dans le détail le contenu de la remise de service qui n'est pas une chose nouvelle par rapport à la pratique du métier. Je vous propose de passer à la question suivante.

Question 65

La délégation demande le nombre d'agents à temps partiels par U.O/U.P. et par équipes de la ZP NEN. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

La question portait sur le temps partiel, ce sont des éléments que vous retrouvez dans les annexes du 21 février à la page 20 où le détail est donné pour les CPA sur l'ensemble des temps partiels, CPA compris, par établissement à la situation au 31 décembre 2018. En pratique, pour ceux qui l'ont sous les yeux, la partie CPA se situe entre la cinquième colonne dont le total est égal à 2 jusqu'à la douzième colonne dont le total est égal à 117 avec les différents types de CPA. En première et troisième partie de tableau, il y a les autres temps partiels avec une particularité, comme ça s'appelle autrement, que ce n'est pas une CPA, c'est que juste après la dernière colonne des CPA à 117, les deux colonnes suivantes correspondent aux temps partiels de fin de carrière.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous savez qu'il y a un accord de temps partiel ? quand allez-vous mettre en route les suivis d'accords au niveau de la ZP comme ils doivent se faire ? Sur tous les accords nationaux, il doit normalement y avoir un suivi d'effectué ; est-ce que vous avez une programmation, parce que ça ne dépend pas, je pense, d'un accord sur un RI ou quoi que ce soit. Il serait peut-être temps de nous informer également sur tous ces sujets de suivis d'accords nationaux signés ou non par certaines organisations syndicales. On voudrait savoir un peu où ça en est. Par rapport au temps partiel, ce n'est pas juste des chiffres, quand en ferrez-vous la promotion ? Je pense qu'il est repris dans l'accord national qu'on doit promouvoir le temps partiel, le faire connaître, quand vous-y mettez-vous pour la zone de production NEN ?

M. Olivier MARTY (Président) : La question sur le suivi des accords ne relève pas de l'instance, elle relève des organisations syndicales signataires. Le lien avec le périmètre est bien sûr le lien du champ d'application de la commission de suivi, elle

est faite sur le périmètre du CSE tout en étant réalisée avec la direction de l'entreprise et les organisations syndicales signataires. Le principe n'a pas changé dans ce qui relevait auparavant des commissions dans les périmètres CE. L'organisation des différentes commissions est en cours au niveau de la DRH, ce sera bien sûr le cas pour ce qui concerne la question sur le temps partiel et la CPA, pour qu'on puisse avoir l'examen de l'ensemble des éléments dans le cadre du bon fonctionnement de cet accord, notamment les éléments chiffrés et ce que ça signifie en équivalence emploi. Les dates ne sont pas encore fixées, mais c'est en cours de préparation pour la DRH.

Comme vous avez évoqué les accords en général, la remarque est la même pour les autres accords qui ont leur commission de suivi prévue au périmètre de chaque CSE avec les organisations syndicales signataires. Chacun évidemment dans un rythme qui n'est pas défini par l'accord national qui n'est pas forcément le même. La promotion du temps partiel fait partie des éléments permanents dans la politique RH, comme bon nombre. C'est un dispositif maintenant bien installé dans l'entreprise, bien connu de l'ensemble des acteurs RH qui sont en mesure de pouvoir en parler, l'évoquer et le suggérer. Ceci au-delà des communications qui peuvent être des communications nationales d'entreprise, vu qu'on est sur un accord global qui n'a pas de spécificité sur notre périmètre. C'est "référéncable", comme tout type de promotion qui peut se faire à chaque accord national nouveau ou renouvelé.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Pouvez-vous nous rappeler le principe même, ce sont des convocations que vous enverrez à nos fédérations ? On est un peu là aussi pour les représenter, et si on pose la question, c'est qu'on commence à nous interroger, parce qu'ils ne voient pas de mails arriver. Cet accord de temps partiel, c'est un par trimestre, on est déjà le 12 mars, il ne faudrait peut-être pas traîner, parce qu'il y a des embauches à réaliser et si c'est une par trimestre, la fédération n'a pas spécialement envie de recevoir un mail au mois de juin pour le premier trimestre. Ça fait partie de vos obligations de suivi d'accord, donc, on vous fait juste un rappel, parce que beaucoup de choses semblent être oubliées, merci de respecter les accords signés. On espère que notre fédération recevra très prochainement les différentes invitations que vous devez faire dans ce cadre.

M. Olivier MARTY (Président) : Le canal des invitations passe bien sûr par les fédérations, celles qui sont signataires, bien sûr. Les conditions de suivi seront pilotées par la DRH de la zone de production. On peut passer à la question suivante.

Question 66

La délégation demande le nombre d'embauches réalisées réellement à ce jour par rapport aux notifications/autorisations en 2018, afin de faire un bilan. Et pour les premières semaines de 2019, pour suivre les objectifs. Depuis la fin des IRP au 31 décembre 2018.

Pour faire référence toujours à l'annexe emploi du 21 février, en termes de mouvements 2018, vous avez l'ensemble de ces mouvements en page 6. Vous avez les recrutements aussi bien en CDI qu'en CP qui sont spécifiés. Sans faire référence à la même page, la comparaison avec les prévisions de 2018 vous a aussi

été donnée, il faut que je retrouve la référence. Pour ce qui est de 2019, ce sont des suivis qu'on commencera à partir de la plénière de mars. La fin de mandats de des IRP correspond à 2019, pour lesquels on ne traite pas aujourd'hui les éléments de 2019, mais juste avant, je posais la question de la référence à ce qui avait été prévu en 2018 qu'on vous avait donné. De mémoire, on avait déjà eu ce débat lors d'une précédente plénière.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Je voudrais savoir, concernant Infraclog national, ce qui explique que vous n'avez fait que 6 recrutements en 2018 alors que vous avez visiblement 44 cessations. Ça fait un delta de moins 38, et vous avez l'air d'être partis sur le même rythme en 2019. C'est une question précise sur l'Infraclog national, parce qu'en fait, c'est vraiment flagrant par rapport à tous les autres établissements à un autre nombre de recrutements ridicule par rapport au nombre important de départs. Ceci au regard du fait que dans les réorganisations prévues, il n'y en a pas à l'Infraclog national.

M. Olivier MARTY (Président) : La situation observée est celle de 2018, on est sur du passé.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Là, il y a du concret, de la vraie vie.

M. Olivier MARTY (Président) : Ça n'enlève pas la question. Déjà, il y a une légère atténuation par rapport aux cessations sur la balance des mutations où il y a eu plus d'arrivées que de départs, même si le chiffre est modeste. Sur l'Infraclog national, en termes de charge sur l'année 2018, il y a eu un souhait donné au niveau de la DGOP qui est global, pour faire en sorte qu'il y ait moins de recours de la part d'Infraclog national à de la mise à disposition d'agents pour se concentrer sur son activité de prestations clé en main. On a cet élément d'explication sur la tendance qui existe en 2018.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Par rapport à votre explication, monsieur le Président, il n'y aurait pas un petit lien de cause à effet avec l'augmentation souhaitée de la sous-traitance que vous n'arrêtez pas de privilégier ?

M. Olivier MARTY (Président) : Non, là, c'est plutôt un réglage entre des ressources propres aux établissements territoriaux vis-à-vis de ressources apportées par l'Infraclog national pour un certain nombre d'opérations. La question de politique industrielle et d'un développement de sous-traitance reste évidemment entière, mais pas forcément reliée à ce point identifié dans notre édition de chiffres.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : J'allais dire exactement la même chose sur la sous-traitance, j'en profite, depuis tout à l'heure, on regarde des tableaux, des images, des dessins et des courbes, je vous redemanderais pour la prochaine plénière d'arrêter de nous narguer avec des petits écrans noirs éteints devant nous et au moins de nous projeter des choses, s'il vous plaît.

M. Olivier MARTY (Président) : C'est noté. Est-ce qu'il y a une autre intervention sur cette question ?

M. Mickaël CHERIFI (CGT) : Monsieur MARTY, quand vous nous parlez de ressources, vous parlez d'agents ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je parle d'agents, oui.

M. Mickaël CHERIFI (CGT) : Si ça ne vous gêne pas d'appeler des agents un agent, parce que des ressources, on les puise, merci.

M. Olivier MARTY (Président) : Ce sont bien des agents.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Une petite question, monsieur MARTY, sur la baisse de ces effectifs sur Infralog national est-ce que ça ne serait pas dû à une volonté de l'entreprise de faire des agents de réserve un peu extra-établissements ?

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne vois pas le lien dans votre question entre une baisse d'effectif et ce que vous évoquez qui relève plutôt de la hausse d'effectif. Je ne vois pas le lien.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Je ne vous ai pas parlé de hausse d'effectif.

M. Olivier MARTY (Président) : Alors, je n'ai pas compris votre question.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Est-ce qu'il y aurait un lien avec la baisse d'effectif à Infralog national du fait qu'il y a des projets en établissements de faire des agents de réserve extra UO qui viendraient remplacer un peu le travail que pouvait faire Infralog national ?

M. Olivier MARTY (Président) : Vous parlez des métiers de la circulation ? C'est pour comprendre, parce que ce que je vous ai dit par rapport à la baisse d'effectif, c'est lié à de la mise à disposition d'agents dans les métiers M&T, métiers de l'équipement. Le sujet n'est pas relié. C'est pour les réalisations de chantiers.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Vous avez quand même deux sortes de métiers à Infralog national, on est bien d'accord ? Les agents de circulation de l'Infralog national font bien partie de l'Infralog national. Vous êtes en train de nous dire que ce n'est pas le métier EIC qui est en baisse à l'Infralog national, ce serait plus sur la partie équipement, on a séparé les effectifs en deux, qu'on puisse imaginer ce qui se passe en termes de baisse d'effectif dans cet établissement. Là, l'Infralog national, c'est un mélange d'agents. Si vous pouvez affiner vos chiffres par rapport aux deux fonctions primaires.

M. Olivier MARTY (Président) : Oui, c'est bien sur des métiers Maintenance et Travaux qu'on a pu avoir cet effet qui est une contribution sur l'évolution de l'effectif en 2018.

Franck HERNOUX (CGT) : Quand je vous entends, monsieur le Président, votre stratégie, votre volonté pour les agents M&T, quand on supprime des agents de l'Infralog, c'est de faire de la mobilité, que tous les agents soient mobiles.

M. Olivier MARTY (Président) : Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Franck HERNOUX (CGT) : Vous voulez aujourd'hui que tous les agents des établissements soient mobiles. On supprime un peu de l'Infralog et où il n'y a plus de boulot, on envoie tous les agents des établissements à droite et à gauche. C'est ce que vous voulez ?

M. Olivier MARTY (Président) : Il ne s'agit pas de passer à un schéma radical où on parle de tous les agents mobiles, il s'agit d'assurer de manière plus importante la fourniture d'agents pour des chantiers par des ressources territoriales et un peu moins par des agents qui seraient eux-mêmes issus de l'Infralog national. C'est cette répartition qui est en évolution.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : J'essaye de faire le lien entre la baisse d'effectif à l'Infralog national, le projet de création du pôle travaux à Strasbourg et les chantiers clé en main livrés à la sous-traitance. C'est un petit peu ça, je pense. Expliquez-nous un peu ce qu'est le chantier clé en main et on comprendra pourquoi il y a de moins en moins d'agents dans les Infralogs nationaux.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Je vais rebondir sur ce que disait mon camarade, en gros, c'est la disparition à plus ou moins long terme de l'Infralog avec des remplacements par des entreprises privées, c'est un peu ça le but, non ?

M. Olivier MARTY (Président) : On va peut-être reprendre et on va compléter à deux voix à vos interpellations. Une précision avec Jean-Louis BARRET sur le chantier clé en main.

Jean-Louis BARRET : Si je me plante, voilà (*Rires dans la salle*). Aujourd'hui, quand l'Infralog national fait des chantiers comme il a pu faire sur Champagne-Ardenne par exemple l'année dernière, il a des chantiers avec son propre personnel et l'établissement met à disposition aussi du personnel pour compléter le personnel de l'Infralog. Demain, l'Infralog national en chantiers clé en main réalise le chantier avec l'ensemble de son personnel. Ce n'est pas ça, ça ne vous va pas comme réponse ?

M. Olivier MARTY (Président) : Ça permet de donner l'éclairage, est-ce que certains souhaitent reprendre la parole ?

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Si on fait moins 40 tous les ans, il n'y aura plus rien à moment donné. Donc forcément, chantier clé en main pour qui ?

Jean-Louis BARRET : Je vous explique le fonctionnement du chantier clé en main, je ne discute pas des chiffres, je ne sais pas à quoi ça correspond. Je vous ai donné la définition du chantier clé en main.

M. Olivier MARTY (Président) : Je reprends juste par rapport à ce que je disais avant, on a cette évolution de curseur qui a été menée en termes de volonté politique de la part de la DGOP.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : On est content de vous avoir entendu quand même prendre la parole, parce sur le coup, on pensait que c'était votre journée de punition et que vous étiez là puni. On se demandait bien ce que vous aviez pu faire pour devoir rester assis auprès de nous (*rires dans la salle*). Plus sérieusement, on lit pas mal de choses et c'est dommage de les apprendre par la presse, je pense que les chantiers clé en main sont un peu ce dont on entend parler dans certaines régions, ça va être fourni aux entreprises privées qui vont avoir la gestion d'une ligne et les travaux qui vont avec. Est-ce que ce sont les prémices, parce qu'on sait que la SNCF a bien compris que s'ils faisaient quelque chose d'un seul coup, c'était

la révolution, donc on y met un pied tout doucement. Dès qu'on voit une baisse d'effectif sur un tel établissement, on se doute bien que ce n'est pas pour rien, il y a toujours des raisons. Est-ce que le chantier clé en main ne ferait pas partie de ça, des projets de privatisation de certaines lignes ? L'entreprise privée en aurait la gestion et l'entretien. Ça veut dire moins de travail pour les équipes locales, pour l'Infralog national, donc on réduit tout doucement les effectifs. À ce propos, monsieur MARTY, je pense que vous allez avoir de grandes annonces à nous faire, peut-être au 21 mars, au moins au mois d'avril concernant certains sujets de nos lignes sur notre périmètre, sur des lignes qui vont fermer ou ne pas fermer, qui vont passer en voie banalisée plutôt qu'en double voie. Ça peut avoir des répercussions sur nos métiers de la zone de production même. Il va peut-être falloir commencer à ouvrir les dossiers et à nous en causer, plutôt que d'apprendre des choses par la presse, ce qui est fortement désagréable pour les agents comme pour les élus. Surtout que quand des projets sont en route, il me semble que les IRP sont quand même là pour être mises au courant.

M. Olivier MARTY (Président) : Le sujet de l'Infralog national est un sujet de répartition de charge en interne à la SNCF entre ce que peuvent amener en contribution sur les chantiers les établissements territoriaux, les Infrapôles et les Infralogs territoriaux. Le fait qu'il puisse y avoir à moment donné des décisions de sous-traitance ou de confier des chantiers à des entreprises extérieures, ce sont des sujets de politique industrielle de l'entreprise, mais ce n'est pas le réglage de l'organisation interne entre l'Infralog national et les établissements qui intervient dans ces choix. Voilà la précision que je voulais donner.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Je suis ravi d'apprendre que tous les chantiers clé en main soient à la fois gérés et réalisés par l'Infralog national. Je suis un peu surpris de la réponse, parce qu'il me semble que les chantiers clé en main ont été organisés de façon à ouvrir massivement à la sous-traitance du Réseau, en tous cas pour la maintenance. C'est la première chose, ensuite je voulais aussi rebondir sur ce que disait Vincent PINOT par rapport à la gestion des lignes sur notre périmètre et on va en faire partie, puisque le Grand Est est annoncé comme un laboratoire national pour les entreprises privées et je ne vous trouve pas très inquiets par rapport à ça. Les cheminots eux le sont, parce qu'il s'agit de leur emploi, notamment et particulièrement sur le périmètre vosgien où il y a plusieurs équipes voie, une équipe caténaire et plusieurs métiers transverse qui sont concernée. Que vont-ils devenir avec toute cette maintenance qui va être distribuée, offerte (je vous laisse le choix sur le terme) à une entreprise privée ?

M. Pascal GUELUY (CGT) : Apparemment, vous étiez embêté pour répondre, je ne vais pas vous aider non plus, parce que je vais vous rappeler que l'année passée, les cheminots ont lutté pour défendre l'entreprise, le service public et leurs conditions de travail. La question sur Infralog est révélatrice, parce qu'avec tout ce qu'on nous a baratiné en face, nos dirigeants, les politiques, ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer, on va mettre de l'argent dans le réseau, tout ça, mais si on veut faire plus pour entretenir le réseau, pour le remettre à niveau, comprenez qu'on ne comprenne pas qu'on supprime des gens à l'Infralog national. L'explication que vous nous donnez est incompréhensible.

Nicolas VUILLAUME (CGT) : Je voulais juste vous reprendre sur votre terme des Infralogs territoriaux, il faut m'expliquer ce que c'est, parce que l'Infralog Lorraine, c'est sur le ZP, ce n'est pas territorial. Quand on voit les agents en Normandie couper des branches, alors qu'il y a des chantiers en région lorraine, il faudra m'expliquer aussi.

M. Olivier MARTY (Président) : De ce que j'ai exprimé avant, les Infralogs sont territoriaux au sens où quand on en a un dans le Pas-de-Calais et un en Lorraine, que d'autres parties du territoire en ont en dehors de Nord Est Normandie, ils sont bien sûr rattachés à un territoire, ce qui n'empêche pas de pouvoir assurer des prestations qui peuvent dépasser les limites du territoire, mais ils restent quand même attachés au territoire. J'employais ce terme pour faire la différence avec l'Infralog national qui lui est unique et qui se projette sur l'ensemble de la France.

Sur la question de la sous-traitance et de la maintenance du réseau, les questions qui peuvent se poser en termes de politique industrielle peuvent avoir un impact sur les établissements, ce qui a été effectué (votre allusion), on est sur des situations limitées en termes de volume et pour lesquelles chaque établissement s'organise pour que les agents puissent poursuivre leur travail et assurer leurs missions. Après je ne me prononcerai pas sur ce que pourront être de futures évolutions, ce sont des sujets qui arriveront — s'il y en a — dans des débats dans cette instance le moment venu.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : *A priori*, vous ne m'avez pas trop entendu, donc je me répète. Il y a des projets de fermeture, des projets d'abandons de lignes, de faire des voies banalisées, plutôt que de faire de la double voie. D'après nos sources, une quinzaine de lignes seraient concernées sur notre périmètre. Pouvez-vous nous le confirmer ou pas ? Vous n'allez pas me dire qu'en tant que Président de cette instance, vous n'êtes pas au courant des menaces qui pèsent. Il est surprenant qu'ici vous ne fassiez aucune annonce et qu'on va l'apprendre et les agents vont l'entendre par voie de presse. Est-ce que vous avez des informations à communiquer sur le sujet ? Ou alors, il faut attendre que le *Canard Enchaîné* sorte son petit article qui va bien.

M. Olivier MARTY (Président) : Je n'ai pas d'annonce à faire aujourd'hui, sur le plan général, on sait qu'on a un réseau en état de fragilité et qui peut amener à se poser des questions sur des questions de pérennité de lignes. Je n'ai pas d'annonce à faire aujourd'hui. Évidemment, si on a quelque chose qui arrive et qui touche à la consistance du réseau et du coup, au périmètre d'action de nos établissements et des agents qui le composent, on sera bien sûr en débat sur le sujet dans ce CSE.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Quel est le devenir des agents s'ils n'ont plus de charge de travail ? Ça va être un peu plus clair comme ça.

M. Sébastien NEAU (CGT) : J'ai une question pour monsieur BARRET, je voulais savoir s'il trouvait la prestation de Transalp de Champagne-Ardenne d'un bon rapport qualité-prix.

M. Olivier MARTY (Président) : Je prends la question de monsieur ROBERT et on répondra ensuite aux questions.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Vous parliez tout à l'heure de gestion concédée d'infrastructures, vous parliez des lignes capillaires fret, mais je ne vous parle pas de ces lignes, je vous parle des lignes de transport voyageur, je vous parle de la ligne Nancy – Remiremont, Nancy – Épinal, Epinal – Saint Dié, ou encore Reims – Fismes. Je m'interroge, parce qu'on va les offrir aux entreprises privés après avoir fait la maintenance pour $\frac{3}{4}$ des traverses. Cette façon de faire refaire tout à neuf et de donner au privé nous laisse dubitatifs !

M. Olivier MARTY (Président) : Lorsqu'il y a eu des concessions, les agents conservent leur position dans leurs établissements, bien sûr avec une réaffectation liée à la nature de la consistance du réseau qui est en charge de l'établissement, mais il y a une poursuite d'activité pour les agents. Après, sur la question du devenir des lignes, oui, on sait que l'état du réseau pose aussi question sur des lignes qui ont leur importance en termes de trafic. Le sujet n'est pas cantonné uniquement sur des lignes extrêmement fines. Tous ces sujets font l'objet de longues études et instructions pour avoir des clés de financement permettant de faire les travaux nécessaires aussi bien à leur maintien que leurs performances.

Pour la question sur la qualité de prestation d'une entreprise extérieure, il ne nous appartient pas ici de rentrer dans les détails, on est sur le fait d'avoir un compte rendu de qualité, ceci dit, comme ça touche notre périmètre et les agents des établissements par l'interface qui existe avec ces entreprises, on va vous donner quelques éléments, sachant que si la question est posée, elle n'est pas innocente. Nous savons parfaitement que tout n'a pas été au rendez-vous dans le cadre de cette prestation.

Jean-Louis BARRET : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, je n'étais plus sur Champagne-Ardenne quand les travaux ont commencé. Effectivement, j'ai eu de-ci de-là des remontées d'informations, mais après, ça ne rentrait plus dans mon domaine de compétence dans ma nouvelle mission. Je ne peux pas vous donner plus d'éléments sur le sujet.

M. Olivier MARTY (Président) : Je reprends, sans qu'on rentre dans des précisions sur un chantier donné, on sait qu'il y a eu sur cette prestation des éléments qui n'étaient pas au rendez-vous et qui nous ont fait réagir par rapport à la tenue de la prestation. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Je vous propose de passer à la question suivante.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Je suis désolé, je n'ai pas compris votre réponse, je vais essayer de faire encore plus simple. Dans un lieu donné, les équipes voient n'ont plus de travail, où vont aller les agents et quel est leur avenir ?

M. Olivier MARTY (Président) : Si on a ce genre de situation, l'établissement s'organise pour qu'il puisse y avoir une réaffectation des agents sur des zones où il y a du travail et donc, un emploi possible de ces agents. C'est la logique normale de l'entreprise qui lorsqu'il y a des restructurations qui amènent à supprimer de l'emploi s'occupe d'organiser les reclassements dans d'autres sites. Ce principe est permanent et il n'est d'ailleurs pas propre à nos métiers.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Quand on offre une ligne clé en main, l'utilisation de cette ligne, travaux inclus, est-ce que ce personnel peut faire partie du transfert ? Est-ce que le personnel qui s'occupe de l'entretien de cette ligne peut être transféré à une entreprise privée ? La question est peut-être un peu plus claire.

M. Olivier MARTY (Président) : Par rapport à la référence du terme de transfert et des décrets de décembre, vous faites référence aux conséquences de la loi de 2018 qui organise un transfert obligatoire avec certaines modalités en cas de reprise d'activité ferroviaire par d'autres entreprises. Ça m'amène à apporter la précision importante, cette loi et l'organisation de ces transferts qui peuvent avoir un caractère obligatoire sont liées à l'entreprise ferroviaire et d'adjudication par des autorités organisatrices de contrats conventionnés en termes de transport de voyageurs. Pour être plus clair : Intercités et TER. Ce sont les personnels des entreprises ferroviaires qui peuvent être touchés par la perte éventuelle par la SNCF d'un lot de ces trafics et du coup, de modalités de transfert vers l'entreprise qui aurait gagné le marché. Ce sujet ne concerne pas SNCF Réseau. On est sur un sujet de SNCF Mobilité et des marchés de transport de voyageurs.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Écoutez, je vais vous poser une autre question. Vous avez lancé une procédure sur le réseau capillaire fret, on a mis sur la Lorraine et d'autres régions des lignes qu'on fait entretenir dans le cadre de l'astreinte et de l'entretien par des entreprises privées, d'ailleurs, c'est un sujet assez épineux, puisqu'il y a une procédure en cours avec l'ancien CE Maintenance et Travaux et un certain nombre de CHSCT de l'époque sur un défaut de consultation. On sait pourquoi on fait ça, on sait que lesdites entreprises privées ont même cassé les prix pour avoir le marché, pour pouvoir évoluer et pouvoir prendre d'autres lignes. Au-delà du réseau capillaire fret, il est certain que d'autres entreprises vont prendre d'autres lignes en entretien. Je vais vous poser une simple question. Demain, on va imaginer que vous redonnez l'entretien d'une petite ligne à une entreprise privée, du coup, on va imaginer qu'il y a deux brigades voie plus un peu d'entretien SE et caténaire sur ce bassin d'emploi et on va mettre aussi un petit secteur : un DPX, un TO, peut-être deux, tout ce personnel n'a plus en charge l'entretien de cette ligne. Déjà, que faites-vous avec le personnel ? C'est la question. Ensuite, est-ce que si ladite entreprise privée a besoin de connaissance ou d'aide, est-ce qu'il y a la possibilité de faire basculer les cheminots vers cette entreprise ? C'est la deuxième question.

M. Olivier MARTY (Président) : Sur la première question, je reprends le cadre théorique, je ne l'associe pas à une quelconque annonce ou à une réalité, mais je réponds au cas théorique, parce qu'il vaut le débat. Si on a une situation qui amène à une évolution d'emploi liée à une organisation d'entreprise, l'accompagnement des agents pour leur permettre de poursuivre au sein de la SNCF se fait dans le cadre des dispositions du RH910 et donc de l'ensemble des mesures destinées à les repositionner sur des postes au sein de la SNCF. On n'est pas dans ce cas, je le répète, sur une situation qui consisterait à actionner des transferts résultants de la loi vers un opérateur qui serait concédé.

Par rapport à votre deuxième question, la bascule de cheminots n'est pas notre optique. Les agents et leurs ressources sont souhaités pour rester dans l'entreprise,

après, il peut être de la liberté d'un agent, mais ça, ce n'est plus une question d'organisation de notre part, si l'agent a le souhait de se faire embaucher par un gestionnaire d'infrastructure concédée sur le site en question, la liberté de démissionner et de se faire embaucher par un autre appartient à tout salarié en France. Je n'ai pas plus de commentaires à faire là-dessus.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je précise autrement ma question, est-ce que demain, s'il n'y a plus pour tout ce personnel du travail sur le site ou les environs et que l'entreprise privée est demandeuse d'avoir un certain nombre d'agents, est-ce que vous avez légalement la possibilité — je ne dis pas que c'est un objectif — de transférer le personnel Réseau vers cette entreprise privée. C'est la question.

M. Olivier MARTY (Président) : À moins que quelque chose m'ait échappé, mais pour moi, la réponse est non, on n'a pas de dispositions créées par la loi pour ce genre de cas de figure. La loi a créé des dispositions pour la partie transporteur de voyageurs.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Donc, la réponse est non.

M. Olivier MARTY (Président) : À moins que quelque chose m'ait échappé. Mais si vous me posez la question 15 fois, ça veut dire que peut-être que quelque chose m'a échappé et je veux le vérifier.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Les manipulations de l'entreprise, je les connais, je les ai vécues quand j'étais au matériel à l'époque sur un pseudo transfert volontaire d'une entreprise à une autre, de la SNCF à l'entreprise Valdunes, mais je ne vais pas détailler l'histoire ici. Je veux juste y faire référence par rapport au reclassement dont vous parliez et juste faire le lien avec la commission mixte paritaire du 22 janvier qui fait en sorte que la SNCF n'a plus qu'à proposer un seul reclassement au lieu de plusieurs auparavant. Le lien entre les décrets, la commission mixte paritaire, la suppression d'emplois à l'Infralog national, la privatisation des lignes dans le Grand Est, fait que nous savons où la SNCF veut en venir, si vous, vous n'avez pas compris.

M. Olivier MARTY (Président) : Je précise juste pour qu'il n'y ait pas de confusion que quand on parle d'un seul reclassement, c'est l'évolution du statut et il s'agit d'inaptitude médicale. Le débat que l'on a depuis tout à l'heure est un débat sur le volume de la charge de travail et la présence ou non de charge de travail. C'est un débat en termes d'organisation économique et les agents qui seraient dans cette situation ne rentrent pas du tout dans le schéma que vous évoquez. Là, c'est le schéma de repositionnement à la suite d'une mesure d'adaptation de l'emploi et donc les dispositions sont celles du RH910. Monsieur GUELUY, excusez-moi, monsieur le secrétaire a levé la main avant.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : J'ai levé la main avant et je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit mon camarade Aurélien. Effectivement, il fait partie des agents qui ont été reclassés qui ont changé de métier et quand il rappelle Valdunes, c'est un mauvais souvenir sur la Lorraine, puisque la SNCF a flingué un atelier qui était prospère qui fonctionnait par idéologie. Je m'explique : ils ont voulu faire un transfert vers une entreprise privée avec 51 % du capital pour Valdunes et 49 pour

la SNCF. C'est assez lointain, mais toujours assez précis dans notre tête, parce que le jour où on a demandé des comptes au directeur de région, il y avait plus de forces de l'ordre que de cheminots, tellement qu'ils avaient peur. Je vous prie de croire que les cheminots sont revenus de loin, puisque quelque temps après la société Valdunes déposait le bilan — il faut le savoir — et plutôt que de démontrer par le rapport de force qu'on arrive à maintenir de l'emploi sur un site, la SNCF a préféré sacrifier Montigny, il faut le dire. Elle a préféré sacrifier Montigny plutôt que faire gagner un rapport de force et vous avez flingué l'entreprise. Effectivement, vous avez aujourd'hui autour de la table des gens qui ont un vécu et à qui vous ne pouvez pas raconter de salades, parce qu'ils ont eu un vécu et ils ne revivront pas d'autres réorganisations, il faudra être clairs dans cette instance, parce que nous, on doit des comptes aux cheminots, la réforme ferroviaire mise en place, certains la combattent encore aujourd'hui et on ira au bout, parce que c'est notre entreprise que vous avez tous flinguée aussi.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Je tenais à vous rappeler aussi certaines choses, parce qu'on a un peu de vécu, quand même, malheureusement et quand on supprime des équipes ou des bassins d'emplois, à la SNCF, on n'est pas plus tendre à certains moments que dans le privé. Il risquerait de se passer de devoir rappeler aux agents, par exemple ce qui est régulièrement rappelé à longueur d'année à certains qu'il y a une clause de mobilité dans le contrat de travail. Ça peut être la France, et si on veut rester dans son bassin d'emploi, si on veut rester avec son épouse, son conjoint, il y a de grandes chances malheureusement, s'il n'y a pas d'autres possibilités et vu l'étanchéité entre les EPIC qu'on n'arrête pas de dénoncer, de ne pas trouver de poste dans le bassin d'emploi. Donc, ne nous faites pas croire que vous n'imaginez pas qu'il y aura des cheminots qui seront fortement tentés de basculer dans les entreprises privées.

M. Olivier MARTY (Président) : Je vous décris la position de l'entreprise et les dispositions que l'on met en œuvre dans ces situations. Après, ce que vous évoquez qui peut être propre à une réflexion individuelle d'un cheminot, je ne veux pas rentrer dans un commentaire autour de ça, ce n'est pas mon rôle. Je vous ai fait la réponse vue côté employeur et côté organisation des conséquences qu'il peut y avoir, s'il y a des mesures d'évolution de l'emploi.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Je n'ai pas eu l'impression d'être drôle, monsieur MARTY.

M. Olivier MARTY (Président) : Je n'ai pas compris, je n'ai pas du tout évoqué le mot « drôle », pas du tout. C'est un malentendu, alors. Mes propos sont particulièrement sérieux sur cette question. Souhaitez-vous prendre la parole sur cette question ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, je voudrais juste — j'ai la parole, puisqu'il est 17 h 45 — je voudrais vous faire lecture vers 17 h 55 d'une résolution que je vous demanderai de soumettre au vote et vous observerez qu'on va vous économiser, on ne va pas vous demander une troisième suspension de séance, on vous fera lecture de la résolution sans suspension de séance.

M. Olivier MARTY (Président) : C'est noté.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Je voulais faire une petite intervention sur tous les sujets dont on a parlé. Les lignes qu'on donne à des entreprises privées, les fameux GIC (gestionnaire d'infrastructure conventionné), c'est encore la même personne qui gère ces dossiers qui s'appelle monsieur Marc BIZIEN, directeur territorial, c'est lui qui gère le parking du Château d'eau — parce que je ne l'avais pas faite aujourd'hui -, c'est lui qui est à manoeuvre pour le Château d'eau, on voit tout de suite l'esprit de cette personne. Je rappelle quand même qu'il était ex directeur adjoint de Euro Cargo Rail, on voit tout de suite où il veut en arriver. En Lorraine, on est les précurseurs, on a donné des lignes (4 ou 5, non, 3) en GIC, on en a fermé quelques-unes et maintenant, on entend dans la presse qu'on va les donner — si j'ai bien compris — à la DB qui veut les exploiter, les gérer et même faire rouler les trains. On leur donne même la propriété de la ligne pendant 50 ans.

Toutes ces choses amènent beaucoup de réorganisations, beaucoup d'inquiétude pour les cheminots et les cheminots qui dépendent de cette instance. À un moment, il faudra que vous repreniez la main sur l'information là-dessus, parce qu'on entend tout et n'importe quoi et la direction territoriale — vous avez compris que je ne la portais pas dans mon cœur — ne communique pas aux cheminots, mais uniquement dans la presse. J'aimerais bien que vous fassiez à un moment ou un autre une communication en interne sur ce qui se passe, parce que les cheminots d'Épinal — je suis régulièrement saisi — sont très inquiets pour l'avenir. Si on laisse la porte s'ouvrir, demain, ce sont toutes les lignes vosgiennes qui vont partir dans le privé. C'est un sujet épineux et on reviendra vers vous sur ce sujet, on est partis sur les effectifs, sur plein de choses, mais il faudra que vous reveniez avec une communication en interne qui est plus que souhaitable pour les cheminots du coin. Merci.

M. Olivier MARTY (Président) : Vous avez raison le sujet est important et si des questions se posent, bien sûr, je ne peux pas m'associer à vous quand il s'agit de cibler des personnes. La question est une question de politique d'entreprise, c'est comme ça qu'elle doit être présentée. Si le sujet doit avoir des évolutions dans l'avenir, ce sera bien sûr un sujet porté dans cette instance, vu l'importance que peuvent avoir de telles évolutions par rapport à la consistance du réseau qui est sous notre responsabilité en termes de maintenance et naturellement vis-à-vis des agents en matière d'emplois et à la réalité du terrain. On s'attachera à ce qu'on puisse avoir la bonne qualité d'information pour ces sujets dans cette instance.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Pour rebondir, je me suis permis de cibler la personne, parce que c'était la même personne qui gérait les 2 dossiers pour enlever un droit aux cheminots (parking) et pour donner toutes les lignes en exploitation à des entreprises privées, donc enlever encore du travail aux cheminots. Je le cible, parce qu'on se demande s'il n'est pas objectivé sur le fait d'enlever du travail aux cheminots. C'est pour ça que je me suis permis de cibler, c'est tout, excusez-moi.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien noté. Je garde mon explication sur le fait qu'il fait partie de ceux qui collectivement sont porteurs de la politique de l'entreprise. Souhaitez-vous intervenir ? Je vous propose...

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : Franchement, votre dernière phrase, c'est assez sale quand même, ça fait mal aux oreilles d'entendre ça, monsieur le DRH.

M. Olivier MARTY (Président) : Lorsqu'on est en position d'être directeur territorial de réseau, je ne cible personne, c'est normal d'être porteur de la politique de l'entreprise. Là, on parle de cadres dirigeants, je ne vois pas en quoi c'est choquant.

M. Vincent PINOT (SUD Rail) : intervention hors micro Inaudible

M. Olivier MARTY (Président) : Après, on est dans le débat sur l'appréciation de comment est géré...

M. Olivier MARTY (Président) : Non, on sait qu'on ne se rejoindra pas de toute façon sur ces positions, mais chacun conservera son vocabulaire et la manière de s'exprimer, même si ce ne sont pas les mêmes.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Pour terminer l'échange, vous avez raison, chacun peut appliquer la politique, chacun peut le faire de manière plus ou moins zélée, mais il faut reconnaître, c'est ce que je voulais dire, qu'il le fait de manière plus que zélée. L'histoire du parking Château d'eau montre la complexité dans laquelle se trouve l'entreprise à l'heure actuelle, on ne sait plus qui fait quoi. Gares et Connexions..., je vous passe tous les détails, et on arrive à ce genre de situation détestable où les cheminots se sentent exclus de leur propre entreprise. Il y a des gens qui mènent tous ces dossiers et c'est pour ça — je le maintiens — que j'avais fait une attaque ciblée volontaire.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Je voulais juste rappeler que si on est là, c'est aussi à cause de la séparation des activités de 2014.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien, pas d'autre intervention ? Je vous redonne la parole, monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Ça tombe bien, je voulais que vous passiez à la question suivante, mais on arrive à 17 h 55, on a peu de temps et on a beaucoup de questions en retard. Je vais vous faire lecture d'une résolution et, monsieur le Président, je vous demanderais de la faire voter.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) donne lecture de la délibération suivante :

« Monsieur le Président,

Conformément à l'article L2315-28 du Code du travail, le comité social et économique a la possibilité de tenir une réunion supplémentaire à la demande de la majorité de ses membres, par conséquent, les élus vous demande la tenue d'une réunion extraordinaire avec comme point à l'ordre du jour : débat sur la suite des questions posées lors des plénières du 29 janvier, 14 février, 21 février et 12 mars 2019 ».

Bien entendu, le vote majoritaire de cette délibération suspendra cette séance.

M. Olivier MARTY (Président) : Bien sûr, une fois passée aux voix, cette délibération mettra fin à ce CSE et l'examen des conséquences sera regardé côté Présidence. Je mets...

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Vous voulez me redire juste la fin ?

M. Olivier MARTY (Président) : L'examen des conséquences sera regardé côté Présidence, comme il se doit de chacune des délibérations, celle-ci étant sur une demande de CSE supplémentaire sur laquelle on traitera évidemment des suites à donner.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : D'accord, si vous êtes dans l'objectif de ne pas tenir la réunion, on fera le nécessaire, ne vous inquiétez pas.

M. Olivier MARTY (Président) : Je ne m'inquiète pas. Donc je mets aux voix la délibération qui vient d'être lue par le secrétaire, qui est pour ? 34 voix pour et en principe 34 présents, je m'en assure, personne contre, et pas d'abstention, donc la délibération est adoptée à l'unanimité. Nous clôturons donc notre séance de CSE. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 17 h 56.